

## Mémoire de CSHT

# On cherche toujours

Cette solution 1 ne tient  
simplement pas la route

## Tome 1

Présenté au  
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement  
Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île

---

Pierre Cyr,  
Citoyens Sous Haute Tension,  
Rawdon,  
Décembre 2014

## Table des matières

1. PRESENTATION DE L'ORGANISME
2. INTRODUCTION
3. MAINTIEN DE LA FIABILITE DU RESEAU
4. LE PROJET ET LA LOI SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (LDD)
5. ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES
6. ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE
7. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE OU ÉCO-EFFICIENCE.
8. Une ligne économique basée sur la valorisation des pertes
9. UNE LIGNE INDISPENSABLE À TOUS ÉGARDS....VRAIMENT?
10. CONCLUSION
11. DEMANDES

### ANNEXE

- 1 Historique
- 2 Hydro-Québec disponible pour rencontrer la population
- 3 Correspondance pour une assemblée publique

## **1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME**

L'organisme Citoyens Sous Haute Tension (CSHT) se présente aujourd'hui devant le Bureau d'Audience Publique en Environnement afin de réagir au projet de construction d'une quatrième ligne de transport d'électricité à 735 kV sur le territoire de Lanaudière et démontrer son opposition au projet du demandeur (« HQT » ou « le promoteur »). L'organisme à but non lucratif Citoyens Sous Haute-Tension a été créé en juillet 2013. CSHT est la continuité d'un groupe qui a d'abord mis en place un comité, le Comité citoyens sous haute tension (« CCSHT ») qui représentait des Lanaudois et Lanaudoises en 2012 aux fins de questionner Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) sur la justification de cette ligne à 735 kV traversant le Québec de Lac-St-Jean jusqu'à Montréal.

Aujourd'hui, CSHT représente des citoyens et citoyennes préoccupés par l'impact appréhendé de ce projet sur l'environnement et le milieu économique, non seulement de la région, mais du Québec dans son ensemble. CSHT demeure particulièrement préoccupé par le souci d'obtenir une justification fondée du projet, pour tous les contribuables du Québec, d'autant plus qu'il s'agit d'un projet dont le coût prévu dépasse le milliard de dollars. Au cours des dernières années, CSHT a été à même de constater les méthodes utilisées par le Transporteur et questionne avec ardeur le bien fondé de ceux-ci à l'égard du respect de la population et des principes imposés par les lois en vigueur.

Les principaux objets de la création de CSHT, tels que consignés dans son acte constitutif, reposent, entre autres, sur les éléments suivants :

- 1- représenter les citoyens auprès des autorités.
- 2- sensibiliser les citoyens à leurs droits, obligations et responsabilités.
- 3- assurer la concertation entre les intervenants ayant intérêt dans la défense et la promotion des intérêts des membres de la corporation.

CSHT compte actuellement près de 100 membres. La position de l'organisme dans le présent dossier est largement appuyée par diverses municipalités, MRC, fédérations agricoles et autres regroupements.

## 2. **Introduction**

Hydro-Québec TransÉnergie (« HQT » ou « le promoteur ») sollicite du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (le « BAPE ») une recommandation aux fins de pouvoir dépenser 1 milliard 339 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV de plus de 400 kilomètres devant relier, à la fin de 2018, le poste de la Chamouchouane, au Lac Saint-Jean, et le futur poste Judith-Jasmin, dans la région de Terrebonne.

En aucun endroit de son étude d'impact ni en aucun endroit de toutes ses réponses à toutes les Demandes de renseignements, Hydro-Québec n'a pu préciser sur un quelconque calendrier, ni de quelle énergie nouvelle, après 2020, il s'agissait de transporter, ni à destination de quel client il allait devoir le transporter, ni la durée du marché, ni quels prix normaux ces clients allaient payer pour cette nouvelle énergie non encore nommée. Paierons-nous donc une ligne de transport pour faire transiter de l'électricité à des clients ontariens ou américains sans que le client, au final, n'ait à payer la note, subventionnerons-nous indirectement la croissance économique de nos concurrents?

Hydro-Québec sollicite actuellement une recommandation pour dépenser 1,339 milliard de dollars pour une nouvelle ligne de transport qui obligerait comme un acte de foi collectif à consentir sur la base d'attributs de voyance, lesquels malheureusement, ont très mal performé, dans les dix dernières années de son histoire, entraînant ainsi des pertes financières se chiffrant dans les milliards de dollars pour le Trésor québécois...des milliards qui n'en finissent plus de gonfler : TransCanada Energy à Bécancour, Gentilly 2, Le Complexe la Romaine et ailleurs.

Selon le promoteur, cette nouvelle ligne de transport Chamouchouane Bout-de-l'Île remplacerait avantageusement les deux scénarios qu'il a déjà fait accepter par la Régie de L'Énergie (Régie), en deux épisodes, l'un en 2010, et l'autre en 2011, mettant bien en avant leur leur caractère optimal (ci-après collectivement appelés « solution 2 »). HQT allègue réaliser aujourd'hui l'immensité de son erreur pour laquelle il a réclamé et obtenu à l'époque l'autorisation de dépenser optimalement 800 millions de dollars (arrondi).

CSHT a eu l'opportunité d'examiner les allégués du promoteur depuis les deux dernières années, plus précisément depuis le 10 octobre

2012, date à laquelle le promoteur a présenté par écrit, dans un document couleur de 42 pages<sup>1</sup>, la justification de son projet au Comité exécutif de la Conférence régionale des élus de Lanaudière. Même si CSHT a multiplié les demandes de renseignements et les tentatives de rencontres avec le promoteur depuis cette date, elles n'ont pas toujours mérité la considération que CSHT aurait souhaitée. Soit HQT ne répondait pas, en alléguant que la question était non pertinente, et parfois même au prix de sacrifier à des engagements formels signés par le PDG d'Hydro-Québec TransÉnergie<sup>2</sup> lui-même, soit qu'il répondait en faisant appel à des actes de foi d'autre part.

Présent aujourd'hui devant le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, CSHT est heureux de pouvoir participer activement au processus, et répondre ainsi à l'invitation du BAPE qui sollicite des implications citoyennes en matière d'évaluation des projets déposés devant lui.

### 3. **MAINTIEN DE LA FIABILITE DU RESEAU**

Dans l'étude d'impact déposée au BAPE en février dernier, le Transporteur affirmait devoir construire une nouvelle ligne de transport à 735 kV afin d'assurer la fiabilité du réseau. Avec respect, CSHT rappelle que l'argument de la fiabilité a été traité amplement devant la Régie de l'Énergie puis questionné encore lors de la première partie des audiences du BAPE. Suite à de nombreux échanges entre le Président, un participant et le chargé de projet, à propos de la compensation série comme moyen d'assurer de façon fiable le transit d'électricité en provenance de l'est du Québec vers l'ouest du Québec, le Président a proposé de résumer l'échange ainsi :

*« Donc, la réponse sur la fiabilité pour transiter l'énergie, je comprends qu'elle est oui, si on veut la laisser sur ce plan-là pour le transit d'électricité de l'est du Québec. »<sup>3</sup>.*

Sans tenir compte des autres éléments qui seront présentés plus loin dans ce mémoire, nous pouvons d'ores et déjà conclure que dans les conditions actuelles, la solution 1 (ligne) et la solution 2 (compensation série) offrent un service d'égale fiabilité. Dans le même échange et tout au long des deux dernières années, on nous a servi la notion de fiabilité à toutes les sauces.

---

<sup>1</sup> <http://citoyenssoushautetension.org/publications/presentation-par-hydro-quebec/>

<sup>2</sup> Annexe 1

<sup>3</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-Saint-Jean à Montréal, DT1, ligne 2330

Considérant que tous les projets que soumet HQT finissent par la phrase que la solution envisagée est fiable, robuste et optimale, il était important pour nous de mettre en lumière le fait que la compensation série, demandée par le Transporteur en 2010<sup>4</sup> puis en 2011<sup>5</sup> est, elle aussi, une solution fiable et robuste, voir optimale disait-on, à un problème réel ancré dans le présent.

Hydro-Québec nous disait alors que sa ligne Chamouchouane Bout-de-l'île répond à des enjeux beaucoup plus grands que la solution de compensation série. C'est là justement d'où part le problème. L'obligation est donnée au Transporteur de faire des comparaisons entre les solutions projetées, toutefois il ne semble pas y avoir d'obligation de comparer avec des solutions qui répondent aux mêmes besoins. S'il apparaissait, dans l'avenir, un autre besoin de ligne, le promoteur pourrait profiter de l'occasion pour « comparer des comparables ».

Pour le moment, les Solutions 1 et 2 ne se comparent pas en termes de capacité de transport parce que la solution 1 est réputée pouvoir transporter jusqu'à 1 490 MW additionnels en sus de tous les mégawatts réunis en additionnant les deux composantes de la Solution 2: soit les 1 550 MW du complexe de la Romaine et les 2 000 MW du 2e appel d'offres éolien.<sup>6</sup> Actuellement le promoteur veut nous faire croire qu'il compare des solutions équivalentes mais pour ce faire, il augmente le nombre de plateforme de compensation série qui serait nécessaire pour remplacer une ligne. Cela biaise l'analyse, on peut le convenir facilement puisque le Transporteur a décider de ne même pas perdre de temps à en proposer une. Au chapitre de la comparaison cela donne plutôt l'impression de comparer des camionnettes avec des tracteurs de semi-remorques. Si dans l'éventualité où on aurait besoin de plus d'hydroélectricité, il faudra alors comparer de vrais comparables. Pour le moment, HQT ne compare pas dans les mêmes gammes de véhicule.

---

<sup>4</sup> Dossier R-3742-2010 Régie de l'énergie, [http://publicsde.regieenergie.qc.ca/\\_layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=6&phase=1&Provenance=A&generate=true](http://publicsde.regieenergie.qc.ca/_layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=6&phase=1&Provenance=A&generate=true)

<sup>5</sup> Dossier R-3757-2011 Régie de l'énergie, [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/\\_layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=21&phase=1&Provenance=A&generate=true](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/_layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=21&phase=1&Provenance=A&generate=true)

<sup>6</sup> R-3887-2014, Pièce B-0025, DDR1 page 10/22 réponse R3.2 et page.18/22 R6.5, [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0025-DDR-RepDDR-2014\\_08\\_15.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0025-DDR-RepDDR-2014_08_15.pdf)

#### 4. **LE PROJET ET LA LOI SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (LDD)**

Depuis le début de son implication, CSHT questionne la justification même de la ligne que souhaite construire Hydro-Québec TransÉnergie entre le Lac-Saint-Jean et la région métropolitaine. Bien que ce point soit traité plus loin dans le présent mémoire, il est important selon nous de se rappeler que le promoteur n'a pas encore, à ce jour, démontré de manière probante que son projet est indispensable. Toutefois dans la présente section nous nous concentrerons sur les éléments qui nous mènent à penser, avec respect, que la société d'État n'a que peu de considération pour les prémisses balisant la Loi sur le développement durable (« LDD »). Cette loi étant le cadre législatif du BAPE et la Commission étant le dernier rempart pour une véritable participation citoyenne et une dernière tribune pour questionner les agissements du promoteur, nous allons prendre le temps d'énumérer nos principales objections à l'argumentaire développé par le promoteur. Nous nous en remettons à la Commission, très respectueusement, pour jouer son rôle de gardien de la Loi sur le développement durable et départager les impacts concrets du projet sans se limiter à ceux que le promoteur a retenus dans son étude d'impact soumis à la Commission.

À la lecture même de l'objet de la Loi (LDD) on s'aperçoit bien que la volonté du législateur était de modifier la façon qu'ont nos sociétés québécoises de percevoir leur rôle.

*La présente loi a pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable. [Nous soulignons]*

*«Développement durable».*

*Dans le cadre des mesures proposées, le «développement durable» s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.<sup>7</sup> [Nous soulignons]*

---

<sup>7</sup> Loi sur le développement durable, LRQ 2006, c D-8.1.1, art.2

2.J'[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D\\_8\\_1\\_1/D8\\_1\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html)



Notre expérience et notre connaissance du dossier actuelle nous amènent malheureusement à conclure que des principes fondamentaux de la Loi ont été sacrifiés dès le début du processus de « consultation », que nous considérons plutôt comme avoir été de la « consolation » dans notre région.

*e) «participation et engagement»: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;*

*f) «accès au savoir»: les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;*

*g) «subsidiarité»: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés »<sup>8</sup>*

En effet, au cours de l'année 2012, les représentants d'Hydro-Québec, promoteur du projet de ligne 735 kV Chamouchouane Bout-de-l'Île sillonnaient le territoire Lanaudois et rencontraient les élus et décideurs locaux afin de vendre leur projet en le justifiant notamment par l'ajout de puissance sur le réseau venant du complexe de la Romaine et de la production éolienne issue du 2<sup>e</sup> appel d'offres éolien.<sup>9</sup> Ils se sont bien gardés pourtant de mentionner que ces deux dossiers avaient précédemment été proposés par HQ à la Régie de l'Énergie puis étudiés, et finalement acceptés par la Régie. HQT possédait donc toutes les autorisations pour faire transiter ce courant dans le réseau sans l'ajout d'un seul nouveau pylône.

Il a fallu qu'un groupe de citoyens engage, à ses frais et grâce à l'aide financière de certaines MRC et municipalités, des experts pour étudier le dossier afin que la vérité soit portée au grand jour. Il faut alors se demander quelle fut la raison supérieure qui a fait en sorte que les représentants du Transporteur n'ont pas cru bon d'en parler à la CRÉ

---

<sup>8</sup> Ibid., titre I, chapitre II, section I, article 6, alinéa f)

<sup>9</sup> Ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île, présentation de Hydro Québec TransÉnergie au Comité exécutif de la Conférence régionale des élus de Lanaudière, 10 octobre 2012, <http://citoyenssoushautetension.org/data/documents/Hq-presentation-CREL-2012-10-10.pdf>

de Lanaudière en Octobre 2012. La réponse nous est venue lors des audiences de la Régie et du BAPE par la suite de la bouche du chargé de projet du Transporteur : « *En 2010, des études menées sur le réseau de transport ont démontré la nécessité de construire une nouvelle ligne à 735 000 volts, 735 kV, entre le poste de la Chamouchouane au Lac-Saint-Jean et le poste du Bout-de-l'Île à Montréal.* »<sup>10</sup> On comprend, dès lors, que la décision d'HQ était déjà prise en 2010 et que le reste du processus d'autorisation ne représentait qu'une suite d'étapes administratives obligatoires pour que le projet devienne un fait accompli. Dans une telle vision du processus d'autorisation que le Transporteur n'a pas cru bon d'actualiser depuis, à la lumière de l'évolution du marché de l'énergie.

Ce refus de transmettre l'information sur les deux solutions examinées s'est aussi traduit par un déplorable refus de répondre aux questions des citoyens ayant accepté l'invitation d'HQT lors d'une soirée « portes ouvertes » à Montréal-Est le 13 décembre 2012<sup>11</sup>. Au cours de cette soirée, le chargé de projet dans le dossier a mentionné aux gens présents qu'il était là pour écouter et non pour répondre aux questions. La soirée s'est terminée sans réponse puisque, lorsqu'un citoyen a tenté d'enregistrer les explications de l'ingénieure qui finalement s'était proposée pour répondre aux questions, le chargé de projet a mis fin à la rencontre, et ce, malgré le fait qu'un élu lanauois ait justifié la nécessité de ce geste par l'obligation de transmettre fidèlement les propos du promoteur, puisqu'il n'arrivait pas à obtenir de séance publique d'information, et que les participants à la rencontre souhaitaient garder une trace du discours du Transporteur pour le réentendre plus tard.

Avant cette rencontre tenue le 13 décembre 2012, le comité Citoyens Sous Haute Tension avait obtenu le jour même l'assurance du Président d'HQT, Monsieur André Boulanger lui-même, qu'une rencontre publique aurait lieu dans Lanaudière pour expliquer ses réponses. HQ, par dans une correspondance ultérieure, HQ nous spécifiait donner les suites appropriées à nos demandes<sup>12</sup>. Le résultat réel fut qu'aucune rencontre ne s'est tenue avant la convocation du BAPE. On nous avisait, en gros, que si nous souhaitions réellement nous tenir informés, il nous fallait lire les journaux. Un tel mépris de la part de représentants de la société d'État à l'endroit de citoyens

---

<sup>10</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-Saint-Jean à Montréal, DT1, ligne 1110,

<sup>11</sup> Une séance d'information sans réponse, Simon Bousquet-Richard, Publié le 14 décembre 2012, <http://www.laction.com/Actualites/2012-12-14/article-3140774/Une-seance-d%26rsquo%3Binformation-sans-reponse/1>

<sup>12</sup> Annexe 3

préoccupés qui s'étaient déplacés pour obtenir des réponses à leurs questions nous a tout simplement laissés pantois...

*g) «subsidiarité»: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;<sup>13</sup>*

Du même coup, lorsque les intervenants du milieu, maires, préfets de MRC et autres organismes Lanaudois se sont prononcés contre le projet de construction d'une nouvelle ligne de transport à 735 kV sur leur territoire, Hydro-Québec rassure en vous disant qu'il a bien reçu les « préoccupations » du milieu d'accueil, et ne laisse échapper la vraie nature du refus total et global contenu dans les résolutions qu'il a reçues, que sous la pression du président de la Commission. Notons ici les refus catégoriques de quatre MRC Lanaudoises soit celles de la Matawinie, de Montcalm, de D'Autray et de Joliette, en plus de tous les acteurs importants du milieu comme les syndicats de l'UPA, la FUPAL, le CREL et la CRÉ.

Il y a donc fort à parier, avec respect, que ces dernières « préoccupations » sont restées lettres mortes dans les cartons du promoteur. « Bien loin de la recherche adéquate de lieux de décision rapprochés des communautés concernées, Hydro-Québec n'a pas favorisé la participation des citoyens, a souvent agit en vase clos, sans considérer la volonté des populations locales. Ces manières de procéder sont pourtant contraires aux principes de subsidiarité, d'accès à l'information et de participation des citoyens, bien ancrés dans la LDD et nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Bien que plusieurs autres éléments soient documentés dans le présent mémoire, nous trouvons important de dresser, dès le début, la toile de fond qui fut la nôtre au cours des deux dernières années de mobilisation citoyenne.

---

<sup>13</sup> Loi sur le développement durable, titre I, chapitre II, section I, article 6, alinéa g)

## 5. ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES

La Loi sur le développement durable définit ainsi ce principe ainsi:

*« les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales »<sup>14</sup>.*

Nous considérons, avec respect, que le projet présenté aujourd'hui ne saurait répondre à cette prétention. Dans son rapport d'enquête et d'audience publique pour un projet comparable, le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement traite de façon assez complète la question des enjeux éthiques liés à un projet de ligne à 735 kV<sup>15</sup>. À la lecture de ces enjeux, CSHT est forcé de conclure que les méthodes d'Hydro-Québec n'ont guère évolué depuis ce rapport de décembre 2000. Des citoyens concernés, membres de CSHT, ont aussi fait ressortir le fait qu'ils ne bénéficieraient d'aucun dédommagement même si la ligne allait passer à la limite de leur propriété puisque le « fond de terre » ne leur appartient pas.

Dans ce même document, la Commission arrivait à cette conclusion en regard du droit à l'expropriation du Transporteur : *« Cependant, l'acceptation des inconvénients est moindre lorsque la population touchée n'est pas convaincue de la nécessité d'un projet ou a des doutes sur sa portée. »<sup>16</sup>* Il est de notre prétention que, encore une fois, la même méthode employée par le Transporteur donne les mêmes résultats. Dans le dossier qui nous occupe, Hydro-Québec n'arrive pas à définir :

1. le moment où de l'électricité nouvelle circulera dans la nouvelle ligne projetée;
2. le client à qui sera destinée cette électricité nouvelle.

Nous avons, nous aussi, bien de la difficulté à concevoir que notre société d'État vienne élargir une balafre vieille de 30 ans pour un projet qu'elle n'arrive toujours pas à justifier convenablement.

---

<sup>14</sup> Loi sur le développement durable, titre I, chapitre II, section I, article 6, alinéa b)

<sup>15</sup> Rapport d'enquête et audience publique, Ligne à 735 kV Saint-Césaire-Hertel et poste de la Montérégie, Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000, ISBN : 2-550-36846-0

<sup>16</sup> Ibid., page 84

L'équité serait de mettre en place la compensation série, qui ne nuit aucunement aux générations futures, ni à l'environnement ni socialement, ni économiquement. L'équité serait d'investir dans la mise à jour et l'optimisation de nos infrastructures existantes, tel que stipulé aussi dans la LDD, avant de conclure qu'il faut procéder à la mutilation de territoires. *Nous reviendrons sur cette question dans la section suivante.* L'éthique serait de dire clairement si des projets de développement qui augmenteraient la capacité de Transit au nord du poste de la Chamouchouane sont dans les cartons d'Hydro-Québec Production, dès lors les vrais bases de justification de l'actuel projet. L'éthique serait de présenter dès le départ la solution 1 et la solution 2 aux gens concernés. Bien respectueusement, il est à croire que le rapport de 2000 mentionné ci-haut n'a pas été étudié dans le manuel de formation d'HQ.

## 6. **ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE**

L'étude d'impact proposée par HQT, en février 2014, est assez exhaustive quant à la description des milieux touchés par la solution 1. Elle décrit en plusieurs centaines de pages plusieurs éléments techniques, floraux et fauniques du milieu, encore là pour la solution 1 uniquement. Bien que nous ayons parcouru le document avec attention et que nous ayons posé des questions aux séances d'information pour nous assurer que nous n'avions rien manqué, nous avons été désolés de constater qu'**aucune** étude, si brève soit-elle, n'avait été faite pour le cas de la Solution 2. Aucune donnée nous permettant de comparer de façon descriptive l'impact de la solution 2 sur les communautés. Selon les informations recueillies, deux facteurs permettent d'expliquer ce fait :

1. HQT avait déjà conclu que la solution 1 était la meilleure; et documenter des éléments qui viendraient contredire cette préférence aurait été une perte de temps.
2. L'impact environnemental lié à la modification des postes existants est négligeable en comparaison d'une ligne de plus de 400 kilomètres de long sur 80 mètres de largeur.

Devant l'absence de données détaillant l'impact environnemental de la solution 2, qu'HQT aurait dû normalement, à notre avis, considérer comme solution de rechange au projet<sup>17</sup>, nous sommes portés à conclure que les impacts de la solution 2 sont nuls ou négligeables, comparativement à ceux de la solution 1, même s'ils n'ont pas été jugés dignes de mention.

D'autre part, il est de l'avis de CSHT que les endroits identifiés par le Transporteur pour recevoir une ligne ne peuvent être définis seulement en termes de superficie de bois, de milieu bâti ou de superficie cultivable. Pour nous, comme pour ceux qui ont développé le secteur notamment du piedmont de Kildare, le paysage, que plusieurs prennent pour acquis, est une richesse qu'il faut développer et promouvoir. L'absence de considération pour le paysage agrotouristique a déjà été dénoncée et celui-ci doit être maintenant mis à l'avant plan.

*Chacune de nos pratiques territoriales entraîne une incidence directe sur la valorisation des paysages. Or nos instruments actuels d'aménagement évacuent trop facilement les rapports sensibles de notre collectivité à l'égard du territoire. Si certains paysages, témoignages d'un patrimoine séculaire ou de la présence de composantes naturelles fortes, ont acquis un statut qui favorise leur protection, il faut reconnaître que nombre de paysages moins exceptionnels sont fragiles, vulnérables et en danger. L'uniformisation et l'incohérence dans la gestion des espaces peuvent avoir une incidence majeure sur les besoins d'identification et d'appartenance de ses occupants.*

*Il est donc essentiel que la protection et la mise en valeur du paysage devienne un objet de concertation: institutions, entreprises, professionnels et citoyens doivent arbitrer, en toute connaissance de cause, les orientations régionales et locales en ces matières. Le paysage doit se construire sur la base d'une entente collective.*<sup>18</sup>  
[Nous soulignons]

---

<sup>17</sup> Conformément au paragraphe 1.3 de la Directive pour le projet de ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île, Dossier 3211.11-105 : « Les solutions de rechange au projet proposé pourraient être d'autres façons de transporter l'énergie disponible (choix de tension par exemple) ou encore des alternatives à la variante de réseau retenue », novembre 2010, page 8,

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/PR2.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/PR2.pdf)

<sup>18</sup> Charte du paysage québécois, janvier 2000, Conseil du paysage québécois, Préambule, page 3 de 4, <http://www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf>

Pour la région de Lanaudière, qui compte un grand nombre d'entreprises agrotouristiques, le paysage est aussi un outil de marketing qui ne doit pas disparaître, surtout que dans le projet à l'étude actuellement, les raisons de sa mise en péril sont bien peu convaincantes.

### ***Un poste tout aussi surfait que la ligne qu'il devrait recevoir***

Au registre du respect de l'environnement, que nous nous devons de respecter pour nous et pour les générations futures, afin notamment d'assurer notre autonomie alimentaire et agricole et notre couvert touristique, il serait imprudent de ne pas consacrer un peu de temps à l'analyse de la localisation projetée du poste Judith-Jasmin. Selon les prévisions du promoteur, ce sont 42 hectares de terres en zone agricole protégée qui seraient réquisitionnés par HQT et éventuellement bétonnés pour la construction de ce poste. En plus des 42 hectares dont il est question pour l'installation du poste, notons que la future ligne de raccordement qui sera nécessaire entre l'emprise de ligne existante et le futur poste sera lui aussi situé en zone agricole.

Dans la présente section, permettez-nous de traiter uniquement de l'impact catastrophique, car irréversible, qu'aurait cette décision sur le milieu agricole. L'objet de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (« LPTAA ») est clair :

*« Le régime de protection du territoire agricole institué par la présente loi a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement. »<sup>19</sup> [Nous soulignons]*

Dans sa description du projet, le promoteur n'a pas manqué de préciser que les zones convoitées étaient actuellement exploitées sous forme de gazonnière et de sablière, comme si la protection de la LPTAA ne s'appliquait qu'aux cultures vivrières. Lors de la première partie des audiences, il a pourtant été clairement établi que la culture en présence ou l'utilisation d'une terre agricole pour des fins de sablière n'affectait en rien la protection accordée par la LPTAA à ce territoire.

---

<sup>19</sup> Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, chapitre P-41.1, chapitre I, article 1.1, [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P\\_41\\_1/P41\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_41_1/P41_1.html)

Le territoire agricole est constamment menacé par l'expansion des villes, et ce, plus particulièrement dans la première couronne de l'île de Montréal. La diminution de notre potentiel agricole est en pleine contradiction avec nos efforts d'approvisionnement alimentaire local et notre volonté de développement durable.

Puisque la requête pour le poste Judith-Jasmin n'avait pas encore été déposée par le promoteur avant les audiences du BAPE, et que l'étude d'impact présenté au BAPE ne traite pas d'alternatives qu'aurait étudiées le Transporteur, quelques questions ont été posées lors de la première partie de l'Audience. On demandait alors si le promoteur avait pris connaissance de la disponibilité des terres agricoles dans la ceinture métropolitaine. Sa réponse est loin de nous rassurer sur le sérieux de la démarche de localisation du poste et de la recherche d'alternative pour la protection de la zone agricole:

*« Non, Monsieur le président, on n'a pas fait l'analyse de l'ensemble des terres agricoles disponibles dans la ceinture métropolitaine, ni le pourcentage de terres agricoles versus l'ensemble du territoire pour situer le poste Judith-Jasmin. »<sup>20</sup>*

La seule raison de la création du poste Judith-Jasmin à 735 kV et la disparition du poste à 315kV, dans le giron des lignes existantes, c'est de faire atterrir une ligne dont on n'a pas besoin, pour un futur qu'on arrive pas à identifier, pour un besoin qui n'est pas connu et pour réduire des pertes qui pourraient être évitées autrement, même si celle-ci risque fort de finir en eau additionnelle pour les poissons à la sortie des barrages.

Pour la même raison, de ne pas avoir accès aux données et au temps nécessaire pour les étudier relativement à l'analyse économique du poste Judith-Jasmin, il nous est permis, avec respect, de questionner une fois de plus les stratégies de communications qu'utilise le Transporteur dans son stratagème pour obtenir les autorisations à son projet.

À ce stade de la démarche on ne peut se baser que sur l'information verbale donnée par le Transporteur et espérer que la Commission tiendra compte, dans sa décision, de ce manque flagrant de considération à l'égard de la population et de la Commission quant à son obligation d'informer le public.

---

<sup>20</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-St-Jean à Montréal, DT3, ligne 2025



L'obligation d'information c'est plus que seulement dire : « on va déposer le document à la Régie fin novembre » (*au moment d'écrire ces lignes le 2 décembre, aucune requête n'est accessible sur le site de la Régie*) C'est le Transporteur qui a fait la demande d'audience, c'était à lui de s'assurer que l'information était disponible avant d'accepter l'invitation de se présenter devant le BAPE, à moins, et nous nous refusons de croire que cela puisse être vrai, qu'il ne souhaitait pas que l'aspect économique soit réellement traité devant le forum qu'est le BAPE. Eu égard à ce qui vient d'être développé, nous savons qu'une partie de l'analyse économique devrait être basée sur la comparaison entre le coût de construction d'un poste 315kV et un poste 735kV. Il serait ici facile de spéculer sur les éléments qui seront portés de l'avant par le Transporteur et tenter d'en faire l'analyse, mais un fait demeure;

Devant une telle démonstration d'improvisation, CSHT se demande avec égard; Pourquoi décider dès à présent de la trajectoire d'une énergie future, pourquoi s'acharner sur un tracé précis quitte à nous condamner à des détours allongeant éventuels suivant des besoins éventuels. À preuve le besoin de construire un poste en pleine zone agricole protégée alors que le besoin réel n'est que d'un poste de distribution à 315 kV.

L'information permettant de répondre à toutes les questions est manquante parce que le Transporteur n'a pas jugé nécessaire de la produire à ce stade-ci et de la transmettre à la population et au BAPE, chargé du devoir de recommander l'autorisation ou non du projet au conseil de ministre. Frustrés de notre droit à l'information, comment alors protéger nos acquis, notre milieu, notre avenir!

### ***Le coût de l'acceptabilité sociale et environnementale***

Bien que largement documentées sur le site de Citoyens Sous Haute-Tension<sup>21</sup>, nous traiterons ici des questions de l'acceptabilité sociale et de l'acceptabilité environnementale sur la base de l'internalisation des coûts, telle que prescrite par la LDD : « *la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.* »<sup>22</sup> Dans les documents fournis par le promoteur, on chiffre le coût de l'acceptabilité sociale et environnemental à 1 % du coût du projet pour les municipalités touchées.

---

<sup>21</sup> [www.citoyenssoushautetension.org](http://www.citoyenssoushautetension.org)

<sup>22</sup> Loi sur le développement durable, titre I, chapitre II, section I, article 6, alinéa p)

Selon nous, avec respect, la simple comptabilisation d'un pourcentage préétabli (1 %) ramène à un montant dérisoire/insignifiant le coût présumé de l'acceptabilité sociale et environnementale d'un projet dont les conséquences sociales, environnementales et économiques se feront sentir sur des générations. Le Transporteur a lui-même affirmé qu'aucune analyse des enjeux environnementaux et sociaux de la Solution 2 n'a été réalisée. Donc aucune donnée ne permet de quantifier les coûts avantageux de l'acceptabilité sociale et environnementale de la solution 2. Par conséquent lorsque HQT affirme que la Solution 1 est la plus économique, a-t-il vraiment pris en considération tous les coûts négatifs associés au projet?

CSHT soumet respectueusement que l'analyse économique du projet présentée par HQT est incomplète et déficiente puisqu'elle ne comporte pas une comparaison des coûts sociaux et environnementaux des solutions 1 et 2. De plus, nous sommes d'avis que la grille d'évaluation de l'acceptabilité environnementale est incomplète parce qu'elle ne permet pas de chiffrer les dégâts sur l'environnement. Parmi ceux-ci, citons la perte d'attrait des paysages balafrés à tout jamais par une ligne à très haute tension traversant quatre régions administratives sur 400 kilomètres, la perte de valeur économique des terrains et des résidences que sa présence entraîne dans les zones, régions et quartiers qu'elle traverse, l'effet des tensions parasites sur les animaux d'élevage, les pertes économiques qu'entraîne la mort de certains d'entre eux et leur productivité moindre, les effets sur la faune, les effets sur la santé des humains vivant à proximité d'une ligne à 735 kV, le dommage visuel aux paysages et les dommages à l'industrie touristique et agrotouristique qui en résultent, sans parler des projets de développement économique qui ne seront pas réalisés ou qui ne pourront l'être à cause de la présence d'une ligne et des contraintes qu'elle impose.

CSHT a été ravi de voir que des intervenants auprès du BAPE lors de la première partie des audiences souhaitaient voir proposer des alternatives au projet. D'emblée, et malheureusement, les représentants d'HQT ont qualifié ces propositions de trop coûteuses. Nous soulevons ici la question suivante : Si nous considérons que dans les solutions d'enfouissement ou de passage sous-marin de lignes, le coût de l'acceptabilité sociale et environnementale est quasi nul, pour la génération actuelle, pour la génération future et pour celle de leurs enfants, peut-on en dire autant de la solution 1 du Transporteur, qui consisterait à implanter pour les 100 prochaines années une autoroute de pylônes sur plus de 400 kilomètres, aujourd'hui, alors que d'autres

solutions sont proposées et que certaines sont déjà mises en place? Avec respect pour la Commission, traduire l'effet qu'a un tel projet sur les communautés par un simple calcul mathématique de 1 % c'est comme offrir une poignée de friandises en cadeau: on est ravi mais plus rien d'y paraît le lendemain.

CSHT soumet respectueusement que l'appréciation théorique du coût de l'acceptabilité sociale et environnementale du projet, soit 1 % du coût total du projet, est largement sous-estimée et grandement inférieure au coût social et environnemental réel de tous les effets mentionnés plus haut, tant pour notre génération que pour les générations à venir. Nous sommes d'avis que le projet du Transporteur doit être évalué en accordant un poids important à son impact social et environnemental, en regard des coûts sociaux et environnementaux de la Solution 2 et d'autres solutions de transport proposées; à notre avis, les coûts sociaux et environnementaux de ces solutions de rechange seraient beaucoup moins élevés que les coûts sociaux et environnementaux de la solution 1, et même quasi nuls pour la Solution 2.

## **7. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE OU ÉCO-EFFICIENCE.**

La LDD définit ainsi la production et la consommation responsables :

*« des changements (devant) être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ».*<sup>23</sup>

Hydro-Québec base la justification de son projet en partie sur le fait qu'il prévoit voir fondre ses surplus à l'horizon des années 2023 et qu'il sera alors en mesure de vendre à fort prix cette puissance. Or il est permis de croire que l'accroissement des réserves énergétiques passe aussi par l'augmentation du rendement des programmes d'efficacité énergétique. En effet, selon la réponse obtenue du Transporteur, le programme d'efficacité énergétique a coûté à HQ 1,8 Milliards pour atteindre une diminution récurrente de 7,5 à 8,5 TWh de la consommation annuelle totale du Québec<sup>24</sup>, qui se traduit par un accroissement annuel correspondant des stocks hydrauliques.

---

<sup>23</sup> Ibid., article 6, alinéa n)

<sup>24</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-St-Jean à Montréal, DA33.1, page 5 de 43

En comparaison, la construction du complexe hydroélectrique La Romaine coûtera 7,5 Milliards pour une production annuelle de 8 TWh. Dans cette même question, il était demandé de confirmer la déclaration faite en audience à l'effet que : « *Le programme de subvention mis en place par HQ avant 2011 au chapitre de l'efficacité énergétique allait pouvoir réduire la consommation équivalente à celle du Grand Montréal au niveau de la consommation domestique.* »<sup>25</sup> Pour le bénéfice de la Commission, nous souhaitons préciser que cette affirmation est apparue dans un article daté du 13 avril 2011, dont la référence vous est fournie.<sup>26</sup> Dans le programme d'efficacité énergétique Hydro, avec 1,8 milliard d'investissement pour 8,5 TWh à su réaliser des rendements treize fois supérieurs par rapport à 1,35 milliards pour une nouvelle ligne aux fins de réaliser une économie d'énergie de l'ordre de un demi TWh.

Malgré la volonté du législateur de promulguer des lois valorisant le concept de développement durable, le promoteur mentionne dans ses réponses qu'il ne peut se fier aux comportements de la population pour prévoir une baisse de la consommation locale, du même coup, il annonce candidement que les besoins locaux vont augmenter sans aucun doute en raison des comportements des gens. C'est à n'y rien comprendre. Surtout que le Transporteur continue et augmente ses investissements années après années dans les programmes d'efficacités énergétiques.

À l'instar du Gouvernement du Québec, CSHT est très préoccupé par cette question de gestion efficace de nos ressources et salue le Décret de précaution rédigé par celui-ci et qui dit entre autre :

*« IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :*

*QUE soit indiqué à la Régie de l'énergie qu'elle doit tenir compte, lors de la fixation des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016, des préoccupations économiques, sociales et environnementales suivantes se rapportant à l'évolution des tarifs d'électricité :*

*(...)- la priorité gouvernementale accordée à l'efficacité énergétique, en s'appuyant notamment sur les meilleures pratiques en ce domaine. »*<sup>27</sup>

<sup>25</sup> Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, Réponses d'Hydro-Québec aux questions DQ1 (questions nos 1 à 47) reçues le 19 novembre 2014, question 9, page 4,  
[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DQ1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DQ1.pdf)

<sup>26</sup> <http://fr.canoe.ca/cgi-bin/imprimer.cgi?id=894130>

<sup>27</sup> Décret 841-2014 « Concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie se rapportant à l'évolution des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016 »,

CSHT fait valoir, avec égard, que les programmes d'efficacité énergétique ont bel et bien un rôle à jouer en tant que gisement énergétique à valoriser dans le développement futur du plan d'approvisionnement énergétique d'Hydro-Québec et donc sur les besoins de transport d'énergie. Le fait que le Transporteur n'en ait pas tenu compte dans ses scénarios d'investissement démontre soit un manque de vision de l'évolution de la demande, ou soit encore un parti pris qui fait de l'ajout de la ligne 735 kV la seule réponse qu'il a à offrir devant les défis actuels et futurs de l'évolution des marchés de l'électricité. Dans les deux cas, la planification des investissements recherchés par le Transporteur est extrêmement préoccupante.

## **8. Une ligne économique basée sur la valorisation des pertes**

Dans son document de présentation du 10 novembre 2014, HQT faisait état de trois avantages du projet de la ligne 735 kV.<sup>28</sup> Le second était de réduire les pertes électriques. Ce même élément fut présenté à la Régie de l'Énergie dans le dossier R-3887-2014 avec la prétention que, la valorisation des pertes évitées, couvrirait le coût d'investissement de la ligne. Comme cela vient d'être exposé dans le cas de la rentabilité des investissements en efficacité énergétique du Distributeur, la question de CSHT est fort simple : n'y a-t-il pas d'autres moyens de réduire les pertes électriques sans devoir hypothéquer le territoire québécois en ajoutant de nouveaux pylônes là où il n'y en a pas?

Peut-on considérer que, dans une optique de réel développement durable, il serait avantageux pour le Transporteur de regarder la possibilité de mettre à niveau son réseau existant pour minimiser ses pertes? Serait-il envisageable de remplacer du filage de lignes (et les structures de support dans le cas du remplacement d'une ligne 315 biternes par une ligne 735 monoterne) qui fuient de partout avant de conclure que la seule option est la construction d'une nouvelle ligne entre le poste Chamouchouane et Montréal?

Nous convenons d'emblée que cette vision a comme inconvénient d'éliminer un facteur important, qu'est la valorisation des pertes du réseau, pour conclure que la ligne Chamouchouane Bout-de-l'Île se paierait d'elle-même tel que veut le démontrer la justification économique du Transporteur. Nous convenons aussi que cette vision est beaucoup plus alignée sur l'objectif du développement durable.

---

24 septembre 2014,

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1443-F.PDF>

<sup>28</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-St-Jean à Montréal, DA1, [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DA1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DA1.pdf)

Par ailleurs, dans une perspective de développement durable, ne serait-il pas plus raisonnable, écologique et économique d'orienter les décisions futures en matière de politique énergétique vers des mesures moins coûteuses sur tous les plans et à empreinte écologique moindre, comme les éoliennes de proximité, le photovoltaïque résidentiel dans les îlots de chaleur que sont les villes, la géothermie obligatoire pour les nouveaux édifices publics, le solaire passif, la biomasse, les subventions à l'isolation des maisons, l'utilisation massive des lampes à DEL, la valorisation des déchets, les chauffe-eau fonctionnant à demande, pour ne donner que quelques exemples.

Bien malgré nous, cette question n'a pu être traitée devant la Régie de l'Énergie puisque ce tribunal administratif donne au Transporteur la prérogative de choisir les options qui seront à l'étude. Devant votre commission, c'est tout autre chose; votre tribune est accessible aux citoyens concernés par le projet et la mise en valeur du développement durable, de proposer des alternatives qui, contrairement à ce que propose le Transporteur, ne servent pas à justifier un projet qu'il souhaite réaliser depuis 2010 et pour lequel la loi lui impose de proposer un argumentaire aux divers intervenants. Au chapitre de la diminution des pertes électriques nous questionnons le fait que le Transporteur n'ait pas étudié la conversion de lignes à 315 kV bitermes en lignes monoterme à 735 kV. Malgré nos connaissances limitées en la matière, il était facile pour nous de concevoir qu'un petit fil génère beaucoup plus de pertes qu'un gros fil. Nous avons eu la confirmation de ce fait dans la réponse à la question dans la pièce DA44<sup>29</sup>. Le Transporteur nous apprenait ce qui suit :

1. qu'une nouvelle ligne à 735 kV génère des pertes en puissance cinq (5) fois moins élevées qu'une ligne biterne à 315kV;
2. que le coût moyen de construction d'une ligne à 735 kV ou à 315 kV biterne est similaire;
3. que la capacité de transit d'une ligne monoterme à 735 kV, de façon générale, est 2,5 fois plus importante que celle de deux lignes à 315 kV (une biterne).

Considérant la présence sur le territoire québécois de plusieurs lignes de transport à 315 kV bitermes construites il y a plus de 50 ans jusqu'à 80 même, il est raisonnable de croire que la modernisation de certaines de ces lignes permettrait de réduire de façon significative les pertes électriques préoccupation si chère à l'Hydro-Québec dans le projet actuel.

---

<sup>29</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-St-Jean à Montréal, DA44, [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DA44.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DA44.pdf)

Cette hypothèse a aussi comme avantage d'éviter la construction du poste Judith-Jasmin puisque, aux dires du Transporteur un poste d'alimentation locale à 315 kV répond adéquatement aux besoins du milieu.

## 9. **UNE LIGNE INDISPENSABLE À TOUS ÉGARDS...VRAIMENT?**

Dans sa stratégie de « consolation », et tel que démontré précédemment, HQT s'est bien gardé de présenter les avantages de la Solution 2, tout en vantant allègrement les soi-disant attributs bonifiants de sa solution 1. Dans le seul but d'imager nos propos, nous faisons souvent référence à une stratégie de « *red herring* »<sup>30</sup>, où le Transporteur nous lance sur des affirmations qui servent à brouiller les pistes et à détourner le citoyen de la seule question qui importe ici : Cette ligne, elle servirait à transporter quoi, quelle nouvelle énergie, de où à où?

Au chapitre des arguments répondant à la catégorie « diversions », on retrouve notamment les quatre pistes suivantes.

### A) La gestion de risques

Dans sa présentation des risques pouvant affecter le réseau, le promoteur a fait le choix d'identifier, avec précision, son scénario catastrophe qui ferait en sorte de faire tomber deux lignes de transport simultanément en amont du poste Chénier. Le Transporteur ne peut nous donner, cette fois encore avec précision, une idée de la probabilité d'occurrence d'une telle catastrophe. Il nous apparaît imprudent de laisser le Transporteur terroriser les citoyens, en évoquant des hypothétiques pannes apocalyptiques sélectives, pour faire passer en force sur le territoire un projet d'investissements dont l'intérêt primordial réside d'abord et avant tout dans son usage commercial. Avec respect, s'il fallait prévenir tous les risques de cette manière, on devrait peut-être doubler l'ensemble de notre réseau barrages inclus. Outre certains événements catastrophiques isolés comme les feux de forêt (où une erreur humaine semble être mise en cause dans la perte d'une partie du réseau) ou encore de phénomènes extrêmement rares comme le verglas de 1998 dont la probabilité de récurrence est estimée à plusieurs centaines d'années selon

---

<sup>30</sup> L'expression « red herring » est utilisée en anglais pour désigner quelque chose qui induit en erreur ou détourne l'attention de la question pertinente ou importante, [http://en.wikipedia.org/wiki/Red\\_herring](http://en.wikipedia.org/wiki/Red_herring)

Environnement Canada<sup>31</sup>, il semble que, bon an mal an, le réseau de transport d'HQ ait plutôt bien performé.

Revenons, si vous le voulez bien, sur ce fameux épisode de verglas de 1998. Cette catastrophe naturelle est, depuis 1998, toujours évoquée lorsque le Transporteur veut construire une nouvelle ligne de transport. Le Transporteur sait pertinemment que les images de cette tempête ont marqué le Québec et il évoque la menace de la venue d'une telle tempête comme si celle-ci était prévisible et que le résultat d'une telle tempête aurait alors les mêmes effets. Nous croyons que les effets ne pourraient être les mêmes puisque des travaux de renforcement du réseau ont déjà été réalisés. D'un autre côté, la sécurisation du réseau a été longuement abordée dans le dossier traitant de l'installation d'un déglaceur au poste de Lévis<sup>32</sup>. Dans cette requête, on identifiait les axes stratégiques sur le réseau principal<sup>33</sup>. La lecture de cette requête nous permet d'apprendre que l'installation d'un déglaceur au poste Lévis « permet de couvrir plus de 90 % du niveau de sécurisation que procurerait le renforcement mécanique généralisé des lignes stratégiques, et ce à moins de la moitié du coût... »<sup>34</sup>. En plus de démontrer que des solutions techniques permettent de sécuriser plusieurs lignes à la fois sans la construction de nouvelles tours, l'analyse de cette question permet de démontrer le peu de considération qu'a le promoteur pour la notion de « *droit au savoir* ».

Lors de la première partie des audiences, M. Pierre Cyr a posé la question suivante pour le bénéfice des participants et de la Commission :

*« j'aimerais savoir, avec le déglaceur, dans le fond, on a l'option mécanique du renforcement des lignes, finalement, c'est ça qu'on veut faire avec les nouvelles lignes, puis on a un déglaceur qui est installé au poste Lévis. J'aimerais savoir, le poste Lévis permet de sécuriser en pourcentage à peu près combien de l'axe stratégique de la boucle métropolitaine? »<sup>35</sup>.*

---

<sup>31</sup> Gosselin, Denis, "La tempête de verglas de janvier 1998 - perspectives météorologiques et climatologiques", 12 pages, [http://www.centreacer.qc.ca/uploaded/Publications/150\\_Fr.pdf](http://www.centreacer.qc.ca/uploaded/Publications/150_Fr.pdf), consulté le 28 novembre 2014

<sup>32</sup> R-3522-2003, Régie de l'énergie, <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3522-03/mainRequete3522.htm>

<sup>33</sup> Annexe G, R-3522-2003, [http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3522-03/Requete/HQT-01\\_doc-2\\_Annexe-G\\_17dec03.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3522-03/Requete/HQT-01_doc-2_Annexe-G_17dec03.pdf)

<sup>34</sup> Observation d'Hydro-Québec, R-3522-2003, page 15, <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3522-03>

<sup>35</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-Saint-Jean à Montréal, DT5, ligne 1885, [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DT5.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DT5.pdf)



Puis on précisait la question en mentionnant la référence : « Dans le fond, c'est que lors de la présentation du déglaceur, demande 3522-2003... »<sup>36</sup> Dans sa réponse à la Commission, Hydro-Québec se contente d'inclure un feuillet publicitaire sur le projet en laissant une fois de plus aux citoyens, qui sont les actionnaires de la société d'État, le fardeau de rechercher et d'exposer les faits.

La gestion des risques est, nous le concédons, très difficile. Nous refusons cependant de conclure que la ligne serait indispensable du seul fait qu'elle serait construite de façon plus robuste que les lignes construites avant 1998, car dans l'éventualité où une ligne deviendrait effectivement nécessaire, elle serait automatiquement plus solide puisqu'elle serait construite selon les nouvelles normes anti-verglas en vigueur.

#### B) Les difficultés d'entretien liées à la compensation série

Au cours des audiences de la Régie de l'énergie et dernièrement devant le BAPE, le Transporteur a rappelé que la compensation série demeure une option viable au développement du réseau.<sup>37</sup> Donc, avec respect, CSHT est d'avis que cet argument doit cesser d'être évoqué par le Transporteur comme étant un désavantage inhérent à la solution des compensateurs série.

#### C) Il nous faut une nouvelle ligne en provenance du poste de la Chamouchouane pour alimenter directement le poste du Bout-de-l'Île.

La non-acceptabilité globale du projet pour la population de Lanaudière a obligé HQT à retourner à la table à dessin (HQT évoque cette réalité sous le vocable de « préoccupation du milieu »). Lors de cet exercice, un tronçon de 19 kilomètres a été identifié pour répondre aux besoins de départ qui, selon le Transporteur, était de faire aboutir une ligne à 735 kV au poste du Bout-de-l'Île. Bien que CSHT questionne aussi cet élément puisque la nouvelle configuration du poste du Bout-de-l'Île fait en sorte que celui-ci est actuellement branché sur 2 lignes et nourri par deux nouvelles lignes à 735kV, le point majeur de la présente section réside dans le fait qu'Hydro-Québec n'a pas besoin d'une nouvelle ligne pour le poste du Bout-de-l'Île.

---

<sup>36</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-Saint-Jean à Montréal, DT5, ligne 1920, [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DT5.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DT5.pdf)

<sup>37</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-Saint-Jean à Montréal, DQ 1.1, question 10, [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DQ1.1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DQ1.1.pdf)

Avec respect, nous croyons que cet élément est apparu pour justifier que le point d'arrivée de la ligne projetée doit obligatoirement répondre à un besoin de sécuriser le réseau par l'ajout d'une ligne dans un poste de la boucle métropolitaine. La confirmation de la non-nécessité de cette ligne pour l'alimentation du poste du Bout-de-l'Île a été donnée par M. Bolullo lors des audiences.<sup>38</sup> Si le Transporteur avait eu la volonté réelle de trouver une nouvelle source d'approvisionnement pour le poste Bout-de-l'Île, pourquoi ne pas avoir tout simplement proposé l'ajout de ce court tronçon de 19 kilomètres entre Saint-Roch-de-l'Achigan et ce poste? Tronçon qui, il faut le rappeler est lui aussi discutable. Puisque le poste Bout-de-l'Île est actuellement branché sur deux lignes à 735 kV.

D) De l'éolien qui compliquerait le fonctionnement du réseau

Encore une fois, la première partie de l'audience a permis de démontrer que lorsqu'un parc d'éolien se met en marche, des mécanismes dans le réseau d'Hydro-Québec font en sorte que les vannes de production d'énergie hydraulique sont à l'arrêt, dans les mêmes proportions.<sup>39</sup> En plus de cet élément, il a été reconnu, et soumis en preuve, que le Transporteur détient depuis plusieurs années toutes les autorisations pour faire transiter l'énergie produite par le complexe de la Romaine (1550 MW) et par la production éolienne (2000 MW)<sup>40</sup> soit le total de 3550 MW.

## 10. **CONCLUSION**

Selon les informations contenues dans ce présent mémoire, CSHT est d'avis que le promoteur n'a pas réussi à faire une preuve complète et crédible que son projet est indispensable pour le Québec. Notons entre autre que le réseau de Transport demeure fiable, avec la Solution 1 autant qu'avec la Solution 2. Que la justification basée sur le financement de la ligne Chamouchouane Bout-de-l'Île par la valorisation des pertes économisées ne saurait être valide. En effet il existe d'autres moyens de réduire les pertes sur le réseau. Il ne faut pas oublier aussi, que pour vendre ces MW économisés, il faut premièrement avoir des clients et des contrats de ventes économiquement viables.

---

<sup>38</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-Saint-Jean à Montréal, DT5, ligne 1875, [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DT5.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DT5.pdf)

<sup>39</sup> Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay—Lac-Saint-Jean à Montréal, DQ 1.1 question 17, [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DQ1.1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DQ1.1.pdf)

<sup>40</sup> R-3757-2011 et R-3742-2010, Régie de l'énergie

Selon CSHT, c'est bien à tort que l'Hydro allègue se conformer à la Loi sur le Développement Durable. Il a été démontré que plusieurs principes de la LDD ont été ignorés, sinon pire bafoués. Il a été démontré que la population, les élus et le représentant mu milieu rejettent massivement ce projet. De même décider aujourd'hui de mettre dans le béton une ligne de transport de plus de 400 km que le Transporteur n'arrive à justifier que par des stratégies de diversion, serait un lourd fardeau à léguer à nos enfants et petits. Un tribut encore plus grand à payer et encore moins justifiable est la construction du poste Judith-Jasmin en pleine zone agricole. Ce poste ne servant qu'à faire en sorte que l'Hydro n'ait pas à faire une demande de recommandation pour une ligne qui n'aboutit nulle part (bien que ce soient exactement ce que le Transporteur a tenté de faire auprès de la Régie)

Toujours selon CSHT en se référant à notre analyse des deux dernières années, nous sommes d'avis que la LDD ne fait pas partie de la culture d'entreprise d'Hydro-Québec, que cette LDD fait partie des contraintes qu'Hydro essaye de gérer en maximisant les études leur permettant de bien moduler l'opinion des gens, à coup de 1% présenté aux élus locaux pour qu'ils portent le message du Transporteur auprès de leur population. Nous sommes désolé de constater que l'Hydro n'a même pas considéré une fraction d'une seconde réaliser une étude sérieuse sur la comparaison d'impacts sociaux environnementales et sociaux entre la Solution 1 et la Solution 2, nous affirmant toutefois que la Solution 1 était la plus robuste...à tous les égards.

#### 11. **DEMANDES**

CSHT soumet respectueusement au Bureau d'Audience Public sur l'Environnement les demandes suivantes, que:

1. Sur la seule base des défauts majeurs révélés au titre de l'acceptabilité sociale et de l'acceptabilité et environnementale, le concept de la Solution 1 viole sans détour la Loi sur le Développement Durable, les prescrits de la Directive Ministérielle, et à ce seul titre cette Solution 1 devrait être rejetée.
2. Même à l'examen du caractère technico-économique de la Solution 1, cette dernière devrait être condamnée comme indéfendable, considérant que :
  - A) Aucune fiabilité supérieure ne peut être invoquée en faveur de la solution 1

B) Que le quadruple argument de l'anti-verglas, de l'alimentation principale pour le poste Bout-de-l'Île, de impacts négatifs d'origine éolienne et des contraintes d'entretien du réseau lié à l'utilisation de la compensation série, ne saurait justifier un tel projet et les impacts de celui-ci sur le milieu.

C) Seul pourrait subsister comme élément d'intérêt les économies réalisées par cette Solution 1. À l'examen, toutefois, il s'avère que; la somme évoquée de 774 millions prête à de multiples et valides questionnements et que s'il s'agissait de réaliser des bénéfices à sauver de l'énergie comme seul élément d'intérêt, la question majeure qui demeurerait : Pourquoi ne pas regarder ailleurs pour réaliser de tels bénéfices? Comme le programme d'efficacité énergétique ou le recyclage de corridors à 315kV obsolètes.

3. Le BAPE agisse vigoureusement pour faire en sorte que les citoyens qui ont pris action dans ce dossier, comme dans d'autres dossiers ayant été vécus dans Lanaudière reprenne ou maintienne leur confiance en l'administration de nos instances consultatives, décisionnelles et politiques.
4. Considérant, selon CSHT, que le MDDELCC aurait suffisamment d'information pour formuler sa recommandation au cabinet des Ministres sans souffrir les délais d'attente liés à la décision de la Régie de l'énergie sur le deuxième segment du projet qu'est le poste Judith-Jasmin.

Même après ce chapitre, l'unique vraie question pour justifier une ligne nouvelle au coût de 1.3 milliard de dollars reste sans réponse

### **Une ligne nouvelle pour quelle énergie Nouvelle? Destinée pour qui? À quel moment?**

Tant et aussi longtemps que l'Hydro ne pourrait produire de réponses valables et crédibles à cette dernière question, toute forme de validité au chapitre de l'acceptabilité technico-économique demeure impossible.

Au bilan final, après l'examen des trois niveaux d'acceptabilité, CSHT **cherche toujours** et conclut que **cette solution 1 ne peut tenir la route.**

*Pierre Cyr*  
Rawdon,  
Décembre 2014

## Annexe 1 – Historique

**Projet à 735 kV d'Hydro-Québec Chamouchouane-Bout-de-l'Île (secteur Lanaudière) et actions menées par le Comité citoyens sous haute tension (CCSHT) et Citoyens Sous Haute-Tension (CSHT) pour s'opposer au projet d'Hydro-Québec**

Date	Événement
De 2011 au printemps 2012	Hydro-Québec consulte des élus municipaux dans Lanaudière et les informe des caractéristiques des corridors, de la participation du public, des étapes à venir et du calendrier du Projet.
Mai 2012	Hydro-Québec invite les citoyens concernés par le tracé retenu, au Château Joliette - c'est la première fois que les citoyens « concernés » prennent connaissance du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
Juin et été 2012	Mobilisation des citoyens et citoyennes, signature de pétitions, contacts avec les élus; dépôt de pétitions aux municipalités et MRC concernées ainsi qu'à Hydro-Québec à la fin juin 2012
Juin et été 2012	Obtention d'appuis des municipalités, MRC, d'autres organismes locaux et régionaux et des députés provinciaux Madame Véronique Hivon et Monsieur André Villeneuve <sup>41</sup>
10 octobre 2012	Hydro-Québec présente le projet de ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île à la Conférence Régionale des Élus de Lanaudière (CRÉ de Lanaudière) <sup>42</sup>
16 octobre 2012	Hydro-Québec rencontre les maires de Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Liguori, Sainte-Marcelline-de-Kildare, et Rawdon pour leur présenter les « tracés alternatifs en vue de déterminer le tracé de moindre impact » dans leurs secteurs respectifs. Hydro-Québec présente un nouveau tracé à l'étude, qui devient la « variante ouest <sup>43</sup> »; ce tracé touche davantage le territoire de Rawdon et de St-Liguori, mais ne concerne plus la municipalité de St-Ambroise-de-Kildare. Le tracé présenté aux citoyens en mai 2012 demeure toujours à l'étude et devient la « variante est ».
17 octobre 2012	HQT rencontre la Fédération de l'UPA de Lanaudière pour discuter du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île. (Gilbert Mathieu prés. de la FUPAL, Luc Pagé, prés. syndicat UPA Kildare, Clément Allard, prés. syndicat UPA Achigan-Montcalm, Vital Deschênes, prés. syndicat UPA du Nord, Charles Bergeron, agronome, E. Bergeron Piette) <sup>3</sup>
6 novembre 2012, Église Marie-Reine-du-Monde, Rawdon	Hydro-Québec présentera le nouveau tracé à l'étude (variante ouest) aux résidents de la municipalité de Rawdon et de Saint-Liguori concernés par ce nouveau tracé.
7 novembre 2012, Salle municipale de Saint-Liguori	Conférence organisée par le Comité d'action populaire (CAP) et le Comité citoyens sous haute tension pour renseigner et discuter de la justification et des enjeux du projet d'Hydro-Québec TransÉnergie.

<sup>41</sup> Voir Annexe 3 Liste des résolutions et appuis des années 2011 et 2012

<sup>42</sup> <http://citoyenssoushautetension.org/publications/presentation-par-hydro-quebec/>

<sup>43</sup> [http://www.hydroquebec.com/projets/pdf/chamouchouane\\_lan.pdf](http://www.hydroquebec.com/projets/pdf/chamouchouane_lan.pdf)

3 décembre 2012	Les maires des municipalités de Rawdon et de Saint-Liguori ainsi que les préfets de la MRC de Matawinie et Montcalm rencontrent Monsieur André Boulanger, présidente de HQT, au siège social à Montréal. Ils déposent 15 questions de en lien avec des enjeux économiques et techniques, soulevées par le Comité citoyens sous haute tension <sup>44</sup>
13 décembre 2012	Monsieur André Boulanger répond aux 15 questions des CCSHT et fait une proposition de rencontre pour un suivi sur les différentes interrogations des citoyens. <sup>45</sup>
13 décembre 2012	Les citoyens de Lanaudière répondent à une invitation pour une soirée d'information d'Hydro-Québec à Pointe-aux-Trembles sur le projet de ligne 735 kV de Chamouchouane-Bout-de-l'Île. <sup>46</sup>
Mai 2013	Hydro-Québec fait parvenir un communiqué pour présenter un nouveau tracé aux élus et citoyens concernés par les anciens tracés <sup>47</sup>
Mai 2013	Hydro-Québec rencontre la Fédération de l'UPA de Lanaudière pour expliquer le nouveau tracé proposé. <sup>48</sup>
Juillet 2013	Reconnaissance de l'organisme Citoyens Sous Haute-Tension (CSHT) par le registraire des entreprises, en vertu de la loi des compagnies
Août 2013	Assemblée constituante de l'organisme Citoyens Sous Haute-Tension
Août 2013	Dépôt du rapport de Monsieur Bernard Saulnier, ing. «La production éolienne du Québec à l'horizon 2015 au regard de la justification d'un projet de la ligne de transport-735 kV entre les postes Chamouchouane-Bout-de-l'Île». <sup>49</sup>
Septembre 2013	CSHT accueille les résolutions de la MRC de Montcalm, de la CRÉ de Lanaudière et des syndicats de l'UPA de Lanaudière <sup>50</sup>
Septembre 2013	Dépôt du rapport de Jean-Claude Deslauriers, ing. «Rapport sur la nécessité de la construction d'une ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île pour l'intégration des centrales du Complexe de Romaine et des parcs éoliens de l'appel d'offres 2000 MW (2005-03)» <sup>51</sup>
24 septembre 2013	Conférence de presse par CSHT au Club de Golf Montcalm à St-Liguori <sup>52</sup>
Octobre 2013	CSHT accueille les résolutions de la MRC de Joliette et de la Fédération de l'Union des Producteurs de Lanaudière <sup>10</sup>
30 octobre 2013	Conférence de presse de CSHT en collaboration de Fondation Rivières, Québec Nature et Chercher le Courant à Montréal <sup>12</sup>
Février 2014	Hydro-Québec rencontre les nouveaux élus de la municipalité de Rawdon afin de leur présenter le projet de ligne à 735 kV d'Hydro-Québec Chamouchouane-Bout-de-l'Île

<sup>44</sup> Voir Annexe 7, Question pour Hydro-Québec 23-11-2012

<sup>45</sup> Voir Annexe 6, Réponses à vos questions déposées le 3 décembre 2012 (13 décembre 2012)

<sup>46</sup> <http://www.laction.com/Actualites/2012-12-14/article-3140774/Une-seance-d%26rsquo%3Binformation-sans-reponse/1>

<sup>47</sup> Voir Annexe 7, Projet de ligne de transport dans le Sud de Lanaudière : les consultations ont été très utiles, 4 février 2013

<sup>48</sup> <http://citoyenssoushautetension.org/data/documents/HQ-presentation-UPA-2013-05.pdf>

<sup>49</sup> C-CSHT-0004, Analyse et rapport réalisés à la demande de l'organisme CSHT, Bernard Saulnier, ing.

<sup>50</sup> Voir Annexe 4, Liste des résolutions et appuis de l'année 2013

<sup>51</sup> Pièce C-CSHT-0005, Rapport sur nécessité de la construction d'une ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île pour l'intégration des centrales du complexe de la Romaine et des parcs éoliens de l'appel d'offres 2000 MW (A/O 2005-03)

<sup>52</sup> <http://citoyenssoushautetension.org/conferences-de-presse/>

14 février 2014	CSHT accueille la résolution de la municipalité de Rawdon qui s'oppose à l'implantation d'une nouvelle ligne de 735 kV sur son territoire <sup>53</sup>
26 février 2014	Le Syndicat de l'UPA du Nord réitère son appui au refus de l'implantation d'une nouvelle ligne 735 kV sur son territoire
14 mai 2014	CSHT accueille la résolution de la MRC de Matawinie qui s'oppose à l'implantation d'une nouvelle ligne de 735 kV sur son territoire. <sup>54</sup>
30 mai 2014	Dépôt du Projet à la Régie de l'énergie de ligne à 735 kV nommé Chamouchouane-Bout-de-l'Île <sup>55</sup>
16 juin 2014	CSHT accueille la résolution de la municipalité de Chertsey qui rejette l'implantation d'une nouvelle ligne 735 kV sur son territoire. <sup>56</sup>
25 juillet 2014	Dépôt de la demande amendée du Projet à la Régie de l'énergie de ligne à 735 kV nommé Chamouchouane-Bout-de-l'Île <sup>57</sup> devenu Projet à la Régie de l'énergie de ligne à 735 kV nommé Chamouchouane-
23 septembre 2014	Dépôt de la preuve à la Régie de l'énergie dossier R3887-2014 pour CSHT-MRCMTWN
7 octobre 2014	Début des séances d'information du BAPE (autres rencontre le 8 oct. et 28 octobre)
21 octobre 2014	Début des audiences Régie de l'énergie
10 novembre 2014	Première partie des audiences du BAPE (autres dates le 11 et 12 novembre)

<sup>53</sup> Voir Annexe 5, Extrait du dernier procès-verbal d'une séance du conseil de la municipalité de Rawdon le 11 février 2014

<sup>54</sup> Voir Annexe 5, Extrait de procès-verbal d'une séance du Conseil de la MRC le 14 mai 2014 #CM-154-2014

<sup>55</sup> Pièce B-0006, HQT 1, document1, Demande relative au Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île

<sup>56</sup> Voir Annexe 5, Extrait du registre des procès-verbaux du 16 juin 2014, # 2014-144

<sup>57</sup> Pièce B-0018, HQT-1 révisée, document1, Demande relative au Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de- l'Île

## Annexe 2 HQ disponible pour rencontrer la population



TransÉnergie

Une division d'Hydro-Québec

Le 13 décembre 2012

André Boulanger  
Président

C.P. 10000, succ. Pl. Desjardins  
12<sup>e</sup> étage  
Complexe Desjardins, Tour Est  
Montréal (Québec)  
H5B 1H7

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Serge Rivest  
Maire de Saint-Liguori  
750, rue Principale  
Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0

Objet : Réponses à vos questions déposées le 3 décembre 2012

Monsieur le Maire,

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir aujourd'hui les réponses aux quinze questions ayant trait au projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île que vous nous avez déposées à notre séance de travail du 3 décembre dernier.

Par ailleurs, l'équipe de projet a entrepris des démarches auprès de vous et de vos concitoyens afin de pouvoir expliquer en personne ces réponses avec cartes géographiques à l'appui. Nous comprenons que l'organisation d'une rencontre nécessite du temps. C'est pourquoi nous proposons, dès maintenant, ces éléments de réponse par écrit. Dans un deuxième temps, si vous le jugez à propos, nous réitérons la disponibilité des membres de l'équipe de projet pour transmettre de plus amples renseignements à l'occasion d'une rencontre.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le président d'Hydro-Québec TransÉnergie,



André Boulanger

PJ:

c.c. Mme Danielle Henri Allard, préfète de la MRC Montcalm  
M. Jacques Beauregard, maire de Rawdon  
M. Gaétan Morin, préfet de la MRC Matawinie  
M. Réal Laporte, président – Hydro-Québec Équipement et Services partagés



## Annexe 3 – Correspondance pour assemblée publique

St-Liguori, 17 janvier 2013

**Monsieur André Boulanger**  
Président, Hydro-Québec TransÉnergie  
C.P. 10 000, succursale Place Desjardins  
12<sup>e</sup> étage  
Complexe Desjardins, Tour Est  
Montréal (Québec) H5B 1H7

**Objet : Proposition de rencontre avec les citoyens de Lanaudière.**

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre que vous avez fait parvenir à monsieur Serge Rivest, maire de Saint-Liguori, le 13 décembre 2012. En conclusion de cette lettre, vous exprimez la disponibilité de votre équipe à nous transmettre de plus amples renseignements lors d'une rencontre future. Par conséquent, nous souhaitons vous proposer une rencontre avec les citoyens de Lanaudière et convenir avec vous des modalités de celle-ci.

Dans un premier temps, nous vous proposons l'organisation d'une rencontre avec votre équipe à la salle municipale de Saint-Liguori afin d'échanger sur la question suivante : « Hydro-Québec avance que son réseau est dorénavant engorgé, puisque depuis 1994 aucune ligne à 735 kV n'a été construite, alors qu'elle a saturé le réseau avec 4 300 nouveaux mégawatts depuis cette date. Hydro-Québec affirme avoir besoin de cette nouvelle ligne à 735 kV, sortant du poste de la Chamouchouane et traversant Lanaudière jusqu'au poste Bout-de-l'Île parce qu'il resterait encore 3 500 mégawatts additionnels à intégrer sur le réseau. En quoi cette ligne permettrait-elle de transporter ces nouveaux mégawatts? ». Nous vous suggérons de limiter les discussions à cette seule question.

Il serait souhaitable que vos experts répondent d'abord à cette question, sans intermédiaire, devant les citoyens qui subiraient les conséquences de la construction de la ligne de transport d'électricité Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Par souci de transparence, seule une rencontre ouverte au public et paisible permettrait une discussion de fond avec votre équipe. Nous souhaitons ainsi que vos experts répondent aux questions de nos porte-paroles devant une assemblée ainsi que les élus et médias présents.



Le 24 janvier 2013

Madame Desneiges Pépin  
Monsieur Guy Breault

Direction – Affaires régionales et  
collectivités  
Relations avec le milieu et projets  
spéciaux – Laurentides  
Hydro-Québec  
1<sup>er</sup> étage  
333, Blvd Jean-Paul-Hogues  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

**Objet : Correspondance à M. André Boulanger**

Madame, Monsieur,

Le président d'Hydro-Québec TransÉnergie, monsieur André Boulanger, accuse réception de votre correspondance du 17 janvier dernier.

Nous vous remercions de votre intérêt à l'égard de ce projet de première importance pour l'évolution du réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Soyez assurés que nous veillerons à y accorder le suivi approprié.

Nous vous prions de recevoir, madame, monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Natalie Roussel'.

Natalie Roussel  
Chef – Relations avec le milieu et projets spéciaux  
Direction – Affaires régionales et collectivités

---

Fin du document

---

Mémoire de CSHT

# L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

1. Une dimension totalement oubliée dans l'étude d'impact
2. Une dimension qui a rapidement rattrapé Hydro-Québec, pour le pire

Tome 2

Présenté au  
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement  
Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île

---

Rédaction:  
Pierre Cyr,  
Citoyens Sous Haute Tension,  
Rawdon, 2014

# Table des matières

*Hydro-Québec, nous a démontré qu'il n'a aucune conscience du principe même d'acceptabilité sociale. À la fin, il est impératif que ces principes dictent le résultat de cette recommandation.*

## Introduction

1. UNE CULTURE D'ENTREPRISE DEMODEE
2. LA GESTION DE L'INFORMATION, AU GOÛT DU PROMOTEUR
3. LE DOUBLE DISCOURS
4. LA CONCERTATION ET LA MOBILISATION CITOYENNE
5. QUAND NOS ÉLUS PRENNENT POSITION
6. UN TRAVAIL DE DISQUALIFICATION SANS RÉSERVE DE LA PART DE L'HYDRO  
CONTRE UNE DÉMARCHE CITOYENNE À LA RÉGIE
7. DES BONBONS POUR LES ÉLUS
8. LE BAPE
9. CONCLUSION
10. DEMANDES

## Annexes

*Ces annexes sont déposées à titre de document de référence démontrant le résultat net de la méthode de consultation du Transporteur dans le présent dossier, soit le fait d'avoir délibérément malmené les principes de la participation publique.*

1. Correspondances écrites *ordre chronologique*
2. Résolutions *ordre chronologique*

## **Introduction**

Messieurs les commissaires,

Dans le Tome 1 du présent mémoire, vous avez pu constater que l'acceptabilité sociale n'était pas tout à fait au rendez-vous, dans la région de Lanaudière fortement touchée par le projet. Le présent Tome 2 se veut un outil destiné à permettre à la Commission de mieux apprécier l'ensemble des détails qui ont engendré un tel refus, un tel engagement de la population, élus comme simples citoyens, dans la région de Lanaudière contre la Solution 1 d'Hydro-Québec.

Nous tenterons de mettre en lumière la valeur, au passage, l'importance, pour nous, que représente l'exercice lié au respect de notre droit et de notre devoir d'implication citoyenne pour sauvegarde des enjeux et dispositions contenues dans la Loi sur le Développement Durable.

Nous en profiterons également pour faire ressortir qu'Hydro-Québec ne respecte pas facilement les règles du jeu.

### **1. UNE CULTURE D'ENTREPRISE DÉMODÉE**

Dans l'histoire du Québec, l'Hydro a longtemps eu ce privilège de bénéficier de l'absolution inconditionnelle de la part d'une population généreuse à son endroit puisque c'est elle qui amène l'électricité en plus de la modernisation conséquente.

Notre société d'état a mal évolué dans le nouveau concept de démocratie participative. Hydro a bel et bien rédigé de nouveaux guides engagés de nombreux spécialistes en environnement, mais tout cela au lieu de nous rassurer nous amène à conclure que leurs nouvelles ressources ne travaillent qu'à nous bloquer.

Tous ces nouveaux documents et études produits pour le compte d'Hydro-Québec, ne servent qu'à justifier une logique de pylône apparent porteur de gros fil. Quant à l'acceptabilité sociale et environnementale tout va bien jusqu'au jour où le conflit s'installe contre leurs poseurs de fils et créateurs de balafres dans nos milieux naturels. En pratique, on note, avec respect, que le Transporteur a à cœur de remplir les obligations légales qui lui incombe de démontrer qu'il s'est préoccupé de l'acceptabilité sociale et environnementale dans le « milieu d'accueil » quel beau terme pour minimiser la vraie

nature des milieux ciblés par le Transporteur, le terme plus exact selon nous serait plutôt, « milieu captif ».

Auprès du BAPE, HQ explique que le projet a été maintes fois présenté aux communautés. En effet, entre 2010 et le printemps 2012 Hydro-Québec sillonnait nos campagnes à la rencontre des élus. On disait qu'Hydro avait un projet de ligne 735 kV pour la zone; mais qu'il était inutile pour ces élus d'en parler ouvertement tout de suite à leur commettants parce que les consultations appropriées seraient organisées le temps venu. Chacun de ces maires a suivi la consigne; en mai 2012 HQT débarque au Château Joliette, cartes couleurs de format géant, experts en tout genre, grands sourire café fournit.

L'objectif de ces rencontres selon le carton d'invitation visait l'acceptabilité sociale : démontrer que l'Hydro travaillait en collaboration avec les populations concernées dès le début du processus. Petit ombre au tableau, c'est seulement en octobre 2012, après que des citoyens aient posé des questions aux gestionnaires du milieu, que Hydro-Québec s'est présentée à la CRÉ de Lanaudière pour déposer le projet par écrit. Comme dit le dicton, les paroles s'envolent mais les écrits restent, c'est donc avec cette information, que le Transporteur leur a donnée, que les élus et membres de la CRÉ se présente devant leurs concitoyens pour présenter le projet.

Près d'un an plus tard, après qu'un groupe de citoyens aient réussi à engager, à force de vendre des cartes de membres à 10.00\$, deux ingénieurs indépendants. Leur mandat, étudier les justifications du projet tel que formulées par le Transporteur. L'un d'entre eux, très rapidement, a remis en cause le projet du Transporteur en mettant en lumière l'élément qui sera nommé, par la suite, la Solution 2. Avant cette date, ni élu, ni politicien, ni citoyen, n'avait entendu parler de la compensation série. Nous avons la conviction que si CSHT n'était pas arrivé avec ce document, jamais cette information ne serait sortie des cercles d'initiés d'Hydro-Québec et de la Régie de l'Énergie.

Au lieu de nous remercier d'avoir pris le temps d'informer nos concitoyens, les représentants d'Hydro-Québec sont allés immédiatement dans les journaux pour proclamer leur transparence depuis trois ans<sup>1</sup>. La transparence, pour nous, consiste à rendre toute l'information disponible, non seulement celle qui permet de vendre le projet du promoteur.

---

<sup>1</sup> Hydro-Québec se dit transparent sur toute la ligne, Journal l'Action, Geneviève Geoffroy, Publié le 11 octobre 2013

Plusieurs facteurs démontrent que malgré le fait que le Transporteur ait voulu suivre l'ensemble de leur livre de recette pour une acceptabilité sociale réussie; mais l'élément le plus important n'y était pas. Selon l'expérience acquise dans le projet Chamouchouane Bout-de-l'Île, et respectueusement, CSHT est d'avis que le Transporteur n'a pas ce réel souci d'acceptabilité par le milieu, ce concept nous apparaît comme ayant été perçu telle une contrainte, bien plus qu'une possibilité d'amélioration du projet dans un esprit de développement durable. CSHT tentera ici de vous le démontrer en se basant sur les étapes vécues au cours de ces dernières années passées avec l'Hydro.

## **2. LA GESTION DE L'INFORMATION, AU GOÛT DU PROMOTEUR**

Tel que présenté précédemment, le Transporteur avait déjà pris une position favorable pour la Solution 1 (la solution ligne) et ce dès 2010. Auprès de la Régie de l'Énergie, HQ parlait d'un projet, sans jamais nommer la ligne jusqu'en 2013. Les aspects techniques et de conception du projet pouvait se faire selon la volonté du Transporteur. Toutefois l'acceptabilité du milieu allait nécessiter, de la part du promoteur, un plan de match bien orchestré. Lors des convocations « portes ouvertes », le promoteur, organisait ces rencontres afin que chaque personne puisse avoir une présentation personnalisée. Cela peut paraître noble, « *on prend le temps de m'accueillir, de savoir ce qui me trouble, on me demande mon avis* », toutefois il y a toujours deux côtés à une médaille et moi je me fais la remarque suivante à moi-même, « *On ne me dit que ce que je veux entendre, je n'ai pas la chance d'échanger avec les autres citoyens présents, je n'ai pas l'opportunité de confronter ma pensée...tout le monde a l'air si satisfait. Suis-je le seul à trouver que ce projet n'est pas acceptable?* » Puis on se dit, « *si Hydro me demande mon avis, ça doit être important* », rien de plus faux selon les propos de Patrick Lagacé, journaliste à La Presse.<sup>2</sup>...malheureusement et contrairement aux paroles de monsieur Lagacé, Hydro n'a pas reculé, il s'est déplacé de côté et a modifié son discours. Fini les phrases où on explique « *qu'on veut éviter de longer une ligne existante en cas de verglas* », maintenant on dira « *pas de problème* », fini les phrases où on explique qu'on doit se rendre au Bout-de-l'Île, maintenant on dit, « *Boucle Métropolitaine* », et surtout ne rendons pas public que la MRC de d'Autray s'est déjà opposé, en bloc unanimement, au projet dès 2011, disons plutôt, « *on s'est adapté aux préoccupations manifestées par le milieu* ».

---

<sup>2</sup> IL ÉTAIT UNE FOIS...Un paysage David contre Hydro-Goliath, Patrick Lagacé La Presse, Édition du 17 juillet 2013, section ACTUALITÉS, écran 6



Changement de ton aussi après que le Comité Citoyens Sous Haute Tension ait répondu à une invitation de « porte ouverte », cette fois à Montréal Est. Pacifistes mais déterminés, les citoyens ont posés des questions à l'ensemble de représentant du Transporteur. M. Bolullo, chargé de projet, nous a alors répondu que son mandat était d'écouter mais non de répondre aux questions. Imaginez la surprise des gens qui avait fait près d'une heure de voiture pour avoir la chance de mieux s'informer. L'histoire est racontée dans le mémoire, pas besoin de la répéter à nouveau. Toutefois il est bon de préciser que c'est à ce moment que l'Hydro, nous croyons s'est rendu compte du sérieux de notre démarche et du fait que notre refus ne touchait pas que la montagne de Kildare ou les boisée de la Haute-Matawinie, notre opposition concernait la justification même du projet et ce à partir de Chamouchouane.

De façon bien synchronisée, en cette journée du 13 décembre 2012, HQ nous avait fait parvenir enfin la lettre de réponse de monsieur André Boulanger, président d'HQT qui répondait par écrit à une série de questions composées par CSHT et acheminée, de mains à mains, par des maires et préfets de la région de Lanaudière. Pour une raison qui n'a jamais été précisée et après plusieurs relances, cette rencontre n'a jamais pu avoir lieu. On pourrait donc conclure que le comportement des porte-paroles de HQT est directement calqué sur celui de leur dirigeant; pas surprenant alors de n'obtenir que des réponses évasives de la part des représentants de la société d'État.

Combien d'informations n'avons-nous pas encore pu obtenir sur la nature de ce projet, de ses ramifications futures, de l'énergie qui irait y transiter? Combien de demi-vérités n'ont pas encore été éclaircies parce que personne n'aurait posé LA bonne question? Hydro se disait ouvertement prête à nous répondre, mais jamais en groupe et sans jamais obtenir de possibilité d'enregistrement... « *donnez-moi votre nom, quelqu'un vous rappellera personnellement* » voilà ce que le Transporteur répondait au gens qui posaient des questions plus pointues. Cette façon de faire, nous, on a appelle cela, diviser pour mieux régner. Mais la population de Lanaudière a décidé qu'elle ne se laisserait plus diviser.

### **3. LE DOUBLE DISCOURS**

Auprès des instances régionales, de la population et de la Régie, l'Hydro annonce que le réseau manque de fiabilité, que l'énergie de La Romaine et des parcs éoliens doit être intégrée au réseau, que le poste Bout-de-l'île souffre d'un manque d'alimentation.

Après recherches et vérifications, CSHT découvre que, l'énergie de La Romaine et des parcs éoliens est et continuera à être intégré au réseau selon la solution de la compensation série retenue dans les décisions de la Régie (R-3742-2010 et R-3757-2011). Au BAPE on nous disait que l'alimentation du poste Bout-de-l'Île est assuré même en l'absence de cette ligne venant du Lac-St-Jean, et, plus important encore, que le réseau de transport est fiable peu importe la solution retenue.

Chose toute fois encore plus troublante, au BAPE HQ dit qu'il a tenu plus de 300 consultations dans le but d'informer la population, mais lorsqu'un groupe propose une rencontre bien structurée pour justement s'informer<sup>3</sup>, Hydro-Québec ne répond pas à l'invitation. Ce ne sont que quelques exemples de la réalité du terrain, dans laquelle une population avertie et en quête de réponses doit apprendre à naviguer.

#### **4. LA CONCERTATION ET LA MOBILISATION CITOYENNE**

Cette question, je l'ai entendue combien de fois : « *Selon vous et les tracés que je vous présente aujourd'hui, quel serait celui qui aurait le moins d'impact pour vous?* ». Cette question, j'y ai répondu, et devinez quoi, ma réponse n'était pas le tracé qui passait derrière chez moi. En plus on me demandait candidement de justifier ma réponse selon ma connaissance du secteur et de mes voisins. Résultat de l'exercice, le fractionnement du milieu humain, personne ne comprend pourquoi une ligne viendrait s'implanter dans la région, personne ne comprend pourquoi la terre de son voisin vaudrait plus que la sienne, personne ne comprendrait pourquoi son associé du passé, dans la mise en valeur du patrimoine rural du secteur, « comploterait » aujourd'hui avec l'Hydro pour lui « renvoyer » une ligne.

Pas bien longtemps après, il y avait les gens du tracé de St-Ambroise, ceux du tracé de Ste-Marcelline ou encore le tracé de Kildare ou de St-Lin. Si ce n'était que d'un petit groupe de citoyens qui ont décidé de s'élever au-dessus de la mêlée et questionner la justification de ce projet qui aurait un impact sur leur territoire pour les 100 prochaines années, le projet aurait sans doute déjà été autorisé, et la population de Lanaudière déchirée comme elle l'a été il y a 30 ans. Dans un élan de solidarité, tous se sont réunis à St-Liguori le 7 novembre 2012, c'est à ce moment que nous nous sommes aperçu que nous posions tous la même question : « Pourquoi une nouvelle ligne, pourquoi aujourd'hui ? »

---

<sup>3</sup> Annexe 2

Depuis 2010, c'est près de 11000 signatures qui ont été recueillies contre le projet.<sup>4</sup> Fort de cet appui populaire, un mouvement de contestation généralisé s'est organisé et notre questionnement s'est articulé avec plus en plus de précision. CSHT se renseigne, et obtient des rapports d'experts afin de confronter les dires de l'Hydro. Bref CSHT dérange fait lever des têtes; les élus qui, autrefois s'étaient laissés chloroformer par les représentants du Transporteur et se rendaient compte de leur erreur d'avoir joué le jeu du silence, depuis plus d'un an pour certains commencent, eux aussi, à revendiquer l'accès à toute l'information. Ce qui explique la formulation des 15 questions déposées au bureau chef d'Hydro par une assemblée de maires et de préfets le 3 décembre 2012.

Citoyens Sous Haute Tension, c'est l'Hydro qui l'a créé, la mis au monde et l'a nourrie. La population en avait assez de se faire rouler dans la farine, elle en avait assez de se faire dire une chose le lundi et son contraire le mardi. De découvrir par la suite que l'information était sinon inexacte au moins incomplète. Sans cette tendance à isoler les individus qui demandent des explications, jamais nous n'aurions connu une si forte mobilisation populaire d'hommes et de femmes qui se disent, *« je suis bombardé(e) d'informations sur le monde entier; mais je suis incapable de savoir pourquoi notre Hydro veut bien nous imposer une dépense de plus de 1 milliard pour une ligne sans justifier qu'on en a vraiment besoin »*. Ne pas réagir deviendrait immoral et irrespectueux de nos enfants et des générations qui les suivront.

## **5. QUAND NOS ÉLUS PRENNENT POSITION**

Les élus et les gestionnaires du milieu, désormais bien en mesure d'apprécier les impacts du projet sur leur territoire, et bien en mesure de comprendre le manque de justification valable pour cette ligne commencent à s'objecter en masse. Les municipalités, l'UPA et ses fédérations, les associations de propriétaires, les associations touristiques et agroalimentaires, les MRC et le CREL et la CRÉ de Lanaudière, tous demandent une justification au projet; puis tous s'y opposent catégoriquement. Une grande quantité d'entre elles, passent de la parole aux actes et proposent de financer le mouvement citoyen afin que celui-ci poursuive la recherche d'information et représente la population dans ce dossier.

---

<sup>4</sup> De ce nombre quelques milliers ont été envoyés à HQT en début de projet mais non-répertoriées, par manque de coordination du mouvement citoyens d'autres pétitions ont été perdues, un peu plus de 6100 signatures sont actuellement conservées avec soins par un membre de CSHT.

Aujourd'hui, au BAPE, Hydro-Québec minimise le rôle que les municipalités ont à jouer normalement; en effet se sont bien eux les gestionnaires du territoire. Quand un conseil municipal est en accord avec un projet, même faute d'informations appropriées, HQ s'en sert pour dire que son travail a été bien fait. Dès le jour où la municipalité vote contre le projet, Hydro travaille en coulisses pour essayer de faire modifier son schéma d'aménagement.

Au moment d'aller demander le statut d'intervenant avec CSHT à la Régie de l'Énergie, la MRC Matawinie c'est fait littéralement barré la route par l'Hydro sous prétexte qu'elle n'avait pas la compétence pour intervenir. Mais au fond, l'Hydro travaillait uniquement pour disqualifier un groupe d'élus qui allait contester son projet. L'ensemble des résolutions défavorables au projet, car nous n'en avons par trouvée de favorable, sont disponibles en annexe, vous y remarquerez que ce n'est pas une mais bien quatre MRC Lanaudoise en plus de la CRÉ, qui se sont prononcé contre le projet. C'est ce qu'une personne raisonnable appellerait de la non-acceptabilité sociale.

## **6. UN TRAVAIL DE DISQUALIFICATION SANS RÉSERVE DE LA PART DE L'HYDRO CONTRE UNE DÉMARCHE CITOYENNE À LA RÉGIE**

Dès le dépôt du projet de l'Hydro à la Régie, CSHT s'est mis en marche pour participer au processus visant à préciser le meilleur scénario de transit pour la nouvelle énergie développé par le Complexe La Romaine: recherche de procureur, recherche de personnes ressources, préparation de notre Demande d'Intervention. À l'époque tout le monde nous disait bonne chance, l'Hydro est un mauvais joueur.

À l'exercice, nous avons dû nous rendre à l'évidence que ces gens n'avaient pas totalement tort. En riposte à notre Demande d'Intervention l'Hydro nous a présenté comme un groupe de régionaliste strictement concerné par des problèmes de nombril, des « pas dans ma couriste », bref CSHT n'avait aucun droit pour prendre la parole dans cet assemblée. On refusait même d'accorder quelque crédibilité que ce soit à nos experts même si ces derniers avaient pu faire carrière à l'Hydro pendant 40 ans. Tout au plus CSHT aurait eu le droit d'adresser un texte écrit à la Régie.

*« Enfin, l'intéressé ne fait pas la démonstration qu'il a de l'expérience pratique ou une expertise propre à éclairer la Régie dans ce dossier qui concerne principalement des questions relatives à la construction et aux coûts du Projet.*

*Avec égard, l'intérêt et les allégations de l'intéressé sont insuffisants et ne peuvent être reçus par la Régie. La demande d'intervention doit être rejetée. Le Transporteur souligne que l'intéressé peut se prévaloir du statut d'observateur et ainsi produire des observations écrites selon le cas. »<sup>5</sup>*

De la chance on en avait pas besoin mais le l'acharnement il en fallait certainement. Loin de se sentir personnellement visé, car le Transporteur semblait tenter de faire refuser tous les intervenants, les arguments choisis pour éviter que CSHT ne se présente en audiences voulait clairement démontrer que nous n'avions pas notre place à cette tribune ou du moins pas en personne :

Et il en allait de même pour la participation de la MRC Matawinie :

*« Les irrecevabilités décrites par le Transporteur dans sa lettre du 6 juin 2014 à l'égard de la demande d'intervention de CSHT sont considérées comme étant intégralement reproduites à la présente et réitérées à l'égard de la demande de MRC. Avec égard, les allégations et les motifs d'intervention de l'intéressé MRC sont insuffisants et ne peuvent être reçus par la Régie. La demande d'intervention doit être rejetée. »<sup>6</sup>*

Cette expérience vécue par CSHT est encore une preuve flagrante que le Transporteur se dit fortement préoccupé par les considérations du milieu, sauf qu'une fois que celui-ci s'exprime, on tente, cette fois-ci en pratique de le bâillonner.

Heureusement pour la participation citoyenne, le Régisseur en a conclu différemment, par ce geste, CSHT pense bien avoir créé un précédent qui ouvrira la porte à d'autres groupes<sup>7</sup> qui ne possèdent pas toute l'infrastructure dont disposent des intervenants habituels devant la Régie et qui, s'ils s'en croient légitimé tenteront de faire valoir leur position devant la Régie. Car n'en déplaise au Transporteur, la LDD est une loi d'ordre publique et ne peut être ignorée par aucun tribunal, qu'il soit administratif ou civil.

CSHT pose tout de même, avec égard, cette question à l'attention du Président du BAPE. Est-il avantageux économiquement et socialement, considérant les ressources mises en place pour la tenue

---

<sup>5</sup> Pièce B-0011 R-3887-2014 page 14

<sup>6</sup> Pièce B-0012 R-3887-2014 page 2

<sup>7</sup> <http://www.journaldemontreal.com/2014/07/24/des-groupes-opposes-a-hydro-quebec-pourront-participer-aux-audiences-de-la-regie-de-lenergie>

d'une audience du BAPE et de la Régie de l'énergie de présenter le même dossier devant les deux instances avant même que l'autre est rendu sa décision? De plus est, afin de rester aligné avec les objectifs de la LDD nous serions d'avis que le BAPE étudie le projet dans son ensemble avant que celui ne soit traité pour son aspect technicoéconomique simplement. Le forum qu'est le BAPE étant plus démocratique, il permettrait de se faire une meilleure idée des enjeux présents sur le terrain, et nous croyons fermement que le citoyen est bien en mesure de comprendre les contraintes du Transporteur mais aussi les opportunités que le promoteur aurait pu négliger lors de l'analyse du dossier soumis à la population.

## **7. DES BONBONS POUR LES ÉLUS**

Il vient malheureusement un point dans notre histoire où l'intolérable côtoie l'inacceptable!

Nous avons relevé, précédemment, qu'HQ mettait de l'avant un plan de compensation dans le but de faire accepter son projet socialement. On propose 1% du coût du projet à la municipalité touchée, aussi louable que cela puisse paraître, cette proposition, semble plutôt destiné à convaincre les élus qui seraient tentés de s'opposer.

Comme il a été mentionné précédemment, le fait que les lois demandent que les municipalités indiquent, entre autre, « que le projet ne contrevient pas à leur schéma d'aménagement » n'est en fait qu'une formalité dont son obtention est très largement garantie. Rappelons les dires de M. Alain Tremblay du Ministère des ressources naturelles et de la Faune :

*« Oui. Mais bon, s'il y avait une opposition, généralement c'est qu'à cet effet-là, à ce moment-là, il y a des discussions qui vont en sorte de voir qu'est-ce qu'il faut faire pour que le projet d'Hydro-Québec soit conforme, à ce moment-là, au schéma d'aménagement, qu'est-ce qu'il faut faire pour qu'on ait finalement un avis de conformité. Puis, bon, comme c'est déjà arrivé, il y a quand même, à ce moment-là, des fois, des modifications pour réussir à l'avoir, mais ça entraîne des délais. » .*

Le vrai pouvoir des élus réside dans une opposition claire et ferme au projet sous forme de résolutions. C'est cette volonté de faire passer la sauvegarde de toute la MRC avant les intérêts individuels qui fait la force de ce que nous voyons actuellement. C'est aussi ce que cherche à effriter Hydro-Québec. Voici les faits, la MRC de Matawinie, après

avoir pesé le pour et le contre de la demande et de la justification du projet, a décidée qu'elle préférerait, comme entité et à la majorité de ses membres, ne pas subir le dommage de ce projet inutile plutôt que de recevoir un dédommagement de 1% pour compenser une balafre qui restera dans le paysage pour les 100 prochaines années. Non satisfait de la situation, des représentants de la société d'État sont retournés dans les communautés touchées cette fois avec un montant très net à leur offrir, et comme par hasard en pleine période de préparation des budgets municipaux. HQ voulait s'assurer que l'argent ne les ferait pas changer d'avis.

Combien de fois encore, ces lobbyistes de la Solution ligne vont-ils parcourir notre région, au frais des contribuables, dans l'espoir de quémander des appuis à coup de 1%. Cette mesure devait être mise en place pour minimiser les impacts, pas comme outil marketing pour HQ TransÉnergie.

CSHT est très heureux que la sauvegarde de son territoire, de ces paysages et de son potentiel soit plus importante aux yeux des élus de Lanaudière qu'un chèque délivré une seule fois.

Avec respect, CSHT se questionne toutefois sur l'effet réel que peut avoir cette compensation, à long terme, sur les localités puisque l'impact que peut avoir la construction d'un tel projet demeure bien après que le chèque de 1% ne soit dépensé. Il en résulte un sentiment d'injustice qui mine à long terme les collaborations régionales et qui nuit potentiellement aux développements des communautés. Nous ne disons pas ici qu'il faille abolir cette compensation, puisque c'est la seule qui est proposée, toutefois il faudrait sans doute en considérer les effets dans le choix que pourrait faire les élus de se montrer favorable ou non à un projet.

## **8. LE BAPE**

Avec grand égard pour l'institution qu'est le BAPE, CSHT considère que le BAPE a une immense responsabilité envers la population. En effet à cause de son statut pleinement démocratique, le BAPE n'a pas le loisir de choisir les intervenants, comme le fait la Régie de l'énergie, il ne peut, non plus limiter, le débat en émettant une *directive procédurale*, il se doit d'entendre l'avis de tous avec les avantages et les inconvénients que cela entraîne.

Le BAPE c'est aussi le dernier rempart disponible pour des citoyens, regroupé ou non, de se faire entendre avant qu'un projet ne devienne

réalité. La LDD donne toute la légitimité au BAPE de questionner autant les aspects sociaux, environnementaux et technicoéconomique d'un projet, le Bureau a donc une place importante à jouer dans le processus d'autorisation de tous projets soumis à son attention.

Bien malheureusement, le processus est quelques fois frustrant pour le citoyen qui se présente lors des audiences. Il est parfois difficile d'accepter la « réponse » que donne le Transporteur. Plusieurs exemples nous viennent en tête mais le fil conducteur réside dans le fait que le citoyen aura alors deux choix :

1. Prendre la réponse tel quel
2. Faire ses propres recherches de validation.

L'expérience de CSHT montre que de prendre la réponse telle quel limite généralement les possibilités d'analyse car un promoteur évite habituellement de mal faire paraître son projet. Il est alors beaucoup plus facile de comprendre la méfiance et presque la colère lorsque le promoteur ne répond pas franchement à la question qui lui ait posées. Pour celui qui est assis dans la chaise du citoyen, voir qu'une douzaine d'experts, présents pour représenter le Transporteur, s'échanger des « post-it » afin de répondre à une question, laisse un certain doute dans la capacité du simple citoyen à bien exprimer son point de vue. Ce n'est franchement pas donné à tous et CHST a vu plusieurs de ses concitoyens se désister à aller donner leur opinion puisqu'ils avaient le sentiment de ne pouvoir poser une question qui aura le mérite d'être répondu par le promoteur.

L'objectif ici n'est pas de faire des reproches à la commission mais bien de saisir l'opportunité qui nous ait donnée, de contribuer le plus possible à l'amélioration de la participation populaire, puisque, comme le BAPE, nous souhaitons une contribution de plus en plus grande du public dans les décisions importantes qui touche l'ensemble de notre environnement et de notre écologie en tant que société.

## **9. CONCLUSION**

Pour toutes les raisons citées plus haut, CSHT peut affirmer que la défense de son patrimoine, la défense de ses convictions et de la préservation de l'environnement pour les générations à venir, ce fut un travail presque à temps plein pour certaines d'entre nous.



CSHT désire aussi faire part à la Commission que l'acceptabilité sociale doit être au haut de l'arbre décisionnel, celle-ci doit être prise au sérieux autant par les divers organismes consultatifs que quasi-judiciaire. Ceux-ci doivent exiger des promoteurs qu'ils prouvent que le projet est acceptable et non pas qu'il répond simplement à un « checklist » de documents officiels. Le citoyen devrait être en mesure de valider facilement l'information soumise par le promoteur. Ce fut une lourde tâche, pour les citoyens que de valider l'information soumise par le Transporteur. Il est indispensable, que le BAPE, n'accepte pas de résumer les dommages en terme d'acceptabilité sociale à la seule compensation du 1% comme a l'habitude de pratiquer le Transporteur.

## **10. DEMANDES**

CSHT soumet respectueusement au Bureau d'Audience Public sur l'Environnement les demandes suivantes que:

1. Toutes les démarches du BAPE soient entreprises aux fins de favoriser adéquatement la participation citoyenne; en conséquence de quoi Hydro-Québec devrait, minimalement, être blâmé sévèrement à ce chapitre.
2. Si l'acceptabilité sociale devait être considérée dans le présent dossier, avec toute l'importance affichée dernièrement par le Ministre du MDDELCC, et cautionné en cela par le Premier Ministre lui-même, il deviendrait absolument nécessaire que ce projet de Solution 1 de l'Hydro soit immédiatement rejeté pour ce seul motif.
3. Si, le cas échéant, la Solution 1 de l'HQ était aussi entachée d'irrégularités au niveau de l'acceptabilité environnementale, cette Solution 1 devrait être irrémédiablement déclaré nul et non avenue. Sans même se préoccuper du troisième et dernier volet dit de l'acceptabilité technicoéconomique.
4. Avant d'émettre les certificats d'acceptabilité appropriés, il serait impératif de bien vérifier si le texte de l'étude d'impact est minimalement aligné avec les axes majeurs de la directive ministérielle concernée, à savoir que la solution a fait l'objet d'une comparaison réelle et honnête. Personne n'exige la perfection, à ce chapitre, mais le public invité à la consultation a le droit à une information minimale au niveau du choix des options.

Au niveau des propositions d'options ou de solutions alternatives il serait bon de les soumettre à la consultation dès le départ du processus aux fins d'éviter qu'on ne pipe les dés trop facilement. Les critères de choix du projet devraient également être soumis à la consultation du public et non seulement les critères de choix du tracé comme ça l'est aujourd'hui. Autrement dit restaurer l'obligation qu'a l'Hydro de respecter la directive ministérielle en son article 1.3.

De de façon complémentaire, messieurs les commissaires, nous vous soumettons que pour favoriser une participation adéquate du public contre l'Hydro-Québec il faudrait un minimum de support financier. Sinon pouvoir profiter des services professionnels d'un ombudsman quelconque.

CSHT demande d'évaluer la pertinence et les mécanismes permettant de fournir une aide concrète pour la rédaction de mémoire ou la formulation de question ou d'intervention afin d'éviter le sentiment de certains qui se disent pas apte à donner leur avis. Enfin CSHT encourage le BAPE à maintenir la pression pour que soit pris en considération les règles édictées par la LDD autant auprès des promoteurs qu'auprès du cabinet des Ministres qui devront se prononcer au final. Alors peut-être que tout le travail réalisé depuis plus de deux ans prendra alors un sens, pour nous, pour nos élus, pour nos enfants et pour ceux qui exploiteront nos campagnes dans 100 ans d'ici.

*Pierre Cyr*  
Rawdon,  
Décembre 2014

# **Annexe 1**

## **Correspondances écrites**

## Quinze questions pour monsieur André Boulanger, président de HQT ci-inclus les réponses

### QUESTIONS POUR HYDRO-QUÉBEC

#### Projet de ligne à 735kV Chamouchouane - Bout-de-l'Île

##### Question no 1 :

Comme il n'existe aucune éolienne en amont de Chamouchouane, et que toutes celles de la rive nord n'y sont pas reliées, en quoi les éoliennes actuelles et/ou celles prévues comme devant entrer en opération d'ici 2015 peuvent-elles justifier la construction de la nouvelle ligne à 735 kV en question?

##### Réponse :

- *Le réseau de transport à 735 kV d'Hydro-Québec est un réseau intégré, c'est-à-dire que toutes les lignes sont raccordées les unes aux autres.*
- *Dès qu'une nouvelle production est ajoutée sur le réseau, peu importe à quel endroit, ce sont pratiquement toutes les lignes qui se trouvent à transporter plus de puissance.*
- *Depuis 1994, Hydro-Québec a intégré à son réseau près de 4300 MW de nouvelle production sans ajout de nouvelle ligne de transport à 735 kV.*
- *Avec l'ajout de 3500 MW de production additionnelle provenant du complexe de la Romaine et du 2<sup>e</sup> appel d'offres éolien, les études de réseau réalisées ont permis de conclure que la ligne Chamouchouane - Bout-de-l'Île constitue la solution optimale pour assurer la fiabilité du réseau (voir la carte 1 du réseau principal).*

##### Question no 2 :

Comme vous ne prévoyez pas de ligne additionnelle immédiatement en aval du poste Arnaud, en quoi l'énergie excédentaire de la Romaine, en aval des deux alumineries Alouette et Alcoa, peut-elle justifier une nouvelle ligne à construire à partir du poste Chamouchouane?

##### Réponse :

- *Même réponse qu'à la question 1 : le réseau d'Hydro-Québec est intégré (voir la carte 1 du réseau principal).*
- *L'addition de la production du complexe La Romaine conduit aussi à une augmentation de la puissance transportée sur pratiquement toutes les lignes du réseau.*
- *Les alumineries Alouette et Alcoa sont déjà alimentées par la production existante, notamment celle de la Côte-Nord.*

**Question no 3 :**

Pourquoi annoncer comme avantage d'une telle nouvelle ligne projetée le fait qu'elle serait efficace contre le verglas, alors que vous connaissez déjà l'efficacité des appareils anti-déglacage, d'une part, et que, d'autre part, vous n'annoncez pas de protection spéciale anti-verglas entre la Baie-James et Chamouchouane, hormis les renforcements de pylônes déjà installés à la grandeur du réseau ?

**Réponse:**

- *À la suite du verglas de 1998, Hydro-Québec a révisé ses critères de conception face aux charges climatiques (vent-verglas).*
- *Comme la ligne doit entrer à Montréal, région particulièrement touchée par le verglas de 1998, Hydro-Québec a retenu les critères de conception mécanique équivalant à une récurrence de verglas de 1/150 ans alors que normalement, les lignes sont construites pour une récurrence de 1/50 ans. Elle sera donc plus robuste face au verglas afin de minimiser les impacts d'un verglas comme celui de 1998.*
- *Par ailleurs, les charges climatiques de vent-verglas dans les régions comprises entre la Baie James et Chamouchouane sont moins élevées que celles du sud du Québec.*

**Question no 4 :**

Pourquoi avancer comme autre justification que cette nouvelle ligne envisagée *pourrait économiser le courant équivalent à l'alimentation de Repentigny, quand tout le monde réalise qu'Hydro-Québec est en situation de surplus aussi imposants qu'inexplicables?*

Pourquoi ajouter de l'eau dans un baril qui est déjà trop plein? ...Avec 1 milliard de frais d'installation?

**Réponse :**

- *En plus de répondre de façon optimale aux besoins du réseau de transport, la nouvelle ligne permet aussi de diminuer les pertes électriques, ce qui constitue un avantage indéniable de cette solution.*
- *Toute l'énergie produite trouve preneur. La nouvelle capacité de production doit être acheminée vers les marchés de consommation. Pour ce faire, le projet actuel est essentiel.*

**Question no 5 :**

Hydro-Québec essaie de déterminer la variante de moindre impact sur le territoire de Lanaudière.

Mais en tout premier lieu, comment pouvons-nous être sûrs que cette ligne doive nécessairement passer à travers Lanaudière?

**Réponse :**

- *Les résultats des études environnementales et techniques démontrent que la traversée de Lanaudière constitue la solution de moindre impact, répondant le mieux aux objectifs du projet, qui sont de relier le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île.*
- *À l'ouest de Lanaudière, le territoire du parc national du Mont-Tremblant constitue un espace infranchissable pour un projet de ligne, ce qui limite la possibilité de traverser les Laurentides.*
- *En Mauricie, le territoire du parc national du même nom limite l'élaboration d'un tracé de moindre impact qui passerait plus à l'est.*

**Suite de la question no 5 :**

Vous déclarez votre intérêt à réutiliser les corridors existants entre St-Paul-de-Joliette jusqu'au poste Bout-de-l'Île (3005-3016). Alors, pourquoi ne pas faire de même en amont de St-Paul-de-Joliette jusqu'en Haute Mauricie, ou jusqu'au poste Jacques-Cartier... Quitte à le grossir?

Cela ne vous donnerait-il pas la possibilité d'appliquer votre politique visant une meilleure protection de l'environnement sur de plus longues distances ? Mieux vaut élargir une emprise déjà existante, déclarez-vous, que d'en créer une toute nouvelle.

**Réponse :**

- *À partir de l'autoroute 31 à Joliette jusqu'à Montréal, Hydro-Québec démantèlera la ligne 3005 et propose de réutiliser cette emprise pour y construire une partie de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île (voir la carte 2 présentant les corridors étudiés).*
- *En amont de l'autoroute 31, Hydro-Québec ne peut pas démanteler la ligne 3005 et ne possède pas de surlargeur d'emprise en parallèle de celle-ci. Y construire une ligne engendrerait des impacts considérables sur le milieu bâti.*
- *Par ailleurs, une ligne qui arriverait du poste de la Jacques-Cartier ne permettrait pas de répondre aux problèmes identifiés au cours des études de réseau. (voir la réponse à la question 6)*

**Question no 6 :**

Pour justifier la construction de la nouvelle ligne, le porte-parole d'Hydro-Québec dans Lanaudière affirme qu'aucune ligne à 735 kV n'a été construite depuis 1994, et que depuis lors plusieurs nouvelles centrales ont été mises en service.

Voulez-vous détourner toutes les lignes en provenance de ces centrales pour faire cheminer l'énergie par le poste Chamouchouane?

**Réponse :**

- *Non. Ces projets de production (4300 MW) ont déjà été intégrés au réseau principal (réf. carte 1 du réseau principal) au moyen de courtes lignes d'intégration locales et par l'ajout sur le réseau d'autres équipements qui ont conduit à l'atteinte de la pleine capacité du réseau.*
- *Maintenant, avec 3500 MW supplémentaires, le réseau a nécessairement besoin d'une nouvelle ligne de transport à 735 kV.*

**Question no 7 :**

Sur un horizon de 20 à 30 ans, sans la nouvelle ligne à 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île, qui, au Québec, va risquer de manquer de courant?

**Réponse :**

- *Le réseau d'Hydro-Québec en est un qui est intégré. Hydro-Québec ne se placera jamais dans la situation suggérée par la question. Elle livre un service essentiel à la population du Québec. La nouvelle ligne est essentielle pour intégrer la nouvelle production électrique et assurer un approvisionnement plus fiable aux Québécois.*

**Question no 8 :**

Vous avez demandé et obtenu du BAPE et de la Régie de l'énergie l'autorisation d'améliorer votre capacité d'approvisionnement pour le secteur nord-est de Montréal jusqu'à Joliette.

Dans votre mémoire à cet effet, en 2010, vous annonciez qu'avec 300 MVA de puissance additionnelle au poste Bout-de-l'Île, vous alliez pouvoir satisfaire à cette éventuelle demande de tout le secteur pour les 15 prochaines années.

Dans les informations disponibles relatives aux travaux en cours au poste Bout-de-l'Île, il est question de transformateurs de capacités de plus de 1650 MVA chacun.

En plus, les travaux de raccordements prévus entre Duvernay et Boucherville seraient en cours, faisant ainsi entrer deux lignes 735kV au poste Bout-de-l'Île. Pourquoi donc une troisième ligne 735 kV (Chamouchouane- Bout-de-l'Île) devrait-elle être incontournable pour l'alimentation du poste Bout-de-l'Île?

**Réponse :**

- *Le projet de raccordement du poste du Bout-de-l'Île au réseau de la boucle métropolitaine à 735 kV visait 2 grands objectifs :*
  - *soulager le poste Duvernay d'une partie de sa charge déjà très importante;*
  - *éliminer les problèmes de surcharge du réseau à 315 kV Mauricie-Montréal.*
- *Avec sa capacité additionnelle disponible, le poste du Bout-de-l'Île servira aussi à alimenter de nouveaux postes à 315 kV du nord-est de la région métropolitaine et du sud de Lanaudière, améliorant ainsi la fiabilité du réseau régional et local;*
- *Le projet du poste Bout-de-l'Île fournit au réseau électrique une « architecture » permettant de répondre de façon optimale à la croissance de la demande;*
- *Chaque poste de la boucle métropolitaine doit disposer de sa propre source d'alimentation principale;*
- *La nouvelle ligne doit arriver à ce poste pour profiter pleinement de son potentiel d'alimentation de la charge (voir la carte 3 présentant la boucle métropolitaine) et assurer une plus grande fiabilité d'alimentation.*

**Question no 9 :**

Vous qualifiez cette nouvelle ligne de sécurité incontournable en prévision de troubles éventuels majeurs sur le réseau.

Sachant que le réseau à 735 kV est maintenant protégé contre les orages magnétiques et que certaines mesures ont été mises en place pour contrer les effets du verglas, quel autre incident a causé des pannes majeures sur le réseau depuis les 50 dernières années?

**Réponse :**

- *Le verglas qui demeure toujours une menace tout comme d'autres événements climatiques majeurs (ex. tornades).*
- *Les études de réseau permettent de valider la fiabilité du réseau en réponse à des événements de nature électrique (ex. foudre) ou à des avaries pouvant survenir en raison du verglas ou du vent, et ce, en conformité avec les exigences des organismes nord-américains responsables du niveau de fiabilité de l'alimentation en électricité des clients.*
- *Certains événements sont plus sévères que d'autres pour le réseau et l'analyse de leurs impacts a permis de mettre en évidence le maillon faible au sud du poste Chamouchouane.*
- *L'ajout de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île vise à assurer la fiabilité du réseau (réf. : carte 1 du réseau principal).*



**Question no 10 :**

La Boucle Métropolitaine devrait, par définition, servir à répartir l'électricité de façon sécuritaire et harmonieuse dans la grande région de Montréal.

Pourquoi ce projet de ligne à 735kV, dite pour fins de sécurité additionnelle, devrait-elle arriver obligatoirement ;

- a) à partir du nord-est; et

**Réponse :**

*Le raccordement de la ligne à partir du poste de la Chamouchouane permet de libérer le goulot d'étranglement au sud de cette installation (schéma : 4 lignes au nord des postes Chamouchouane-Saguenay versus 3 lignes au sud) afin de transiter de façon optimale la puissance vers les grands centres de consommation (voir la carte 4 présentant les entrées et sorties de lignes au poste Chamouchouane).*

- b) entrer au poste Bout-de-l'Île, plutôt qu'au poste Duvernay, Chénier ou Boucherville, par exemple ?

**Réponse :**

- *Chaque poste de la boucle métropolitaine (voir la carte no 3) doit disposer de sa propre source d'alimentation principale alors que la boucle ceinturant la région augmente la sécurité d'alimentation de chacun des postes en cas de perte d'une alimentation principale*
- *Le projet de raccordement du poste du Bout-de-l'Île au réseau de la boucle métropolitaine à 735 kV vise, entre autres, à soulager le poste Duvernay d'une partie de son importante charge et ainsi réduire l'impact d'un incident majeur pouvant affecter ce poste.*
- *Le poste du Bout-de-l'Île servira aussi à alimenter de nouveaux postes à 315 kV du nord-est de la région métropolitaine et du sud de Lanaudière*

**Question no 11 :**

Pourriez-vous situer un lieu, au Québec, qui serait frappé d'une panne appréhendée sur le réseau 735 kV, et auquel la nouvelle ligne reliant le poste Chamouchouane au poste Bout-de-l'Île pourrait être la seule à pouvoir y remédier?

**Réponse :**

*Voir la réponse à la question 7.*

**Question no 12 :**

Vous déclarez avoir des études d'impact sur la production laitière. D'où proviennent ces études et à quel pays s'adressent-elles ?

**Réponse :**

*Hydro-Québec est consciente des préoccupations qui lui ont été exprimées sur cette question. Les études auxquelles on réfère ont été réalisées par Hydro-Québec, en collaboration avec le Département des sciences animales de l'Université McGill, sur une durée de quinze ans. Il s'agit d'un vaste projet de recherche sur les effets biologiques possibles des champs électriques et magnétiques produits par une ligne à 735 kV sur les vaches laitières.*

*Deux types d'étude ont été réalisés, soit une étude en milieu contrôlé dans une salle expérimentale conçue pour créer des champs électriques et magnétiques au centre de recherche de la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill et une seconde étude pour caractériser l'exposition des fermes laitières du Québec.*

*Ces études ont permis de conclure que l'exposition des bovins laitiers aux champs électriques et magnétiques ne nuisait pas à la productivité ou à la santé des vaches laitières.*

*Par ailleurs, il est aussi important de souligner qu'en partenariat avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Hydro-Québec a établi un service de traitement de cas potentiels de tensions parasites destiné à sa clientèle agricole.*

*Les études de cas montrent que les tensions parasites proviennent principalement de déficiences techniques des différents systèmes de la ferme (électriques, de ventilation ou de traite). Parfois, elles sont attribuables aux installations électriques du voisinage ou au réseau de distribution. Le réseau de transport d'électricité est rarement en cause.*

*Comme on le sait, plusieurs facteurs peuvent affecter le comportement des animaux et provoquer des symptômes semblables à ceux des tensions parasites (ex. : alimentation, maladie infectieuse, température, qualité de l'air et de l'eau).*

**Question no 13 :**

Vos représentants de Lanaudière disent qu'il reste seulement 12 km à régler pour le tracé officiel. Pourquoi la réunion d'information prévue à Montréal le 28 novembre a été annulée?

**Réponse :**

*L'activité portes ouvertes prévue à Montréal a pour objectif de présenter aux citoyens de Pointe-aux-Trembles la solution retenue pour la portion de tracé (4 km) qui se trouve dans leur arrondissement.*

*Cette activité n'a pas été annulée. Il y a eu une modification à l'horaire; la rencontre aura lieu le 13 décembre.*

**Question no 14 :**

Pourquoi on propose de traverser des fleuves et océans et on ne parle pas de faire la même chose en territoire agricole ?

**Réponse :**

*Hydro-Québec est consciente de la sensibilité du milieu agricole et cherche, quand un projet de transport traverse ce type de milieu, à minimiser le plus possible l'impact de la présence des lignes sur les activités quotidiennes des agriculteurs.*

*De plus, nous cherchons activement le tracé de moindre impact en consultant les populations habitant les tracés de lignes de transport projetées. Nous sommes présentement à définir un tracé pour la ligne Chamouchouane - Bout-de-l'île qui sera de moindre impact.*

*C'est également la raison pour laquelle Hydro-Québec et l'UPA ont défini des mécanismes de concertation et de compensation pour les propriétaires touchés, par l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricoles et forestiers.*

**Question no 15 :**

Vous déclarez avoir fait des évolutions de besoin pour les futures années. Pourquoi ces études secrètes?

**Réponse :**

- *Voir les réponses 1 et 4.*
- *Toute étude de planification est réalisée en tenant compte d'un accroissement prévisible de la charge de façon à mettre en place des projets qui répondent adéquatement à la demande actuelle et à la demande future.*
- *De plus, en ce qui concerne les diverses évolutions de la demande en transport et en distribution, des prévisions sont déposées annuellement à la Régie de l'énergie et sont publiques et accessibles.*

## Lettre de monsieur André Boulanger, président de HQT du 13 décembre 2012



Une division d'Hydro-Québec

Le 13 décembre 2012

André Boulanger  
Président

C.P. 10000, succ. Pl. Desjardins  
12<sup>e</sup> étage  
Complexe Desjardins, Tour Est  
Montréal (Québec)  
H5B 1H7

### PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Serge Rivest  
Maire de Saint-Liguori  
750, rue Principale  
Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0

### Objet : Réponses à vos questions déposées le 3 décembre 2012

Monsieur le Maire,

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir aujourd'hui les réponses aux quinze questions ayant trait au projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île que vous nous avez déposées à notre séance de travail du 3 décembre dernier.

Par ailleurs, l'équipe de projet a entrepris des démarches auprès de vous et de vos concitoyens afin de pouvoir expliquer en personne ces réponses avec cartes géographiques à l'appui. Nous comprenons que l'organisation d'une rencontre nécessite du temps. C'est pourquoi nous proposons, dès maintenant, ces éléments de réponse par écrit. Dans un deuxième temps, si vous le jugez à propos, nous réitérons la disponibilité des membres de l'équipe de projet pour transmettre de plus amples renseignements à l'occasion d'une rencontre.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le président d'Hydro-Québec TransÉnergie,

André Boulanger

PJ:

- c.c. Mme Danielle Henri Allard, préfète de la MRC Montcalm
- M. Jacques Beauregard, maire de Rawdon
- M. Gaétan Morin, préfet de la MRC Matawinie
- M. Réal Laporte, président – Hydro-Québec Équipement et Services partagés

Lettre Natalie Roussel, chef en relation de milieu, HQT du 24 janvier 2013



Le 24 janvier 2013

Madame Desneiges Pépin  
Monsieur Guy Breault

Direction – Affaires régionales et  
collectivités  
Relations avec le milieu et projets  
spéciaux – Laurentides  
Hydro-Québec  
1<sup>er</sup> étage  
333, Blvd Jean-Paul-Hogues  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

**Objet : Correspondance à M. André Boulanger**

Madame, Monsieur,

Le président d'Hydro-Québec TransÉnergie, monsieur André Boulanger, accuse réception de votre correspondance du 17 janvier dernier.

Nous vous remercions de votre intérêt à l'égard de ce projet de première importance pour l'évolution du réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Soyez assurés que nous veillerons à y accorder le suivi approprié.

Nous vous prions de recevoir, madame, monsieur, nos salutations distinguées.

Natalie Roussel  
Chef – Relations avec le milieu et projets spéciaux  
Direction – Affaires régionales et collectivités

## Communiqué de presse de Hydro-Québec –

### Les consultations du public ont été très utiles, du 4 février 2013



## Communiqué

### **Pour diffusion immédiate**

Saint-Jérôme, le 4 février 2013

### **Projet de ligne de transport dans le sud de Lanaudière : les consultations du public ont été très utiles**

Hydro-Québec a complété au cours des dernières semaines de 2012 une importante étape de consultation relative au passage d'une ligne de transport à 735 kV dans Lanaudière en provenance du poste de la Chamouchouane. Quelques cinquante rencontres avec les représentants du milieu ont été tenues et dix journées de type «portes ouvertes» ont été organisées, dans Lanaudière seulement, au cours des derniers mois. Ces rencontres ont permis de recueillir les préoccupations des milieux local et régional. Les commentaires et préoccupations exprimés ont été utiles et ont déjà permis de bonifier le tracé initial.

#### **Prochaines étapes**

La direction d'Hydro-Québec et l'équipe du projet ont été sensibles aux commentaires formulés par les élus de la MRC de Montcalm et de Matawinie relativement aux tracés proposés sur une partie de leurs territoires. Hydro-Québec prendra en compte les commentaires reçus des élus locaux et évaluera, au cours des prochaines semaines, la faisabilité de certaines alternatives aux deux scénarios initialement proposés dans les municipalités de Rawdon et de St-Liguori. L'entreprise maintiendra bien entendu les contacts avec les représentants du milieu concerné.

#### **Justification du projet**

Cette nouvelle ligne à 735 kV constitue un ajout important au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie. Conforme aux normes réglementaires nord-américaines, le projet vise à sécuriser l'alimentation de la région de Montréal et du sud de Lanaudière dont la croissance est indéniable. Cette région a connu une croissance soutenue au cours de la seule décennie 2001-2011. Hydro-Québec y a observé un bond de près de 50 000 de ses abonnements, soit une hausse de 26,7 %.

Ce projet vise aussi à permettre d'acheminer vers les marchés de consommation du Québec la puissance électrique additionnelle provenant des projets hydroélectriques et éoliens qui sont mis en service, tout en limitant les pertes sur le réseau de transport d'électricité.

-30-

#### **Pour renseignements chez Hydro-Québec**

Pierre Dupuis, conseiller – Relations avec le milieu  
Direction – Affaires régionales et collectivités  
Tél. sans frais 1 866 833-2210 poste 2680

## Communiqué de presse du Comité Citoyen Sous Haute Tension- Un nouveau tracé ne règle pas tout, du 17 juin 2013

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
2013-06-17

### Un nouveau tracé ne règle pas tout

Lanaudière-Québec – Le regroupement **Citoyens sous haute tension** réaffirme que la ligne 735 kV de **Chamouchoane-Bout-de-l'Île** d'Hydro-Québec n'est toujours pas justifiée et que le tracé causerait toujours des dommages importants aux citoyens de la région de Lanaudière.

Après une analyse préliminaire des documents obtenus et sous réserve des annonces officielles à venir, le regroupement **Citoyens sous haute tension**, tout en reconnaissant que le nouveau segment proposé pour la section sud semble moins compromettre l'avenir de la vallée agricole de la région de Lanaudière, réitère que les justifications du projet avancé par Hydro-Québec sont trompeuses ou insuffisantes. Ce projet reste coûteux, dommageable pour plusieurs régions et basé sur des justifications qui ne tiennent pas la route.

De plus, une étude plus détaillée de certains segments du tracé, notamment dans les hauteurs de Rawdon, a permis de mettre au jour des impacts majeurs, incluant des expropriations, pour le territoire et ses habitants. Les analyses restent à faire pour les autres localités touchées par le nouveau tracé, comme Mascouche, Ste-Julienne, St-Calixte, St-Lin et Ste-Anne-des-Plaines, mais nous savons déjà que la nouvelle ligne ajouterait aux impacts sur certains sites agricoles.

Par conséquent, **Citoyens sous haute tension**, qui a récolté jusqu'à maintenant plus de 11 000 signatures et obtenu le soutien de nombreux organismes et élus de la région (liste à voir sur notre site web au <http://www.citoyenssoushautetension.org/>), maintient son opposition au projet dans son ensemble tout en demandant à nouveau une rencontre publique et ouverte d'information à Hydro-Québec.

**Citoyens sous haute tension** continuera sa mobilisation citoyenne.

Pour information : [coord.citoyenssoushautetension@gmail.com](mailto:coord.citoyenssoushautetension@gmail.com)

Constance Durocher, coordonnatrice

Desneiges Pepin, porte-parole

Guy Breault, porte-parole

Philippe Lambert, coordonnateur

-----

# **Annexe 2**

## **Résolutions**



## Résolution de la MRC d'Autray- 23 novembre 2011



Municipalité Régionale  
de Comté de D'Autray

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de D'Autray tenue à Berthierville, au lieu ordinaire des séances, le **mercredi 23 novembre 2011**, à **19 heures**, et à laquelle étaient présents :

- M. Gaëtan Gravel, maire de Ville St-Gabriel et préfet de la MRC de D'Autray;
- Mme Francine Bergeron, mairesse de la Municipalité de Mandeville et préfète suppléante;
- M. Jean-Claude Gravel, maire de Ville de Lavaltrie;
- M. Bernard Grégoire, maire de la Ville de Berthierville;
- M. Denis Gamelin, maire de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;
- M. Richard Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;
- M. Mario Houle, maire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth;
- M. André Dauphin, maire de la Municipalité de Saint-Norbert;
- M. Maurice Désy, maire de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île Dupas;
- M. Bruno Vadnais, maire de la Municipalité de Saint-Cuthbert;
- Mme Jacinthe Brissette, mairesse de la Municipalité de Lanoraie;
- M. Jean-Luc Barthe, maire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;
- M. Pierre Roy, maire de la Municipalité de Saint-Barthélemy;
- M. Roch Desrosiers, maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;
- M. Richard Blouin, représentant de Ville Saint-Gabriel.

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Gaëtan Gravel, préfet. Sont aussi présents à cette séance, Mme Danielle Joyal, secrétaire-trésorière et directrice générale, M. Bruno Tremblay, directeur du service d'aménagement et Mme Josée Rondeau, assistante du greffe.

### NOUVELLE LIGNE HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec TransÉnergie planifie la construction d'une ligne à 735 kV entre le poste de Chamouchouane et le poste du Bout-de-l'Île à Montréal;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a présenté, lors d'une rencontre tenue à Saint-Gabriel-de-Brandon le 11 novembre 2011, les corridors potentiels pour l'aménagement de cette ligne pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'un de ces corridors potentiels, le « corridor est », traverse le territoire de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » traverse les municipalités de Mandeville, Saint-Didace, Saint-Gabriel-de-Brandon et de Saint-Cléophas;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » traverse la réserve faunique Mastigouche, notamment dans le secteur de l'accueil Catherine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a toujours favorisé le développement d'activités récréotouristiques dans le secteur de l'accueil Catherine et que l'impact visuel lié à l'implantation d'une ligne de 735 kV nuirait aux efforts de mise en valeur à des fins récréotouristiques de ce secteur de la réserve faunique Mastigouche;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » inclut notamment des lacs de villégiature tels que les lacs Thomas, Deligny, et McGrey;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et le développement de la villégiature constituent un axe central dans la stratégie de développement du pôle Brandon, et que l'impact visuel lié à l'implantation d'une ligne de 735 kV nuirait au maintien et au développement de la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » inclut le noyau villageois de Saint-Didace;

Verso

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur du potentiel patrimonial des noyaux villageois constitue l'un des axes de développement du pôle Brandon et que l'impact visuel lié à l'implantation d'une ligne de 735 kV dans l'encadrement visuel du noyau villageois de Saint-Didace nuirait à sa mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » inclut la montagne d'Albert Lambert, et que le tracé de la ligne de 735 kV serait aménagé à même le flanc sud-est de cette montagne;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une ligne de 735 kV à même le flanc de la montagne d'Albert Lambert aurait un impact visuel négatif important qui serait perceptible dans une vaste zone;

CONSIDÉRANT QUE le « corridor est » requiert le doublement d'une partie du circuit 7017 et du circuit 1404-1405;

CONSIDÉRANT QUE le doublement d'une partie du circuit 7017 et du circuit 1404-1405 aurait un impact visuel négatif, particulièrement pour le tronçon à l'ouest de la route 347;

CONSIDÉRANT QUE des trois corridors potentiels présentés par Hydro-Québec, c'est le « tronçon est » qui requiert l'aménagement d'une nouvelle emprise sur une plus longue distance avant de rejoindre une emprise de ligne existante;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735kV dans le pôle Brandon constituerait une contrainte non négligeable à la mise en valeur du potentiel récréotouristique de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le pôle Brandon souffre déjà de conditions économiques peu favorables et que la mise en valeur de son potentiel récréotouristique constitue son principal axe de développement;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du paysage de la MRC de D'Autray est déjà affectée par la présence d'une dizaine de lignes de transport d'électricité;

**Résolution n° 2011-11-373**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Bergeron, appuyée par Mme Jacinthe Brissette, de signifier à Hydro-Québec TransÉnergie que le conseil de la MRC de D'Autray s'oppose à l'aménagement d'une ligne de 735kV dans le « corridor est » tel que présenté lors de la rencontre du 11 novembre dernier.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 4 JUN 2014



Bruno Tremblay  
Directeur général adjoint

## Résolution de la Municipalité de St-Ambroise-de-Kildare, le 4 juin 2012

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE  
Procès-verbal « X » Copie de résolution « X »  
Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare

A une session ordinaire « X », extraordinaire « X » ajournée « X » spéciale « X »

tenue le 4 juin 2012 et à laquelle sont présents Monsieur le maire François Desrochers, Messieurs les conseillers Gilles Perreault, Claude Lamontagne, Michel Dupuis, Pierre Sicard, Jocelyn Beauséjour et Philippe Desrochers

Formant quorum sous la présidence du maire François Desrochers

Yvon Ducharme, secrétaire trésorier/directeur général est aussi présent.

\*\*\*

Les représentants de l'Hydro Québec ont rencontré les propriétaires touchés par un projet de ligne de 735 KV de l'Hydro Québec ainsi que la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour les informer du tracé qui traverse notre municipalité du 9<sup>e</sup> rang au 3<sup>e</sup> rang sur une longueur de plus de 7 km.

ATTENDU QUE les propriétaires concernés par l'implantation de la ligne de 735 KV (Chamouchouane et Bout-de-l'Île) de l'Hydro Québec passant sur le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare sont contre le tracé de cette construction;

ATTENDU QU' il est raisonnable et responsable d'avoir des inquiétudes concernant l'impact des champs électromagnétiques de ces lignes sur la santé humaine et animale;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare s'oppose au tracé de ce projet;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés demandent à la municipalité d'intervenir;

ATTENDU QU' il y a déjà 2 lignes de l'Hydro Québec, une de 735 KV et 125KV qui passent sur le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU QUE Lanaudière ne doit pas devenir quadrillée de lignes de transport d'électricité pour Montréal;

ATTENDU QUE les investissements nécessaires seraient plus profitables dans des mesures d'efficacité énergétique;

ATTENDU QU' au cours des dernières décennies, plusieurs résidents ont fait des efforts considérables pour valoriser le patrimoine bâti et que la municipalité s'est dotée d'un comité pour la conservation du patrimoine;

ATTENDU QUE nos paysages reconnus pour leur beauté contribuent à rendre notre patrimoine collectif inestimable;

ATTENDU QU' en 2006, l'école d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, a réalisé une étude et produit un document intitulé « Les paysages de l'ordinaire » d'un canton de Kildare, qui démontre l'aspect visuel exceptionnel de notre territoire agricole et suggère de prendre les moyens nécessaires pour le conserver;

ATTENDU QU' une ligne de 735 KV dans ce secteur ne cadre pas dans le paysage;

ATTENDU QUE des bâtiments d'élevage se situent à proximité du projet;

ATTENDU QUE sur le territoire de la municipalité, il existe peu de grandes superficies cultivées sans obstacle;

ATTENDU QUE de nombreuses entreprises agricoles, agro-touristiques et touristiques contribuent à la vitalité du territoire et que de telles lignes constitueraient des nuisances pour ces entreprises;

ATTENDU QUE ce projet n'est pas conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Gilles Perreault propose appuyé par Monsieur le conseiller Claude Lamontagne et résolu à l'unanimité que :

- 1- Le préambule de la résolution fasse partie intégrante
- 2- La municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare avise l'Hydro Québec qu'elle s'oppose fermement à la construction d'une nouvelle ligne de 735 KV sur son territoire;
- 3- Demande à l'Hydro Québec de trouver un autre tracé pour le projet de la ligne Chamouchouane et Bout-de-L'Île autre que sur le territoire et les environs de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 4- Demande à la MRC Joliette d'appuyer notre résolution
- 5- Demande à notre députée « Véronique Hivon » d'intervenir auprès des autorités responsables pour défendre notre opposition à ce projet.
- 6- Demande à l'U.P.A. de Lanaudière d'appuyer notre résolution ainsi qu'au Syndicat de base Kildare d'Ailleboust.
- 7- Demande l'appui également aux deux municipalités voisines, St-Liguori et Ste-Marcelline-de-Kildare.

COPIE CONFORME DONNÉE À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2012.

Yvon Ducharme,  
Sec-très./dir. Gén.

## Résolution de la municipalité de Saint-Liguori le 11 juin 2012



Province de Québec  
MRC Montcalm  
Extrait du Procès-verbal de la  
Corporation Municipale de la Paroisse  
de Saint-Liguori

Séance ordinaire du conseil de la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Liguori tenue au 750, rue Principale à Saint-Liguori, le lundi 11 juin 2012 à 20 heures et à laquelle étaient présents son honneur monsieur le Maire Serge Rivest ainsi que les conseillers suivants :

Madame Chantal Gaudet  
Madame Ghislaine Pomerleau  
Monsieur Sylvain Loyer

Monsieur Jean Bourgeois  
Monsieur Pierre-Luc Payette  
Monsieur Claude Bélisle

Absent :

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-134

#### LIGNE DE L'HYDRO QUÉBEC – 735 KV

Les représentants de l'Hydro Québec ont rencontré les propriétaires touchés par un projet de ligne de 735 KV de l'Hydro Québec ainsi que la municipalité de St-Liguori pour les informer du tracé qui traverse les terres de notre municipalité sur une longueur de 4,6 kilomètres

ATTENDU QUE les propriétaires concernés par l'implantation de ligne de 735 KV (Chamouchouane et Bout-de-l'île) de l'hydro Québec passant sur le territoire de Saint-Liguori, sont contre le tracé de cette construction;

ATTENDU QU' une pétition a été déposée à la table du conseil municipal;

ATTENDU QU' il est raisonnable et responsable d'avoir des inquiétudes concernant l'impact des champs électromagnétiques de ces lignes sur la santé humaine et animale;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Liguori s'oppose au tracé de ce projet;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés demandent à la municipalité d'intervenir;

ATTENDU QU' il y a déjà 2 lignes de l'Hydro Québec, une de 735 KV et 125 KV qui passent sur le territoire de Saint-Liguori;

ATTENDU QUE Lanaudière ne doit pas devenir quadrillée de lignes de transport d'électricité pour Montréal;

ATTENDU QUE les investissements nécessaires seraient plus profitables dans des mesures d'efficacité énergétique;

ATTENDU QUE des bâtiments d'élevage se situent à proximité du projet;

ATTENDU QUE de nombreuses entreprises agricoles, agro-touristiques et touristiques contribuent à la vitalité du territoire et que de telles lignes constitueraient des nuisances pour ces entreprises;

ATTENDU QUE le tracé de la ligne de 735 KV traverse des terres marécales dont l'irrigation est nécessaire à la culture;

EN CONSÉQUENCE

# Résolution de Tourisme Lanaudière le 21 juin 2012

08/21/2012 16:10

14507544919

SYLVAIN BROUILLETTE

PAGE 01

Prenez l'air de  
**Lanaudière**

**TOURISME  
LANAUDIÈRE**

AU SERVICE DE SES MEMBRES!  
3568, rue Church, Rawdon, QC J0K 1S0  
Tél. : 450 834-2535 / 1 800 363-2788  
Télécopieur : 450 834-8100  
www.lanaudiere.ca / info@lanaudiere.ca

Rawdon, le 21 juin 2012

Hydro Québec  
Monsieur Pierre Dupuis  
Conseiller - Relations avec le milieu  
333, boul. Jean-Paul Hogues  
Saint-Jérôme, Québec  
J7Z 6Y3

OBJET : Ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'île

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une résolution de notre conseil d'administration du 12 juin dernier relativement à l'objet en titre.

Étant persuadés que vous prendrez la présente en considération et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous offrons nos meilleures salutations.

Le directeur général,



Denis Brochu

DB/s

Pièce jointe

C.C. : CRÉ Lanaudière  
Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare  
Municipalité de Saint-Zénon  
Municipalité de Sainte-Marcelline  
CLD Matawinie  
CLD Joliette  
MRC Matawinie  
MRC Joliette

Prenez l'air de  
**Lanaudière**

**TOURISME  
LANAUDIÈRE**

3568, rue Church, Rawdon, QC J0K 1S0  
Téléphone : 450 834-2535  
Télécopieur : 450 834-8100  
www.lanaudiere.ca  
info@lanaudiere.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
De la session régulière du conseil d'administration  
DE TOURISME LANAUDIÈRE

Le 12 juin 2012 et à laquelle étaient présents la présidente, Évangéline Richard et les administrateurs, Agathe Sauriol, Philippe Morand, Ghislaine Mercier, Mario Gouin, Marc-André Desjardins, Jean-François Hénault, France Martin, Élise Durocher, Yves Marcoux, Monique Smismans, Desneiges Pepin et Réal Massé

**Ligne Hydro-Québec 735 KV**

CONSIDÉRANT que l'industrie touristique de Lanaudière représente une force économique présentant des retombées économiques annuelles évaluées à 300 M\$, et qu'elle permet le maintien d'environ 5 000 emplois;

CONSIDÉRANT l'importance vitale des paysages pour notre région touristique dont l'image est basée sur l'authenticité, la grande nature et l'aspect visuel exceptionnel de son territoire agricole;

CONSIDÉRANT que Tourisme Lanaudière est préoccupée de l'impact que pourrait avoir l'implantation de cette nouvelle ligne 735 KV sur le territoire de la région Lanaudière, tant au niveau des paysages, du développement durable que de la santé humaine et animale;

CONSIDÉRANT que Tourisme Lanaudière, en collaboration avec la région de la Mauricie, se publicise auprès des marchés internationaux sous le nom de *Québec Authentique*, en raison de la beauté et la grandeur de ses paysages encore relativement bien préservés malgré leur proximité avec la métropole;

CONSIDÉRANT que l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, a réalisé une étude et produit un document intitulé « Les paysages de l'ordinaire d'un canton de Kildare », qui démontre l'aspect visuel exceptionnel de notre territoire agricole et suggère de prendre les moyens nécessaires pour le conserver »;

CONSIDÉRANT que de nombreuses entreprises agrotouristiques contribuent à la vitalité de la plaine lanaudoise et que les paysages représentent un aspect vital de leur produit touristique;

CONSIDÉRANT que de nombreuses entreprises hôtelières, pourvoies et producteurs de tourisme d'aventure contribuent à la vitalité de la forêt lanaudoise et que les paysages représentent un aspect vital de leur produit touristique;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà dans Lanaudière des corridors pour le transport d'électricité;

.../2

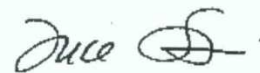
Page 2  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
de la session régulière du conseil d'administration  
de Tourisme Lanaudière  
du 12 juin 2012

Il est proposé par  
Desneiges Papin  
12-37  
Appuyé et adopté  
À l'unanimité

QUE Tourisme Lanaudière fasse part à Hydro-Québec  
de son opposition à l'implantation d'une nouvelle ligne  
de transport d'électricité 735 KM sur le territoire de la  
région Lanaudière et qu'elle souhaite être entendue à ce  
sujet lors d'éventuelles audiences.

QUE tous les partenaires socioéconomiques de la région  
soient informés de la position de Tourisme Lanaudière dans  
ce dossier.

LS VRAIE COPIE CONFORME



---

secrétaire de l'assemblée



## Résolution de l'Association du Lac Léon de Sainte-Marcelline-de-Kildare le 25 juin 2012

*Association pour la Protection de l'environnement du Lac Léon de Ste-Marcelline-de-Kildare*

Ste-Marcelline-de-Kildare, le 25 juin 2012

Lors de la réunion des membres de l'APELL du 16 juin dernier, les membres de notre association ont unanimement adopté une résolution s'opposant à l'implantation d'une nouvelle ligne de transport d'électricité de 735kv à Ste-Marcelline-de-Kildare.

En tant que groupe travaillant à la protection de l'environnement du Lac Léon, nous croyons qu'il serait néfaste pour notre environnement qu'un tel projet voit le jour dans et autour de notre municipalité.

Nous demandons :

**À Hydro-Québec, de ne pas implanter ladite ligne sur le territoire et dans les environs de Ste-Marcelline-de-Kildare.**

  
Marcel Thériault

Président

Association pour la protection de l'Environnement

Du Lac Léon de Ste-Marcelline-de-Kildare

501 2<sup>ème</sup> rue Lac Léon, Ste-Marcelline-de-Kildare  
450-883-1868  
apell@hotmail.ca

## Lettre de l'Association du Lac Grégoire à Sainte-Marcelline-de-Kildare, le 9 juillet 2012

### L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC GRÉGOIRE

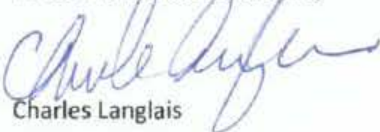
Lundi 9 juillet 2012

Par la présente, nous vous informons que nous les propriétaires du domaine du lac Grégoire avons adopté par votes unanimes lors de la réunion des membres, une résolution voulant contraindre le projet d'Hydro-Québec d'implanter dans la municipalité de Ste-Marcelline de Kildare une ligne de transport de 735kv et faire parvenir aux autorités concernées notre opposition.

Nous avons basé notre opposition sur l'insécurité que représente le champ magnétique sur notre santé et que le trajet a déjà vu plusieurs parcours tout autant contesté pour cette même raison. Plusieurs autres raisons nous amènent à croire que votre projet est néfaste pour notre région; la santé des animaux de la ferme, des animaux des forêts et de l'abattage de nos érablières. Ceci évoque aussi, que l'environnement ne peut soutenir cette haute tension dans une seule ligne et qu'une autre forme de transport devrait être considérée.

La région de la Matawinie souffrirait beaucoup de voir le jour d'une ligne de transport de 735kv alors qu'il en existe plusieurs de 125kv déjà. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, nous demandons à Hydro-Québec de ne pas implanter ladite ligne sur notre territoire si chèrement conservé pour notre bien-être à tous.

À Ste-Marcelline de Kildare,



Charles Langlais

Président

L'Association des propriétaires du lac Grégoire.

Charles.Langlais@hotmail.com

## Résolution de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, le 9 juillet 2012



EXTRAIT du procès-verbal de la session régulière de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue le 9 juillet 2012 à 20h00, à laquelle il y avait quorum

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaëtan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

### ABSENCES

#### 14.1. Hydro Québec – Projet Chamouchouane/Bout de l'Île

No : 1306-2012

ATTENDU QU'Hydro Québec prévoit l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735kV du poste Chamouchouane jusqu'au poste Bout de l'île.

ATTENDU QUE cette nouvelle ligne traverse plusieurs municipalités de notre MRC ainsi que celles avoisinantes et que notre municipalité appuie la municipalité de St-Ambroise-de-Kildare et la M.R.C. de Joliette dans leurs démarches d'opposition à ce projet.

ATTENDU QU'il est raisonnable d'avoir des inquiétudes quant à l'impact sur la santé et l'impact environnemental de ce projet.

ATTENDU QUE nos paysages sont reconnus pour leur valeur visuelle et qu'un tel projet viendrait nuire à ce patrimoine collectif.

ATTENDU QUE notre municipalité est interpellée dans ce dossier.

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

DE DEMANDER à Hydro Québec de maximiser les infrastructures et les tracés déjà existants.

D'EXIGER d'Hydro Québec de revoir ses études d'impacts environnementales et surtout de procéder à des études d'impacts économiques et sur la santé à long terme dans ce dossier.

D'AUTORISER Mme Catherine Haulard à envoyer copie conforme de la présente résolution à M. Pierre Dupuis, Direction – Affaires régionales et collectivités d'Hydro-Québec à St-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière  
Le 10 juillet 2012

# Résolution de la MRC de Joliette, le 19 juin 2012

Logo de la MRC de Joliette



Municipalité régionale  
de comté de Joliette

632, rue de Lanaudière  
Joliette (Québec) J6E 3M7  
☎ 450 759-2237 ☎ 450 759-2597  
www.mrcjoliette.qc.ca  
info@mrcjoliette.qc.ca

Extrait du PROCÈS-VERBAL de la séance **ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette tenue le **mardi 19 juin 2012 à 19 h 30** au lieu habituel des sessions, 632, rue de Lanaudière à Joliette, à laquelle **étaient présents** :

**Le préfet**, Monsieur André Hénault, maire de Saint-Charles-Borromée

**Le préfet suppléant**, Monsieur François Desrochers, maire de Saint-Ambroise-de-Kildare

#### **Les Conseillers :**

Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes

Monsieur Yves Beaulieu, maire de Sainte-Mélanie

Monsieur Alain Bellemare, maire de Saint-Paul

Monsieur Roland Charest, maire de Village Saint-Pierre

Monsieur René Laurin, maire de Joliette

Monsieur René Vincent, maire de Saint-Thomas

Monsieur Jean-Guy Forget, substitut de monsieur Alain Larue, maire de Notre-Dame-des-Prairies

Monsieur Denis Laporte, maire de Crabtree

#### **Également présents :**

Madame Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette

Madame Nicole Ladouceur, secrétaire au greffe de la MRC de Joliette

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 150-06-2012**

#### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE - NOUVELLE LIGNE DE 735 KV D'HYDRO-QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet de Ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île, Hydro-Québec propose un tracé qui passe sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, par sa résolution adoptée le 4 juin 2012, s'oppose au tracé de ce projet et demande à Hydro-Québec de trouver un autre tracé ailleurs que sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare demande à la MRC d'appuyer sa position;

**ATTENDU QUE** la Municipalité défend que le projet aura des impacts sur son territoire, notamment sur la qualité des paysages, sur le patrimoine bâti, sur les grandes superficies cultivées sans obstacles, sur les bâtiments d'élevage à proximité et sur de nombreuses entreprises agricoles, agro-touristiques et touristique qui subiraient des nuisances;

**ATTENDU QUE** des résidents de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare ont aussi demandé l'appui de la MRC dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** le dossier rejoint les préoccupations de l'ensemble des citoyens(nes) de la MRC de Joliette;

.../2

ATTENDU QUE le projet d'Hydro-Québec va à l'encontre du schéma d'aménagement et de développement révisé en processus d'adoption dans lequel une des orientations vise à «Protéger et mettre en valeur la zone agricole permanente» en favorisant la protection des paysages agricoles, champêtres et agrotouristiques»;

EN CONSÉQUENCE,

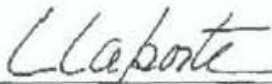
Sur la proposition de François Desrochers,  
appuyée par René Laurin,

il est unanimement résolu par les membres de ce Conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2 - Que la MRC de Joliette appuie la démarche de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare qui demande à Hydro-Québec de revoir le tracé de ligne 735 kV qui relie le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île et qui passe sur son territoire.
- 3 - De transmettre copie conforme de la présente résolution à:
  - Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
  - Représentant d'un groupe de citoyens de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
  - Madame Véronique Hivon, députée de Joliette;
  - Monsieur André Villeneuve, député de Berthier;
  - Hydro-Québec;
  - UPA de Lanaudière.
  - Municipalités de Saint-Liguori et de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Donnée à Joliette, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin  
deux mille douze (20-06-2012).



Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été  
approuvé par le Conseil.

## Résolution de la MRC de Montcalm, le 21 Août 2012



### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

#### QUATRE CENT CINQUANTE DEUXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE LE 21 AOÛT 2012

Quatre-cent-cinquante deuxième assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Montcalm tenue à la salle du conseil, au 1540 rue Albert, à Sainte-Julienne, le 21 août 2012 à 13 h 15 à laquelle étaient présents son Honneur la préfète, Madame Danielle H. Allard et les conseillers de comté suivants :

M. Robert Perreault	M. Maurice Richard
M. Serge Rivest	M. Marcel Jetté
M. André Auger	M. Michel Brisson
M. Claude Mercier	M. Louis-Charles Thouin
M. Georges Locas	
M. Pierre Beaulieu	

#### Étaient également présents à cette session :

M. Michel C. Gagnon, directeur général par intérim  
M. Gaëtan Hudon, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

#### Était absent à cette session :

M. Adélard Éthier

#### Résolution : 127561

*Projet d'Hydro-Québec*

- CONSIDÉRANT QU'** un groupe de citoyens de Saint-Liguori a exprimé au Conseil son inquiétude face au tracé proposé par Hydro-Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** la méthode de consultation employée par Hydro-Québec, soit par MRC individuellement, ne permet pas de voir l'ensemble de la problématique vécue par territoire selon les options de tracé;
- CONSIDÉRANT QUE** cette méthode crée un climat de tension entre les MRC car chacune veut envoyer le tracé sur le territoire de l'autre;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil est conscient qu'il faut que la ligne passe à quelque part;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil est convaincu que la solution repose sur un consensus régional et que celui-ci ne sera atteint que par une consultation globale de la région;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Marcel Jetté et résolu que le conseil de la MRC de Montcalm demande à Hydro-Québec d'organiser une rencontre d'information sur le projet de ligne de transport Chamouchouane-Bout de l'île impliquant l'ensemble des élus des MRC de Lanaudière afin de discuter des scénarios proposés à un niveau régional.
- Adoptée à l'unanimité*

Copie conforme extraite du Livre des délibérations, faite à Sainte-Julienne, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille douze.

**GAËTAN HUDON**  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Le procès-verbal n'est pas adopté.

## Résolution du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, le 19 septembre



Conseil de développement bioalimentaire  
de Lanaudière

Joliette, le 2 octobre 2012

Monsieur Pierre-E. Dupuis  
Conseiller Hydro Québec – Relations avec le milieu - Laurentides  
Direction – Affaires régionales et collectivités  
333, boulevard Jean-Paul Hogue, 1<sup>er</sup> étage  
St-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

**Objet : Position du CDBL quant à l'installation de la ligne 735 kV de Chamouchouane – Bout-de-l'île**

Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) a pour mission de développer et dynamiser le milieu bioalimentaire lanaudois par le biais de projets structurants et par le tissage de liens d'affaires entre intervenants. Nos actions sont menées en fonction de quatre axes de développement soit :

1. Développement de produits/améliorations de procédés;
2. Mise en marché/promotion;
3. **Agrotourisme et tourisme rural;**
4. Concertation.

Plus spécifiquement, au niveau de l'agrotourisme, le CDBL y consacre une part importante de ses ressources depuis 1998. En effet, lors d'un colloque tenu à cette époque, notre organisation avait été identifiée pour coordonner les travaux de la région en agrotourisme. Depuis ce temps, la région de Lanaudière a investi temps et argent, si bien qu'aujourd'hui, notre région compte 62 entreprises agrotouristiques et se classe au 4<sup>e</sup> rang des régions du Québec. Nous pouvons affirmer que des retombées économiques importantes sont directement liées à ce secteur d'activité.

Des membres du CDBL sont directement touchés par votre projet et cet été, ils nous ont manifesté une vive inquiétude face à ce dernier. Tout comme nos membres, nous sommes profondément inquiets par sa possible réalisation. Quels seront les impacts économiques sur les entreprises agricoles et agrotouristiques touchées directement par le tracé? Quels seront les impacts indirects sur l'ensemble des entreprises agrotouristiques (se référer au [www.cheminsdecampagne.ca](http://www.cheminsdecampagne.ca))? Quel sera l'impact des champs électromagnétiques de ces lignes sur la santé humaine et animale?

Pour ces raisons, nous vous demandons de considérer l'ensemble de ces éléments dans une optique de développement régional à long terme. Nous tenons au développement du secteur agrotouristique de notre région et nous tenons à conserver notre territoire authentique et naturel. Bref, nous questionnons la pertinence de ce projet pour le développement de Lanaudière.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Vous trouverez en pièce jointe la résolution émanant de notre conseil d'administration.

Vous faisant part de nos distinguées salutations.

La présidente,

Annette Coutu

c. c. M. Thierry Vandal, président directeur général Hydro Québec  
p. j. Résolution du Conseil d'administration du CDBL

1, rue Beaudry Nord, Joliette, Qc J6E 6A5

Tél : Bur. : (450) 753-7486 • 1-800-363-1726 • Fax: (450) 759-7610



Conseil de  
Développement  
Bioalimentaire de  
Lanaudière

---

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE TENUE À JOLIETTE,  
MERCREDI LE 19 SEPTEMBRE 2012 À 18 H 40.**

---

**Installation de la ligne 735 kV de Chamouchouane – Bout-de-l'île**

M. Benoît Rivest informe les membres des démarches effectuées dans le cadre de ce dossier.

**CONSIDÉRANT** que le CDBL fonctionne sous quatre axes de développement, dont l'axe « agrotourisme et tourisme rural »;

**CONSIDÉRANT** que la région de Lanaudière compte plus de 60 entreprises agrotouristiques et se classe au 4<sup>e</sup> rang des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il est raisonnable et responsable de questionner la pertinence et la nécessité du projet pour le développement économique de la région;

**CONSIDÉRANT** que le CDBL est profondément inquiet par la possible réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** que le projet suscite de multiples questionnements sur les impacts négatifs que pourrait engendrer sa réalisation sur l'industrie agrotouristiques lanaudoise.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT  
RÉSOLU :**

- Que le CDBL fasse part à Hydro-Québec de ses préoccupations quant à l'impact négatif du projet sur le secteur agrotouristique lanaudois;
- Que le CDBL questionne la nécessité de la réalisation du projet pour le développement économique lanaudois;

---

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, tenue à Joliette, le mercredi 19 septembre 2012 à 18h 40



- Que le CDBL souhaite participer aux audiences traitant du projet pour faire valoir ses préoccupations et informer les commissaires sur le portrait de l'agrotourisme régional;
- Que tous les partenaires socioéconomiques de la région soient informés de la position du CDBL dans ce dossier.

**Résolution # CA 2012-031**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 3<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2012

  
\_\_\_\_\_  
Annette Coutu, Présidente

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Conseil de développement  
du territoire de la région de la Gaspésie, le 20 octobre 2012, page 12 de 12

## Résolution de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, le 22 octobre 2012

### 6.6. AIDE AUX PRODUCTEURS TOUCHÉS PAR LA LIGNE 735 KV

- CONSIDÉRANT** la construction éventuelle de la ligne hydroélectrique de 735 kV qui passera sur les terres de plusieurs agriculteurs dans Lanaudière;
- CONSIDÉRANT** les pertes de surfaces cultivables, les problèmes liés à l'emplacement des tours dans les champs, et à la compaction, les dommages aux réseaux de drainage souterrain et les contraintes liées à l'éloignement des troupeaux de cette ligne dues aux tensions parasites;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a donné à Hydro-Québec des outils pour décider des tracés hydroélectriques sans avoir à tenir compte de l'ensemble des avis ou des refus de passage des agriculteurs ou de groupes les représentant;
- CONSIDÉRANT** l'expertise des intervenants mandatés par Hydro-Québec pour négocier avec les agriculteurs versus le manque d'informations de certains agriculteurs membre de l'UPA;
- CONSIDÉRANT** que la Confédération de l'UPA a conclu d'une entente avec Hydro-Québec concernant les dommages encourus suite au passage d'une ligne sur les terres agricoles et dans les forêts;
- CONSIDÉRANT** que cette entente prévoit également des ressources pour la surveillance des travaux appelée « Représentant de l'UPA sur le chantier » (RUPAC);

#### **SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST MAJORITAIREMENT RÉSOLU DE DEMANDER :**

À la Fédération de l'UPA Lanaudière :

1. D'aider les producteurs à être dédommagés en relation avec les préjudices subis et la valeur des terres touchées.
2. D'informer ses membres des bases de l'entente entre l'UPA et Hydro-Québec et que ces mêmes membres soient conscients qu'ils peuvent obtenir des dédommagements correspondant à la valeur réelle des pertes.
3. Qu'un répertoire des ressources (évaluateurs agricoles, avocats spécialisés, agronomes, ingénieurs forestiers, etc.) pouvant aider les agriculteurs touchés par le passage de la ligne soit créé et leur soit remis.
4. De voir à l'embauche d'un RUPAC en temps opportun.

Copie certifiée conforme

Fait à Joliette, ce dix-huitième jour de février de l'an deux mille treize



Gilbert Nicole, secrétaire



Extrait du procès-verbal du congrès régional de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, tenu au Club de golf Montcalm, le lundi 22 octobre 2012, à 19h30.

## Résolution de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, le 22 octobre 2012

### 6.7. OPPOSITION AU PASSAGE DE LA LIGNE HYDRO-QUÉBEC DANS LANAUDIÈRE

Suite au vote, un délégué mentionne qu'il a l'impression que par cette résolution, la Fédération cautionne la nouvelle ligne et ne s'oppose pas au projet. Un autre délégué croit, au contraire, que cette résolution devait être adoptée dans l'intérêt des producteurs de la région, peu importe où la ligne pourrait passer, ce qui n'empêche en rien de se prononcer contre le passage de la ligne en région.

Un délégué questionne la pertinence d'une telle ligne et souhaiterait que l'UPA exerce une veille sur les effets sur la santé humaine et animale. On souhaite également l'ajout de l'impact sur l'agrotourisme aux critères d'évaluation pour l'emplacement des tracés.

**CONSIDÉRANT** que certains délégués réclament une nouvelle résolution, qui demanderait qu'il n'y ait pas de nouvelles lignes hydroélectriques implantées dans Lanaudière.

**CONSIDÉRANT** l'alinéa 3.2 des règles de procédures du Congrès régional : « Une résolution provenant d'un délégué qui parle au nom de son syndicat peut être déposée sans toutefois être votée par l'assemblée. C'est le conseil d'administration ou le conseil exécutif de la Fédération qui disposera de ladite résolution »;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST MAJORITAIREMENT RÉSOLU (PAR UN VOTE INDICATIF À MAIN LEVÉE) DE DEMANDER AU C.A. DE LA FUPAL :**

- Que la FUPAL se prononce publiquement contre le passage dans Lanaudière de la nouvelle ligne à 735 kV reliant le poste Chamouchouane au poste Bout-de-l'Île.

Copie certifiée conforme

Fait à Joliette, ce dix-huitième jour de février de l'an deux mille treize



Gilbert Nicole, secrétaire



Extrait du procès-verbal du congrès régional de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, tenu au Club de golf Montcalm, le lundi 22 octobre 2012, à 19h30.

## Résolution de la Municipalité de Rawdon, le 13 novembre 2012



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rawdon, tenue à 20 h, le mardi 13 novembre 2012 et à laquelle sont présents les conseillères Louise Poirier et Jacqueline Zara et les conseillers William MacDonald, Raymond Rougeau, Brent Parkinson et Normand Marsan formant quorum sous la présidence de Monsieur Jacques Beauregard, maire.

### POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON PAR RAPPORT À LA LIGNE 735 KV CHAMOUCOUANE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 16 octobre 2012 Hydro-Québec dévoilait un projet de nouveau tracé pour la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île dans la plaine de la Nouvelle Acadie, appelé « la variante Ouest », ce qui a pris par surprise les élus et citoyens des municipalités concernées, affectés par la variante Ouest;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a en aucun temps rencontré le Conseil Municipal de Rawdon relativement à ses divers projets de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas à ce jour démontré la justification pour la construction d'une nouvelle ligne 735 kV depuis Chamouchouane au Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas établi la nécessité d'installer une troisième ligne d'électricité, laquelle briserait l'homogénéité de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas établi la nécessité de la présence d'une troisième ligne d'électricité dans la plaine de la Nouvelle Acadie, composée notamment des territoires de Rawdon, Saint-Liguori, Sainte-Marcelline et Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE le 6 novembre 2012, 300 personnes se sont présentées à la rencontre convoquée par Hydro-Québec pour manifester leur opposition au projet et pour appuyer les 15 propriétaires touchés par ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une pétition circule présentement parmi notamment la population de Rawdon;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, Hydro-Québec n'a pas fait la preuve auprès de la population qu'il n'existe pas d'autre corridor susceptible de causer moins de tort ou inconvénients que le projet Chamouchouane;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'Hydro-Québec ne tient pas compte de l'impact du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (« PMADD ») 2012-2031 applicable à la grande région montréalaise dont la plus grande partie de la plaine de la Nouvelle Acadie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'Hydro-Québec contredit l'objectif du PMADD « Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture » avec comme objectif une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture d'ici 2031;

CONSIDÉRANT les nombreux impacts négatifs potentiels, notamment sur la santé humaine, sur la valeur marchande des propriétés et sur les terres à bois et les érablières ainsi que l'impact visuel entre autres sur les secteurs Kildare et Riviera;

CONSIDÉRANT l'impact négatif significatif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Jacqueline Zara, appuyée par Monsieur le conseiller Normand Marsan et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Rawdon :

1. s'oppose à la construction dans la plaine de la Nouvelle Acadie lanadoise du projet de ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
2. demande au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de mettre fin au projet de la construction dans la plaine de la Nouvelle Acadie lanadoise du projet de ligne 735 Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
3. demande au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de confirmer sans ambages ni restriction la vocation agricole dynamique de la plaine de la Nouvelle Acadie lanadoise.

Copie certifiée conforme



Me Caroline Asselin  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Le 29 novembre 2012

## PROJET DE LIGNE HYDRO-QUÉBEC 735 KV CHAMOUCHOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE

1. **CONSIDÉRANT** le projet de la ligne 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-L'île devant notamment traverser le territoire de Lanaudière;
2. **CONSIDÉRANT** les énormes et vives inquiétudes que suscite le passage de ladite ligne parmi la population agricole potentiellement touchée;
3. **CONSIDÉRANT** que ces inquiétudes concernent notamment la productivité et les pratiques agricoles d'aujourd'hui et du futur, la santé humaine et animale, la beauté des paysages agricoles, l'agrotourisme, les nuisances visuelles et sonores;
4. **CONSIDÉRANT** que l'agriculture doit être considérée comme un service public au rang de priorité d'État;
5. **CONSIDÉRANT** les récentes révélations indiquant qu'Hydro-Québec bénéficie d'importants surplus énergétiques pour plusieurs années;
6. **CONSIDÉRANT** que de nombreuses sources d'énergie alternatives sont en développement et peuvent être produites localement (ex. : solaire, éolienne, biomasse, gaz);
7. **CONSIDÉRANT** que de plus en plus de personnes questionnent sérieusement la pertinence de ladite ligne Hydro-Québec;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA FUPAL:**

1. Remette sérieusement en question le projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;
2. Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer et de justifier la pertinence du projet de ligne Hydro-Québec 735 kV.

Copie certifiée conforme

Fait à Joliette, ce seizième jour de novembre de l'an deux mille douze



Gilbert Nicole, secrétaire



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, tenue à Joliette, aux bureaux de la FUPAL, le jeudi 15 novembre 2012, à 13 h 15.



Le 23 novembre 2012

Monsieur Pierre-E. Dupuis  
Conseiller en relation avec le milieu  
Hydro-Québec  
333, boulevard Jean-Paul Hogue, 1<sup>er</sup> étage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

Monsieur,

Lors d'une récente réunion du conseil d'administration de Profid'Or coopérative agricole, les administratrices et administrateurs ont été invités à se prononcer sur le dossier du tracé de la nouvelle ligne de haute tension dans Lanaudière.

Profid'Or a à cœur le sort de ses membres et s'inquiète de l'impact de tel projet sur son territoire. Dans votre choix de tracé, nous espérons que vous n'envisagez pas que le scénario le plus économique. Nous vous demandons de respecter la zone agricole et les gens qui l'habitent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,

Robert Perreault

RP/AG/ag

c.c. Mme Véronique Hivon, député de Joliette  
M. Nicolas Marceau, député de Rousseau  
Mme Marie-Michèle Breault  
Mme Chantal Lapointe, Ferme MC Beaujour

## Résolution de la MRC Matawinie, le 28 novembre 2012



Municipalité régionale de comté de Matawinie  
3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0  
Tél.: 450.834.5441 1.800.264.5441 Téléc.: 450.834.6560

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

#### Extrait de procès-verbal Séance ordinaire du Conseil de la MRC 28 novembre 2012

##### SONT PRÉSENTS

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
MM. Julien Alarie, conseiller de comté, maire de Notre-Dame-de-la-Merci  
Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Jean-Pierre Bellerose, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Richard Bénard, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Jocelyn Breault, conseiller de comté, maire de la Paroisse de Saint-Côme  
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs  
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Yves Giard, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Jocelyn Gravel, conseiller de comté, maire de Chertsey  
Jacques Beauregard, conseiller de comté, maire de Rawdon  
Normand Montagne, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
Eddy St-Georges, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois

##### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale  
Hélène Fortin, directrice générale adjointe  
Édith Monette, adjointe exécutive

##### LIGNE CHAMOUCHOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE

###### CM-424-2012

Considérant la résolution CM-477-2011 concernant, d'une part, le positionnement du Conseil de la MRC à l'effet qu'il ne lui revient pas d'accepter ou de refuser le projet de la ligne de transport d'énergie Chamouchouane-Bout-de-l'Île, mais bien de dégager le corridor de moindre impact, tant au niveau environnemental que social et économique et, d'autre part, la demande de la MRC de Matawinie d'être consultée sur le tracé final avant d'émettre un avis officiel ;

Considérant la résolution CM-253-2012 appuyant, d'une part, les demandes des municipalités de Saint-Zénon, Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Marcelline-de-Kildare concernant le tracé de la future ligne à 735 KV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île et mandatant, d'autre part, le Comité administratif pour traiter le dossier du tracé de ladite ligne ;

Considérant le dépôt au Conseil de la MRC du 28 novembre 2012, de deux nouvelles pétitions demandant que soit reconsidéré le projet de ligne à 735 KV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île ;

Considérant que le Conseil de la MRC reçoit les pétitions déposées par le Comité Kildare Rawdon et par Mme Constance Durocher ;

Considérant la demande des pétitionnaires à l'effet qu'Hydro-Québec reconfirme le besoin de la ligne 735 KV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île ;

Considérant que la proposition de tracé actuel, tant pour la variante Est que pour la variante Ouest, localisé dans le Piedmont, cause préjudices à des citoyens des municipalités de Rawdon et de Sainte-Marcelline-de-Kildare ;



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal  
Séance ordinaire du Conseil de la MRC  
28 novembre 2012**

**LIGNE CHAMOUCHOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE**

**CM-424-2012 - (suite)**

Le vote est demandé sur l'amendement ;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Bénard, appuyé par M. Jean-Pierre Bellerose et résolu majoritairement que le Conseil de la MRC appuie les représentations des citoyens s'opposant au tracé actuel de la ligne 735 KV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, et demande à Hydro-Québec, d'une part, de reconfirmer les besoins de la ligne 735 KV et, d'autre part, de modifier les deux tracés, tant dans la variante Est que Ouest, au niveau de la portion Sud de la MRC de Matawinie, car lesdits tracés causent d'importants préjudices environnementaux, sociaux et économiques.



Lyne Arbour  
Secrétaire trésorière et directrice générale  
/em

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
Ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2012.

**RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION  
PAR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MATAWINIE**

## Résolution du syndicat des producteurs de lait, le 3 décembre 2012



*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière, tenue par appel conférence, le lundi 3 décembre 2012 à 12h30*

**Objet : Implantation d'une ligne de transport d'électricité de 735 kV dans Lanaudière**

**Considérant** l'annonce en mai 2012 par Hydro-Québec de l'implantation d'une ligne de transport d'électricité de 735 kV reliant le poste de Chamouchouane au poste Bout-de-l'Île qui traverserait le territoire de Lanaudière;

**Considérant** qu'il existe déjà de telles lignes qui traversent Lanaudière;

**Considérant** qu'il est raisonnable et responsable d'avoir des inquiétudes concernant l'impact des champs électromagnétiques de ces lignes sur la santé animale des troupeaux laitiers entre autres pour les tensions parasites;

**Considérant** que bon nombre de fermes laitières sont déjà aux prises avec des problèmes de tensions parasites et qu'Hydro-Québec n'a pas trouvé de solution jusqu'à maintenant laissant ainsi les producteurs laitiers à eux-mêmes;

**Considérant** que de nombreuses entreprises agricoles contribuent à la vitalité du territoire et qu'une telle ligne constituerait une menace ou une nuisance pour ces entreprises;

**Considérant** que Lanaudière ne doit pas devenir quadrillée de lignes de transport d'électricité pour Montréal;

**Considérant** que de nombreuses sources d'énergie alternatives sont en développement et peuvent être produites localement (ex. : solaire, éolienne, biomasse, gaz);

**Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu** que le Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière :

1. Remette sérieusement en question le projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;
2. Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer et de justifier la pertinence du projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;
3. Demande à Hydro-Québec, qu'advenant la mise en place de telles lignes, de faire en sorte que celles-ci soient installées à un minimum d'un kilomètre de tout élevage agricole existant.

Copie certifiée conforme  
Ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2012

  
Nathalie Michaud, secrétaire

## Résolution du Conseil Régional de l'environnement de Lanaudière, le 4 décembre 2012



Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil  
d'administration du Conseil régional de  
l'environnement de Lanaudière tenue le 4 décembre  
2012, au 380 rue Saint-Louis, à Joliette

Étaient présents, formant quorum, les administrateurs suivants :

Mme Suzanne H. Fortin	M. Marc Corriveau	M. Marc Caron
Mme Nadia Maheu	Mme Hélène Riberdy	M. Jean-Pierre Gagnon
M. Pierre Sallafranque	Mme Claudine Elhier	M. Daniel Mirandette
Mme Annie Durette		

Était aussi présent :

M. Gilles Côté, directeur général

...

### CA121204.03

- Considérant l'intention d'Hydro-Québec de construire une ligne à 735 kV appelée *Chamouchouane-Bout-de-l'Île* ;
- Considérant que cette ligne passerait dans Lanaudière, en milieu habité sur des terrains privés ;
- Considérant les nuisances appréhendées par les citoyens touchés, producteurs agricoles et autres ;
- Considérant les impacts visuels et les autres impacts locaux d'ordre social, économique et environnemental qui restent à être évalués de manière indépendante ;
- Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les citoyens touchés par les impacts éventuels dans leur questionnement face à la nécessité réelle de ce projet ;
- Considérant que nous ne connaissons ni l'ampleur ni la nature exacte du problème auquel la construction de cette ligne vient répondre ;
- Considérant que des alternatives technologiques susceptibles de répondre à ce problème ne semblent pas avoir été évaluées par Hydro-Québec, tant au niveau des coûts qu'au niveau des impacts sociaux ou environnementaux ;
- Considérant que plusieurs technologies d'amélioration de fils et de pylônes existent pour renforcer les lignes actuelles quant à leur résistance aux éléments naturels et quant à leur efficacité énergétique ;
- Considérant que les coûts d'implantation de cette ligne sont de l'ordre de centaines de millions de dollars à l'heure où le gouvernement fait face à des restrictions budgétaires importantes dues à une performance médiocre de l'économie mondiale ;
- Considérant les surplus de production d'énergie électrique anticipés dans les prochaines années ;

Il est proposé par Mme Annie Durette, appuyé par M. Jean-Pierre Gagnon, que le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) apporte son soutien aux citoyens touchés par le projet en questionnant Hydro-Québec et le gouvernement du Québec sur la justification de cette ligne. Adopté à l'unanimité.

...

Copie certifiée conforme  
donnée à Joliette, ce 29 janvier 2013

Gilles Côté

pour Marc Caron, secrétaire.

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE**

365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3  
Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538  
Courriel : [crel@crelanaudiere.ca](mailto:crel@crelanaudiere.ca)

## Résolution du Syndicat des producteurs de porc de Lanaudière, le 20 février 2013

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière, tenue au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, le mercredi 20 février 2013 à 19h30*

---

### **Objet : Implantation de lignes d'hydroélectricité**

Considérant le projet d'Hydro-Québec d'implanter une ligne de transport d'électricité de 735 kV traversant le territoire de la région Lanaudière;

Considérant que les tracés de lignes déposés à ce jour par Hydro-Québec passent en milieu agricole à proximité des bâtiments d'élevage;

Considérant que les tensions parasites émanant des lignes hydroélectriques occasionnent différents problèmes aux élevages porcins et, par conséquent, affectent leur productivité;

Considérant l'inquiétude exprimée par les producteurs;

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu que le Syndicat demande à la Fédération des producteurs de porcs du Québec:

- D'entreprendre les démarches nécessaires auprès d'Hydro-Québec afin que dans l'avenir, tout projet de lignes hydroélectriques soit situé à une distance minimale d'un kilomètre de tout élevage existant.

Copie certifiée conforme  
Ce 12e jour du mois de mars 2013



Claude Laflamme, secrétaire

## Résolution du Syndicat des producteurs de bovins de Lanaudière, le 22 février 2013



*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bovins de Lanaudière, tenue au Château Joliette, le vendredi 22 février 2013 à 9 h 30*

---

### *Objet : Implantation de lignes d'hydroélectricité*

**Considérant** le projet d'Hydro-Québec d'implanter une ligne de transport d'électricité de 735 kV traversant le territoire de la région Lanaudière;

**Considérant** que les tracés de lignes déposés à ce jour par Hydro-Québec passent en milieu agricole à proximité des bâtiments d'élevage;

**Considérant** que les tensions parasites émanant des lignes hydroélectriques occasionnent différents problèmes aux élevages bovins et, par conséquent, affectent leur productivité;

**Considérant** l'inquiétude exprimée par les producteurs;

**Sur motion dûment proposée et appuyée**, il est unanimement résolu que l'assemblée générale annuelle du Syndicat demande à la Fédération des producteurs de bovins du Québec:

- D'entreprendre les démarches nécessaires auprès d'Hydro-Québec afin que dans l'avenir, tout projet de lignes hydroélectriques soit situé à une distance minimale d'un kilomètre de tout élevage existant.

Copie certifiée conforme  
Ce 1er jour du mois de mars 2013

  
Claude Laflamme, secrétaire

## Résolution du Syndicat des éleveurs de volailles de Lanaudière, le 27 février 2013



*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Syndicat des éleveurs de volailles de Lanaudière, tenue au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, le mercredi 27 février 2013 à 9h30*

---

### **Objet : Implantation de lignes d'hydroélectricité**

**Considérant** le projet d'Hydro-Québec d'implanter une ligne de transport d'électricité de 735 kV traversant le territoire de la région Lanaudière;

**Considérant** que les tracés de lignes déposés à ce jour par Hydro-Québec passent en milieu agricole à proximité des bâtiments d'élevage;

**Considérant** que les tensions parasites émanant des lignes hydroélectriques occasionnent différents problèmes aux élevages avicoles et, par conséquent, affectent leur productivité;

**Considérant** l'inquiétude exprimée par les producteurs;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu** que le Syndicat demande aux Éleveurs de volailles du Québec:

- D'entreprendre les démarches nécessaires auprès d'Hydro-Québec afin que dans l'avenir, tout projet de lignes hydroélectriques soit situé à une distance minimale d'un kilomètre de tout élevage existant.

Copie certifiée conforme  
Ce 12e jour du mois de mars 2013

Claude Laflamme, secrétaire

## Résolution du Comité des producteurs d'œufs de consommation de la Rive-Nord, le 28 février 2013



Comité des producteurs  
d'œufs de consommation  
de la Rive Nord

Joliette, le 28 février 2013

Conseil d'administration  
Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec  
Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien, bureau 320  
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Madame,  
Monsieur,

Suite au projet d'implantation d'une ligne haute tension de 735 kV qui traverserait Lanaudière pour alimenter la couronne métropolitaine, il a été porté à notre attention les craintes de plusieurs producteurs agricoles. En effet, ce projet de ligne passerait trop près de nombreuses exploitations et pourrait causer des tensions parasites. Plusieurs cas de reproduction difficile, de problèmes importants de qualité de lait, de gains de poids inférieurs et inexplicables chez les volailles et les porcs nous ont été rapportés sur des fermes situées à proximité du réseau de transport hydroélectrique. Tous ces cas sont documentés.

Nous demandons à la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec de recommander à la Confédération de l'UPA que lors de futures discussions avec Hydro-Québec, les distances entre le réseau de transport d'électricité et les bâtiments d'élevage de production animales soient augmentées.

Déjà les Syndicats des producteurs de lait, de bovins, de porcs et volailles de Lanaudière ont demandé à leur Fédération respective d'augmenter cette distance à un kilomètre. Ou du moins, nous aimerions une distance beaucoup plus grande que celle appliquée présentement. Car certaines unités animales seront à moins de deux cent cinquante mètres du trajet proposé.

Présentement, aucune exploitation d'œufs de consommation n'est menacée par ce projet. Mais nous voulons seulement protéger les agriculteurs face à de futurs projets d'implantation de lignes de haute-tension.

*Comité des producteurs d'œufs de la Rive-Nord*

 _____ <i>Christian Chabot</i>	 _____ <i>Guy Lussier</i>
 _____ <i>Chantal Senécal</i>	 _____ <i>Jean-Louis Leclerc</i>
 _____ <i>Fabrice</i>	 _____ <i>Guy Lussier</i>

**PROJET DE LIGNE 735 KV D'HYDRO-QUÉBEC  
CHAMOUCOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE**

1. **CONSIDÉRANT** le projet de la ligne 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-L'île devant notamment traverser le territoire de Lanaudière;
2. **CONSIDÉRANT** les énormes et vives inquiétudes que suscite le passage de ladite ligne parmi la population agricole potentiellement touchée;
3. **CONSIDÉRANT** que ces inquiétudes concernent notamment la productivité et les pratiques agricoles d'aujourd'hui et du futur, la santé humaine et animale, la beauté des paysages agricoles, l'agrotourisme, les nuisances visuelles et sonores;
4. **CONSIDÉRANT** que l'agriculture doit être considérée comme un service public au rang de priorité d'État;
5. **CONSIDÉRANT** les récentes révélations indiquant qu'Hydro-Québec bénéficie d'importants surplus énergétiques pour plusieurs années;
6. **CONSIDÉRANT** que de nombreuses sources d'énergie alternatives sont en développement et peuvent être produites localement (ex. : solaire, éolienne, biomasse, gaz);
7. **CONSIDÉRANT** que de plus en plus de personnes questionnent sérieusement la pertinence de ladite ligne d'Hydro-Québec;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA FUPAL :**

1. Remette sérieusement en question le projet de ligne 735 kV d'Hydro-Québec;
2. Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer et de justifier la pertinence du projet de ligne 735 kV d'Hydro-Québec;
3. Demande à Hydro-Québec qu'advenant la mise en place de la ligne électrique, de faire en sorte que celle-ci soit installée à un minimum d'un kilomètre de tout bâtiment d'élevage existant;
4. S'oppose à ce que la nouvelle ligne 735 kV d'Hydro-Québec traverse des érablières exploitées ou potentiellement exploitables;
5. Demande l'appui de la Confédération de l'UPA pour les points 1 à 4.

Copie certifiée conforme

Fait à Joliette, ce vingt-troisième jour d'avril de l'an deux mille treize.



Gilbert Nicole, secrétaire



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, tenue au bureau de la Fédération, à Joliette, le mardi 2 avril 2013, à 9 h 30.



## Résolution de la MRC de Montcalm, le 17 septembre 2013



### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

#### QUATRE CENT SOIXANTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE, LE 17 SEPTEMBRE 2013

Quatre-cent-soixante-neuvième assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Montcalm tenue à la salle du conseil, au 1540 rue Albert, à Sainte-Julienne, le 17 septembre 2013 à 16 h 00 à laquelle étaient présents son Honneur la préfète, Madame Danielle H. Allard et les conseillers de comté suivants

M. Serge Rivest	M. Marcel Jetté
M. Claude Mercier	M. Michel Brisson
M. Georges Locas	M. Louis-Charles Thouin
M. Maurice Richard	M. Pierre Beaulieu
M. Robert Perreault	M. André Auger

#### Étaient également présents à cette session :

M. Marc-André Vaillancourt, directeur général et secrétaire trésorier  
M. Louis Pilon, greffier et secrétaire adjoint

#### Résolution : 138040

*Ligne 735 kV Chamouchouane*

- CONSIDÉRANT QUE** Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière, et en particulier celui de la MRC de Montcalm, pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, soit celui du Complexe de La Romaine, et les 2000 MW du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne daté de 2005;
- CONSIDÉRANT QUE** Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;
- CONSIDÉRANT QUE** la Régie de l'énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3500 MW puisse être transporté à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;
- CONSIDÉRANT QUE** l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni chez nous plus de 11 000 signatures d'opposition;
- CONSIDÉRANT QUE** le scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, en comparaison avec l'utilisation des lignes déjà en place;
- CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) crée l'obligation aux MRC de prioriser la vocation agricole sur leurs territoires respectifs;
- CONSIDÉRANT QUE** les dommages sérieux envisagés chez plusieurs de nos producteurs agricoles;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Serge Rivest, et résolu, de signifier à Hydro-Québec Transénergie que le conseil de la MRC de Montcalm s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV sur son territoire.

*Adoptée à l'unanimité.*

... / 2

## Résolution du Conseil Régional des élus de Lanaudière, le 19 septembre 2013



Extrait du procès-verbal de la 73<sup>e</sup> séance du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, tenue le 19 septembre 2013, au Domaine des trois gourmands, au 293, rang de la Petite Ligne, à Saint-Alexis-de-Montcalm, à 17 h 30, sous la présidence de monsieur Gaétan Morin, et à laquelle assistaient les membres formant quorum.

### 11.3 Ligne 735 kV Chamouchouane

Une proposition de résolution concernant la mise en place par Hydro Québec d'une ligne de 735 kV sur le territoire lanauchois est déposée aux membres du conseil d'administration pour discussion.

#### CRÉ-CA-13-73-19

- CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, soit celui du Complexe de La Romaine et les 2000 MW du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne daté de 2005;
- CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;
- CONSIDÉRANT que, selon le Rapport Deslauriers, la Régie de l'énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que cette électricité puisse être transportée à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;
- CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale normalement nécessaire en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous;
- CONSIDÉRANT que le scénario d'une nouvelle ligne de 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants à la protection de notre environnement, en comparaison avec l'utilisation des lignes déjà en place;
- CONSIDÉRANT que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. p. 41.1) crée l'obligation aux MRC de prioriser, en zone verte, la vocation agricole de leurs territoires respectifs;
- CONSIDÉRANT les contraintes majeures occasionnées par cette nouvelle ligne chez plusieurs de nos producteurs agricoles;

...2

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Allard, appuyée par monsieur Jacques Beauregard :

**QUE le conseil d'administration de la CRÉ Lanaudière signifie à Hydro-Québec TransÉnergie qu'il s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV sur son territoire.**

Adopté sur division

Vraie copie conforme  
Le 25 septembre 2013



Guy Raynault  
Directeur général  
CRÉ Lanaudière

## Résolution de la MRC de Joliette. le 9 octobre 2013



Municipalité régionale  
de comté de Joliette

632, rue de Lanaudière  
Joliette (Québec) J6E 3M7  
☎ 450 759-2237 📠 450 759-2597  
[www.mrcjoliette.qc.ca](http://www.mrcjoliette.qc.ca)  
[info@mrcjoliette.qc.ca](mailto:info@mrcjoliette.qc.ca)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la **séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régional de comté de Joliette** tenue le **mercredi 9 octobre 2013 à 19 h 30** au lieu habituel des sessions, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bellemare, maire de Saint-Paul, Monsieur Denis Laporte, maire de Crabtree, Monsieur Roland Charest, maire de Village Saint-Pierre, Monsieur René Laurin, maire de Joliette, Monsieur René Vincent, maire de Saint-Thomas, Madame Colette Robillard Desjardins, conseillère municipale de Notre-Dame-des-Prairies, Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes, Monsieur Yves Beaulieu, maire de Sainte-Mélanie, Monsieur François Desrochers, préfet-suppléant et maire de Saint-Ambroise-de-Kildare, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur André Hénault, préfet et maire de Saint-Charles-Borromée.

Étaient également présents Monsieur Luc Bossé, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette et Monsieur Philippe Dugas, secrétaire administratif de la MRC de Joliette.

---

### **216-10-2013**

#### **CITOYENS SOUS HAUTE TENSION – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière, et en particulier celui de la MRC de Joliette, pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, soit celui du Complexe de La Romaine, et les 2000 MW du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne daté de 2005;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3500 MW puisse être transporté à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni chez nous plus de 11 000 signatures d'opposition;

CONSIDÉRANT QUE le scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, en comparaison avec l'utilisation des lignes déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) crée l'obligation aux MRC de prioriser la vocation agricole sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QUE les dommages sérieux envisagés chez plusieurs de nos producteurs agricoles;

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller François Desrochers, appuyé par M. le conseiller Alain Bellemare, et résolu unanimement,

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que le conseil de la MRC de Joliette s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV sur son territoire.
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution aux MRC de la région de Lanaudière ainsi qu'à Hydro-Québec.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Donnée à Joliette, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre  
deux mille treize (10-10-2013).**

\_\_\_\_\_ [signé]

**Luc Bossé**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**

Le procès-verbal n'a pas été  
approuvé par le Conseil.

Résolution de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, le 21 octobre 2013



*Lanaudière*

Joliette, le 23 octobre 2013

Monsieur Pierre Karl Péladeau  
Président Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Opposition au passage de la ligne 735 kV dans Lanaudière**

Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, une résolution de notre congrès régional du 21 octobre 2013 ayant trait à l'objet précité.

Nous sommes confiants que les considérations et les demandes formulées dans ladite résolution recevront toute l'attention qu'elles méritent.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilbert Mathieu', is written over a light blue circular graphic element.

Gilbert Mathieu

GM/GN/jh

p. j. Résolution

c. c. *(Transmission par courriel)*

Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles  
M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
M. Gaétan Morin, président CRÉ Lanaudière  
Députés provinciaux de la région de Lanaudière  
Mme Annette Coutu, présidente, Conseil de développement  
bioalimentaire de Lanaudière  
Préfets des MRC de Lanaudière  
Monsieur Marcel Groleau, président UPA  
Monsieur Pierre Dupuis, conseiller, Relations avec le milieu, Hydro-Québec

110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5  
450 753-7486 • 1-800-363-1726 • Fax : 450 759-7610  
lanaudiere@upa.qc.ca

## OPPOSITION AU PASSAGE DE LA LIGNE 735 KV DANS LANAUDIÈRE

- 1 **CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, soit celui du Complexe de La Romaine (1 550 mW), et les 2 000 mW du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne, daté de 2005;
- 2 **CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'Énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;
- 3 **CONSIDÉRANT** que la Régie de l'Énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3 550 mW puisse être transporté à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;
- 4 **CONSIDÉRANT** que l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni chez nous plus de 11 000 signatures d'opposition;
- 5 **CONSIDÉRANT** que le scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, comparaison faite avec l'utilisation des lignes déjà en place;
- 6 **CONSIDÉRANT** que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du territoire crée l'obligation aux MRC de prioriser la vocation agricole sur leurs territoires respectifs;
- 7 **CONSIDÉRANT** les dommages sérieux envisagés chez quelques-uns de nos producteurs agricoles;

### SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU DE DEMANDER À LA FUPAL :

- De signifier à Hydro-Québec TransÉnergie qu'elle s'oppose à l'aménagement d'une ligne de 735 kV dans Lanaudière dans le but de protéger l'agriculture dans son ensemble.

Copie certifiée conforme

Fait à Joliette, ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre de l'an deux mille treize.



Gilbert Nicole, secrétaire



Résolution du congrès régional de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, tenu au Château Joliette, le lundi 21 octobre 2013, à 19 h 30.

## Résolution du Syndicat de l'UPA du Nord, le 1er octobre 2013

### OPPOSITION AU PASSAGE DE LA LIGNE 735 KV DANS LANAUDIÈRE

- Considérant qu'Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, soit celui du Complexe de La Romaine, et les 2 000 mW du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne, daté de 2005;
- Considérant qu'Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'Énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;
- Considérant que la Régie de l'Énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3 500 mW puisse être transporté à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;
- Considérant que l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni chez nous plus de 11 000 signatures d'opposition;
- Considérant que le scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, comparaison faite avec l'utilisation des lignes déjà en place;
- Considérant que la Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire crée l'obligation aux MRC de prioriser la vocation agricole sur leurs territoires respectifs;
- Considérant les dommages sérieux envisagés chez quelques-uns de nos producteurs agricoles importants.

En conséquence,

**SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU QUE LES PRODUCTEURS, RÉUNIS EN CONGRÈS DE SECTEUR,**

- signifient à Hydro-Québec TransÉnergie que les syndicats de l'UPA Kildare Lanaudière et Nord s'opposent à l'aménagement d'une ligne de 735 kV dans Lanaudière dans le but de protéger l'agriculture dans son ensemble.

Copie certifiée conforme

Fait à Joliette, ce premier jour d'octobre de l'an deux mille treize.



Jean-François Aumont, secrétaire  
Syndicat UPA du Nord



Extrait du procès-verbal du congrès de secteur des Syndicats UPA Kildare Lanaudière et Nord, tenu à la salle Boisée de la Fédération de l'UPA, à Joliette le jeudi 19 septembre 2013 à 20 h 00.



Résolution de la MRC de Matawinie, le 09 octobre 2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Extrait de procès-verbal  
Séance ordinaire du Conseil de la MRC  
9 octobre 2013

SONT PRÉSENTS

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
MM. Julien Alarie, conseiller de comté, maire de Notre-Dame-de-la-Merci  
Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Jacques Beauregard, conseiller de comté, maire de Rawdon  
Richard Bénard, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Jocelyn Breault, conseiller de comté, maire de la Paroisse de Saint-Côme  
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs  
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Yves Giard, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois  
Normand Montagne, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
Eddy St-Georges, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Jean-Pierre Bellerose, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints

EST ABSENT

M. Jocelyn Gravel, conseiller de comté, maire de Chertsey

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale  
Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe

**MRC MONTCALM – LIGNE 735 KV – DEMANDE D'APPUI**

**CM-353-2013** Soumise : la MRC de Montcalm s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 KV sur son territoire et demande l'appui de la MRC de Matawinie dans sa démarche auprès d'Hydro-Québec.

Il est proposé par M. Robert W. Desnoyers, appuyé par M. Atchez Arbour et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie appuie la MRC de Montcalm dans ses démarches d'opposition à l'aménagement d'une nouvelle ligne 735 KV.



Lyne Arbour  
Secrétaire trésorière et directrice générale  
lem

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
Ce 17<sup>e</sup> jour d'octobre 2013

**RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION  
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE**

---

## Projet de ligne Hydro-Québec 735 kv Chamouchouane – Bout-de-l'Île

CONSIDÉRANT que Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière, pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, soit celui du Complexe de La Romaine, et les 2,000 Mw du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne daté de 2005;

CONSIDÉRANT que Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'Énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;

CONSIDÉRANT que la Régie de l'Énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3,500 MW puisse être transporté à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni chez nous plus de 11,000 signatures d'opposition;

CONSIDÉRANT que ce scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, comparaison faite avec l'utilisation des lignes déjà en place;

CONSIDÉRANT que la loi sur l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire crée l'obligation aux MRC de prioriser la vocation agricole sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT que les dommages sérieux envisagés chez plusieurs de nos producteurs agricoles;

**SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU QUE LES PRODUCTEURS, RÉUNIS EN CONGRÈS DE SECTEUR,**

➤ signifient à Hydro-Québec Transénergie

- leur opposition à l'aménagement d'une ligne de 735 kV dans Lanaudière dans le but de protéger l'agriculture en son ensemble.

Copie certifiée conforme

Fait à Joliette, ce premier jour d'octobre de l'an deux mille treize.



Jean-François Aumont, secrétaire



Extrait du procès-verbal du congrès de secteur du Syndicat UPA Achigan-Montcalm, tenu à la Cabane à sucre Constantin-Grégoire de Saint-Esprit, le mercredi 18 septembre 2013, à 20h00.

## Résolution de la Municipalité de Rawdon, le 11 février 2014



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rawdon, tenue à 19 h 30, le mardi 11 février 2014 et à laquelle sont présents les conseillères Louise Poirier, Katy Dupuis, Kimberly St Denis et Stéphanie Labelle et les conseillers Raymond Rougeau et Renald Breault, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bruno Guilbault.

### APPUI AU COMITÉ CITOYEN SOUS HAUTE TENSION CONCERNANT LE TRACÉ DE LA LIGNE 735 KV CHAMOUCHOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec par sa société Hydro-Québec, dans le cadre de sa stratégie de production et de distribution de l'énergie hydro-électrique, entend construire une autoroute de l'électricité en direction de l'île de Montréal et que cette autoroute entraînera des inconvénients aux propriétaires expropriés qui seront indemnisés selon les règles normales;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière, et en particulier la municipalité de Rawdon, pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, celui du Complexe de La Romaine (1550 MW) et celui du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne (2000 MW) de 2005;

CONSIDÉRANT QUE le dernier tracé proposé, se traduisant par un élargissement de l'emprise existante utilisée par Hydro-Québec, traverse un vaste peuplement d'érables en production érablière dans la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'Énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'Énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3,550 MW puisse être transporté à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni plus de 11,000 signatures d'opposition;

CONSIDÉRANT QU'un scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, comparaison faite avec l'utilisation des lignes déjà en place;

CONSIDÉRANT les nombreux impacts négatifs potentiels, notamment sur la santé humaine, sur la valeur marchande des propriétés, sur les terres à bois et érablières ainsi que sur le paysage du secteur du chemin Saint-Alphonse et des secteurs Kildare et Riviera.

**14-71** EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

Que le conseil s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV, projet nommé Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur son territoire et dans tout Lanaudière.

Copie certifiée conforme

André B. Boisvert  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Créé le 2014-02-12 09:47:00

## Résolution de la MRC de Matawinie, le 12 mars 2014



Municipalité régionale de comté de Matawinie  
3194, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0  
Tél.: 450.834.5441 1.800.264.5441 Téléc.: 450.834.6560

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

#### Extrait de procès-verbal Séance ordinaire du Conseil de la MRC 12 mars 2014

#### SONT PRÉSENTS

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Mme Roxanne Turcotte, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci  
MM Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émérie-de-l'Énergie  
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Martin Bordeleau, conseiller de comté, maire de Saint-Côme  
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs  
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Aiphonse-Rodriguez  
André Dutremble, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon  
Normand Laporte, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
Gylsain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois  
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Michel Surprenant, conseiller de comté, maire de Chertsey

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lynne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale  
Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe  
Stéphanie Vezeau, adjointe exécutive et conseillère en ressources humaines  
Edith Gravel, directrice du service de l'aménagement

#### MUNICIPALITÉ DE RAWDON – RÉSOLUTION 14-71 – LIGNE 735 KV – CHAMOUCOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE

#### CM-097-2014

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Rawdon, résolution no 14-71;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unaniment d'appuyer la municipalité de Rawdon dans ses démarches et de demander à Hydro-Québec de démontrer le besoin.

Lynne Arbour  
Secrétaire-trésorière et directrice générale  
/sv

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 21<sup>e</sup> jour du mars 2014

## Résolution de la MRC de Matawinie, le 14 mai 2014



Municipalité régionale de comté de Matawinie  
3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0  
Tél.: 450.834.5441 | 1.800.264.5441 | Téléc.: 450.834.6560

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

#### Extrait de procès-verbal Séance ordinaire du Conseil de la MRC 14 mai 2014

##### SONT PRÉSENTS

M. Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Mme Roxanne Turcotte, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci  
MM Gilles Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émérie-de-l'Énergie  
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Martin Bordeleau, conseiller de comté, maire de Saint-Côme  
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs  
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Joël Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez  
André Dutremble, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Rôjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon  
Normand Laporte, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
Gyslain Loyer, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois  
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Michel Surprenant, conseiller de comté, maire de Chertsey

##### EST ABSENTE

Mme Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale

##### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Héloïse Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe  
Stéphanie Vezeau, adjointe exécutive et conseillère en ressources humaines

#### COMITE CITOYENS SOUS HAUTE TENSION – DEMANDE DE POSITIONNEMENT CONCERNANT LA LIGNE 735KV CHAMOUCHOUANE-BOUT-DE-L'ILE

**CM-154-2014** Soumise : Le Comité citoyens sous haute tension demande à la MRC de Matawinie d'adopter une résolution pour clarifier le refus de l'implantation d'une nouvelle ligne électrique sur le territoire.

Considérant le projet d'Hydro-Québec de relier le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-L'Île par l'ajout d'une ligne de transport d'énergie de 735 KV;

Considérant que dans les différents scénarios de tracés de ladite ligne, le territoire de la MRC de Matawinie est visé par le projet;

Considérant que plusieurs contraintes naturelles et anthropiques sont présentes sur le territoire, particulièrement dans le sud de la MRC;

Considérant la difficulté de trouver un tracé de moindre impact dans le sud du territoire;

Considérant la résolution 14-71 de la municipalité de Rawdon refusant tout passage de la ligne de transport d'énergie sur son territoire;

Considérant que la MRC de Matawinie a appuyé les démarches des MRC voisines ainsi que celle de la Municipalité de Rawdon;

Considérant que ce projet d'Hydro-Québec constitue un enjeu important ayant des impacts environnementaux, territoriaux et sociaux;

Considérant qu'en raison de l'ampleur des équipements à construire et du projet lui-même, il est nécessaire que le projet soit justifié à la population;

Fin du document

**Citoyens Sous Haute Tension**

Mémoire de CSHT

# **Revue de presse**

Présenté au  
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement  
Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île

---

Le 3 décembre 2014

C'est épouvantable, désastreux

Louis Pelletier (Joliette)

Publié le 17 mai 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-05-17/article-2981617/Cest-epouvantable%2C-desastreux/1>

Une méga ligne électrique de plus dans Lanaudière

Louis Pelletier (Joliette)

Publié le 17 mai 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-05-17/article-2981626/Une-mega-ligne-electrique-de-plus-dans-Lanaudiere/1>

Dallaire dénonce l'opération chloroforme

Louis Pelletier (Joliette)

Publié le 29 mai 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-05-29/article-2990653/Dallaire-denonce-loperation-chloroforme/1>

D'autres pylônes ? Non merci !

Louis Pelletier (Joliette)

Publié le 05 juin 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-06-05/article-2996639/Dautres-pylones-%3F-Non-merci-%21/1>

Sainte-Marcelline s'en remet aux préfets

Louis Pelletier (Joliette)

Publié le 14 juin 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-06-14/article-3008542/Sainte-Marcelline-sen-remet-aux-prefets/1>

La MRC de Joliette demande à Hydro-Québec de revoir le tracé

Élise Brouillette

Publié le 21 juin 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-06-21/article-3014361/La-MRC-de-Joliette-demande-a-Hydro-Quebec-de-revoir-le-trace/1>

Hivon invite Hydro-Québec à faire preuve de créativité

Geneviève Blais

Publié le 04 juillet 2012

<http://www.laction.com/Actualites/Politique/2012-07-04/article-3022774/Hivon-invite-Hydro-Quebec-a-faire-preuve-de-creativite/1>

IL ÉTAIT UNE FOIS...Un paysage

Patrick Lagacé La Presse

Édition du 17 juillet 2013, section ACTUALITÉS, écran 6

[http://plus.lapresse.ca/screens/4444-c7b0-51e5bf3a-9acc-7babac1c606a%7C\\_0](http://plus.lapresse.ca/screens/4444-c7b0-51e5bf3a-9acc-7babac1c606a%7C_0)

Flavie Trudel rencontre des citoyens opposés à la ligne de 735 kV d'Hydro-Québec

26 août 2012 — Communiqués

<http://www.quebecsolidaire.net/joliette/articles/flavie-trudel-rencontre-des-citoyens-opposes-a-la-ligne-de-735-kv-dhydro-quebec/>

Le Rawdonnois municipal  
Élise Brouillette

Publié le 24 août 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-08-24/article-3059980/Le-Rawdonnois-municipal/1>

Manifestation contre Hydro-Québec à Joliette  
Réjean Turgeon

Publié le 17 octobre 2012

<http://www.laction.com/Communaute/2012-10-17/article-3101483/Manifestation-contre-Hydro-Quebec-a-Joliette/1>

Une ligne d'Hydro fait des mécontents  
Par Guillaume Valois

Publié le 23 octobre 2012

<http://www.lejournaldejoliette.ca/actualites/actualites/175814/une-ligne-dhydro-fait-des-mecontents>

Une troisième ligne d'Hydro-Québec sème la discorde et l'inquiétude dans la région  
Le journal de Joliette, le 24 octobre 2012

Ligne 735 kV : conférence d'information citoyenne à Saint-Liguori

Publié le 26 octobre 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-10-26/article-3108009/Ligne-735-kV-%3A-conference-d%26rsquo%3Binformation-citoyenne-a-Saint-Liguori/1>

Non à Hydro-Québec

Louis Pelletier (Joliette)

Publié le 12 novembre 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-11-12/article-3118802/Non-a-Hydro-Quebec/1>

« Il faut tenir le fort », le maire de Rawdon

Élise Brouillette

Publié le 14 novembre 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-11-14/article-3120572/%26laquo%3B-Il-faut-tenir-le-fort-%26raquo%3B%2C-le-maire-de-Rawdon/1>

Non à la ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île

Publié le 20 novembre 2012

<http://www.laction.com/Opinion/Tribune-libre/2012-11-20/article-3123892/Non-a-la-ligne-a-735-kV-de-la-Chamouchouane-Bout-de-l%26rsquo%3BIle/1>

Une séance d'information sans réponse

Simon Bousquet-Richard

Publié le 14 décembre 2012

<http://www.laction.com/Actualites/2012-12-14/article-3140774/Une-seance-d%26rsquo%3Binformation-sans-reponse/1>



Agriculture et lignes à haute tension : un mauvais voisinage

Publié le 08 mars 2013

Lettre ouverte

<http://www.citoyenssoushautetension.org/>

<http://www.laction.com/Opinion/Tribune-libre/2013-03-08/article-3195738/Agriculture-et-lignes-a-haute-tension-%3A-un-mauvais-voisinage/1>

Hydro trouve Marceau sur son chemin

Publié le 04 mai 2013

La Presse

<http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201305/03/01-4647477-hydro-trouve-marceau-sur-son-chemin.php>

Hydro déménage sa ligne dans Montcalm

Réjean Turgeon

Publié le 26 juin 2013

<http://www.laction.com/Actualites/2013-06-26/article-3285658/Hydro-demenage-sa-ligne-dans-Montcalm/1>

Citoyens sous Haute Tension estime qu'Hydro-Québec a menti

Jean Joubert

L'Express Montcalm

Publié le 2 octobre 2013

<http://lexpressmontcalm.newspaperdirect.com/epaper/fr/viewer.aspx>

«La démarche d'Hydro-Québec est mensongère» - Citoyens sous haute tension

Geneviève Geoffroy

Publié le 30 septembre 2013

<http://www.laction.com/Actualites/2013-09-30/article-3412262/%26laquo%3BLa-demarche-dHydro-Quebec-est-mensongere%26raquo%3B---Citoyens-sous-haute-tension/1>

La MRC en bref

Réjean Turgeon

Publié le 10 octobre 2013

<http://www.laction.com/Actualites/2013-10-10/article-3423498/La-MRC-en-bref/1>

Hydro-Québec se dit transparent sur toute la ligne

Geneviève Geoffroy

Publié le 11 octobre 2013

Projet TransÉnergie : un «éléphant blanc»

Le 30 octobre 2013 à 15h09 | Emmanuel Delacour / Agence QMI

<http://argent.canoe.ca/nouvelles/projet-transenergie-un-elephant-blanc-30102013>

Un "éléphant blanc" d'Hydro-Québec

Caroline Morneau

Publié le 01 novembre 2013

<http://www.laction.com/Actualites/2013-11-01/article-3464101/Un-elephant-blanc-dHydro-Quebec/1>

Rawdon dit non à Hydro-Québec

Mélissa Blouin

Publié le 14 février 2014

<http://www.laction.com/Actualites/2014-02-14/article-3616489/Rawdon-dit-non-a-Hydro-Quebec/1>

«C'est certain que nos propriétés seront dévaluées»

Nathalie Vigneault

Publié le 04 mai 2014

<http://www.letraitdunion.com/Actualites/2014-05-04/article-3709567/%26laquo%3BCest-certain-que-nos-proprietes-seront-devaluees%26raquo%3B/1>

Des citoyens acceptés devant la Régie de l'énergie

Journal de Montréal, Michel Morin, 25 juillet 2014

<http://www.journaldemontreal.com/2014/07/24/des-groupes-opposes-a-hydro-quebec-pourront-participer-aux-audiences-de-la-regie-de-lenergie>

Les citoyens auront leur mot à dire à la Régie de l'énergie

Caroline Morneau

Publié le 25 juillet 2014

<http://www.laction.com/Actualites/2014-07-25/article-3813639/Les-citoyens-auront-leur-mot-a-dire-a-la-Regie-de-lenergie/1>

Les résidents du nord de la région déçus

Nathalie Vigneault

Publié le 10 octobre 2014

<http://www.letraitdunion.com/Actualites/2014-10-10/article-3899152/Les-residents-du-nord-de-la-region-decus/1>

Ligne 735 kV d'Hydro-Québec: la grogne persiste

Réjean Turgeon

Publié le 29 octobre 2014

<http://www.laction.com/Actualites/2014-10-29/article-3920773/Ligne-735-kV-dHydro-Quebec%3A-la-grogne-persiste/1>